

**C A N A D A**

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**C O U R S U P É R I E U R E**  
(En matière de faillite)

No : 500-11-026695-052  
500-11-026696-050  
500-11-026692-059  
500-11-026693-057  
500-11-026694-055

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE  
DE :**

**ÉLIZABETH DEUX  
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.  
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.  
GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.  
FONDS ÉVOLUTION INC.  
ASCENSIA CAPITAL INC.**  
Débitrices

c.

**RSM RICHTER INC.**  
Syndic

---

**COMPARUTIONS :**

**Me DENIS ST-ONGE**

**Me PATRICE BENOÎT**

Procureurs du syndic RSM Richter inc.

**M. GILLES ROBILLARD**

Représentant du syndic RSM Richter inc.

---

**INTERROGATOIRE SELON L'ARTICLE 163 DE LA  
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ  
DE M. VINCENT LACROIX  
ENTENDU LE 24 OCTOBRE 2006**

---

**VOLUME 1**

<b><u>TABLE DES MATIÈRES</u></b>		<b><u>PAGE</u></b>
<b><u>TÉMOIN</u> :</b>		
<b>VINCENT LACROIX</b>		
Interrogé par Me Denis St-Onge		4
<b><u>LISTE DES ENGAGEMENTS</u></b>		
E-1	Fournir, si possible, les numéros de comptes pour les placements personnels faits par l'entremise de Maxima et d'Investpro	48
E-2	Vérifier quel a été l'apport monétaire de Robert Simoneau dans Norbourg Services Financiers, au cours de l'année 2000, et fournir l'information	51
E-3	Vérifier le montant exact d'argent qui a été transféré à partir du compte TD Investpro à Norbourg Services Financiers et s'il existe de la documentation à cet effet, la fournir	62
E-4	Fournir le nom des trois compagnies dont Maxima avait fait les financements privés	93
E-5	Fournir le détail de la provenance des six fois 150 000 \$ qui étaient les placements initiaux dans les six fonds mutuels et, si disponible, la documentation à cet effet	108
E-7	Vérifier combien était sous gestion d'Opvest au 30 juin 2001	116
E-8	Vérifier d'où provient le 300 000\$ que Norbourg Services Financiers a injecté dans les fonds communs en 2001 et fournir tout document à cet effet	130

<b><u>LISTE DES PIÈCES</u></b>		
VL-1	Document intitulé : « Structure corporative et ses actionnaires, administrateurs et activités de Norbourg », du 30 juin 1998 au 24 août 2005	19
VL-2	États financiers de Norbourg Services Financiers au 30 juin 1999	30
VL-3	États financiers de Norbourg Services Financiers au 30 juin 2000	50
VL-4	États financiers de Norbourg Services Financiers au 30 juin 2001	126
VL-5	Copie d'un chèque de 20 000 \$ fait à l'ordre de Net Web	126
VL-6	États financiers d'Eloria au 30 juin 2002	133
VL-7	États financiers d'Ascensia au 30 juin 2002	135
VL-8	États financiers de Société financière Matiq, au 30 juin 2002	147
VL-9	États financiers de Norbourg Capital au 30 juin 2002	148
VL-10	États financiers de Nortek au 30 juin 2002	148
VL-11	États financiers de Norbourg Groupe Financier au 30 juin 2002	149
VL-12	États Financiers de Norbourg Services Financiers au 30 juin 2002	151

1           **L'AN DEUX MILLE SIX**, ce vingt-quatrième (24<sup>e</sup>) jour  
2 du mois d'octobre, A COMPARU :

3  
4           **VINCENT LACROIX**, né le 11 janvier 1967, domicilié  
5 au 15, rue Dagobert à Candiac, Québec;

6  
7           **LEQUEL** affirme solennellement dire la vérité aux  
8 questions qui lui sont posées :

9  
10           **INTERROGÉ PAR Me DENIS ST-ONGE,**

11           **Procureur du Syndic :**

12           Madame, j'aimerais, avant de commencer, déclarer  
13 qu'il s'agit d'un interrogatoire en vertu de  
14 l'article 163 de la *Loi sur la faillite et*  
15 *l'insolvabilité*, dans les faillites des sociétés  
16 suivantes : Norbourg Groupe Financier inc.,  
17 Norbourg Gestion d'Actifs inc., Gestion d'Actifs  
18 Perfolio inc., Fonds Évolution inc. et Ascensia  
19 Capital inc.

20           Monsieur Lacroix m'a indiqué, immédiatement avant  
21 d'être assermenté, qu'il désirait requérir la  
22 protection prévue à, je pense, l'article 5 de la  
23 *Loi de la preuve* au Canada.

24           Q       C'est exact, Monsieur Lacroix?

25           R       C'est exact.

1 Q Et il y a un subpoena qui avait été transmis et  
2 signifié à monsieur Lacroix. Le subpoena porte la  
3 date du 13 octobre et il a dû être signifié...

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Signifié le même jour à monsieur Lacroix.

6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Q Monsieur Lacroix, pouvez-vous d'abord nous indiquer  
8 quels sont vos degrés académiques?

9 R J'ai terminé mon baccalauréat en finances à  
10 l'Université de Sherbrooke à l'été 1990, et j'ai  
11 fait, par la suite, ma maîtrise en finances, un  
12 MSC, à l'Université de Sherbrooke qui s'est terminé  
13 à l'été 91. J'ai...

14 Q Oui, continuez.

15 R J'ai poursuivi, pendant ma maîtrise et après ma  
16 maîtrise, des cours reliés à l'Institut des valeurs  
17 mobilières, dont celui de dirigeant responsable que  
18 j'ai terminé en 1995. Et j'ai également poursuivi,  
19 durant cette période - et j'ai fait les deux  
20 premiers degrés du cours CFA et je n'ai pas terminé  
21 le troisième degré.

22 Q Il a combien de degrés ce cours-là?

23 R Le troisième. Trois, pardon.

24 Q Est-ce que vous avez d'autres...

25 R Non. Du côté académique, non.

1 Q Du côté académique, non. Vous avez terminé, en  
2 1990, votre bac en finances et en 1991, votre  
3 maîtrise en finances. Vous avez commencé à  
4 travailler quand?

5 R Le 16 septembre 91, je suis arrivé à la Caisse de  
6 dépôt.

7 Q Et vous êtes resté à la Caisse de dépôt pendant  
8 quelle période?

9 R Jusqu'en décembre 94.

10 Q Quels sont les postes que vous avez occupés à la  
11 Caisse de dépôt?

12 R J'ai occupé le poste d'analyste à la répartition  
13 d'actifs, dont mon patron était monsieur Michel  
14 Nadeau, qui était premier Vice-président à  
15 l'époque, avec plusieurs fonctions. J'ai travaillé  
16 principalement sur les marchés internationaux d'un  
17 contexte de répartition d'actifs. J'ai travaillé  
18 également, longuement pour monsieur Nadeau sur  
19 l'industrie de la gestion de portefeuilles au  
20 Canada et à travers les pays industrialisés. J'ai  
21 également travaillé sur l'ensemble des produits  
22 dérivés pour l'équipe de placements tactiques.

23 Q Et vous avez fait ça pendant toute la période de  
24 1991 à 1994 ou vous avez changé...

25 R Ça se chevauchait.

1 Q Ça se chevauchait. Vous n'avez pas changé de  
2 fonction ou de titre à la Caisse de dépôt pendant  
3 les trois ans que vous étiez là?

4 R Non.

5 Q Et en décembre 94 ou janvier 95, vous avez fait  
6 quoi?

7 R Janvier 95, j'ai quitté la Caisse pour arriver chez  
8 Maxima Capital.

9 Q Ça faisait quoi dans la vie, ça, Maxima Capital?

10 R C'est un courtier en valeurs mobilières de plein  
11 exercice qui avait à peine un an d'activités. J'ai  
12 joint l'équipe de Maxima jusqu'en décembre 96.

13 Q Et c'était quoi votre rôle chez Maxima?

14 R Chez Maxima, j'étais le vice-président au niveau  
15 des actions. Donc, principalement, mon rôle était  
16 de diriger une équipe d'analystes, de traders et un  
17 représentant au niveau de tout ce qui était valeurs  
18 mobilières, et les relations avec les institutions  
19 à Montréal et à Toronto.

20 Q Maxima a perdu sa licence, je pense à un moment  
21 donné, c'est en quelle année?

22 R Le 16 mai 2001.

23 Q O.K. Donc, c'est cinq ans plus tard?

24 R Beaucoup plus après, oui.

25 Q Et les activités pour lesquelles elle a fait

1 l'objet d'une enquête, ce sont des activités qui se  
2 sont déroulées après votre départ?

3 R Tout à fait.

4 Q Ou alors que vous étiez là?

5 R C'est complètement après mon départ. C'était relié  
6 à des financements privés qui avaient eu lieu.  
7 Donc, lorsque j'étais chez Maxima, durant la  
8 période 95, 96, il n'y avait pas eu de financement  
9 à cette époque-là. Donc, Maxima a été fermée le 16  
10 mai 2001 par rapport à une activité de financement  
11 privé.

12 Q O.K. À partir de janvier, c'est au mois de janvier  
13 que vous changez d'emploi, vous, janvier 97, vous  
14 avez fait quoi?

15 R J'ai démarré Kogeva Investissements internationaux,  
16 avec Vital Proulx. À l'époque, Vital avait une  
17 certaine crise interne, si on veut, aux Conseillers  
18 financiers du Saint-Laurent, et je faisais déjà  
19 affaires avec lui au niveau des actions  
20 internationales chez Maxima Capital.

21 Q C'était qui ça, Vital Proulx?

22 R Vital Proulx était le vice-président actions  
23 internationales aux Conseillers financiers du St-  
24 Laurent, dont le président était monsieur Carmin  
25 Normand, à l'époque, qui avait quitté pour créer



1 Addenda, et le groupe ou la firme de Conseillers  
2 St-Laurent fait partie du groupe Optimum, le groupe  
3 d'assurances.

4 Q O.K. Et vous avez été avec Kogeva de janvier 97  
5 jusqu'à quand?

6 R Jusqu'à décembre 98. À l'époque, la raison de mon  
7 départ c'est que les autres associés, soit Vital,  
8 Marc Veilleux ainsi que Denis Rivest avaient pris  
9 la décision de vendre la firme à la Banque  
10 Nationale, à Natcan. Donc, j'avais décidé, moi,  
11 d'un point de vue personnel, que je ne voulais pas  
12 oeuvrer au sein de la firme Natcan. Donc, j'ai  
13 décidé de partir Norbourg en janvier 98.

14 Q O.K. Pendant cette période-là de janvier 97 à  
15 décembre 98, là, vous nous dites que vous avez  
16 fondé Kogeva Investissements internationaux. Ça  
17 faisait quoi, ça, comme opérations, cette société-  
18 là? C'est une société ou une compagnie ou?...

19 R Une société qui avait une licence de conseiller de  
20 plein exercice, c'est-à-dire gestionnaire de  
21 portefeuilles à la Commission des valeurs  
22 mobilières, à l'époque.

23 Q Et vous, vous faisiez quoi?

24 R Moi, j'étais responsable de la répartition avec  
25 Vital Proulx, et j'étais responsable du

1 développement d'affaires pour Kogeva.

2 Q Vous étiez un associé ou un actionnaire à part  
3 entière de cette société-là?

4 R La répartition de l'actionnariat a été faite de la  
5 façon suivante : Vital Proulx avait quarante pour  
6 cent (40%) - et là je vous parle en janvier 97,  
7 parce qu'il y a eu un changement au cours de  
8 l'année - Vital avait quarante pour cent (40%) de  
9 l'actionnariat, j'avais quarante pour cent (40%) de  
10 l'actionnariat. Monsieur Rivest et monsieur  
11 Veilleux avaient respectivement dix pour cent (10%)  
12 de l'actionnariat.

13 Q Vous aviez investi combien dans cette société-là au  
14 fil des ans?

15 R Je vous dirais, sujet à vérification,  
16 l'investissement tournait autour de soixante-quinze  
17 mille (75 000 \$), de mémoire, là, mais je pourrais  
18 le revérifier.

19 Q Et l'argent, vous l'aviez pris où? Est-ce que vous  
20 l'aviez en banque ou vous l'avez emprunté?

21 R Les deux.

22 Q O.K.

23 R Donc, il y avait à l'époque... j'avais eu un  
24 certain montant de Maxima parce que j'avais pris  
25 non pas un certain actionnariat mais on me devait

1 de l'argent, à l'époque, donc c'est un mixte des  
2 deux.

3 Q Alors, de Maxima, vous aviez reçu combien à votre  
4 départ?

5 R De Maxima, c'était finalement une prime de départ.  
6 C'est qu'on avait...

7 Q Oui, mais vous avez reçu combien?

8 R Écoutez, ça jouait entre vingt-cinq (25 000 \$) et  
9 trente mille (30 000 \$).

10 Q O.K. Puis c'est la différence que vous avez  
11 empruntée pour investir dans cette société-là?

12 R Tout à fait.

13 Q Quand vous avez quitté, en décembre 98, vous avez  
14 reçu combien?

15 R À l'époque, ce qu'il faut dire, c'est qu'au cours  
16 de l'année, il y a eu un changement à  
17 l'actionnariat. Donc, à l'été 97, moi et Vital,  
18 nous nous sommes assis ensemble et Vital voulait  
19 beaucoup plus...

20 Q L'été 97 ou l'été 98?

21 R L'été 97, alors que j'étais chez Kogeva.

22 Q O.K.

23 R Nous nous sommes assis et Vital voulait récupérer  
24 quand même la majorité de la firme, le  
25 développement d'affaires n'allait pas à son goût.

1 Tout ce qui était relié également aux marchés  
2 émergents, dont j'étais responsable en termes  
3 d'activités, n'allait pas à son goût. Donc, il y a  
4 eu un changement d'actionnariat à cette époque-là.  
5 Vital a racheté, de mémoire, encore une fois, je  
6 pourrai le vérifier, là, mais a racheté à peu près  
7 vingt pour cent (20%) de mes parts.

8 Q Donc, il est monté à soixante (60) puis vous, vous  
9 êtes descendu à vingt pour cent (20%)?

10 R De mémoire.

11 Q O.K. Ça c'est à l'été 97?

12 R 97.

13 Q O.K. Et vous avez reçu combien pour votre vingt  
14 pour cent (20%) à ce moment-là?

15 R Entre trente (30 000 \$) et quarante mille  
16 (40 000 \$).

17 Q Puis votre vingt pour cent (20%), quand vous êtes  
18 parti?

19 R Environ trente (30 000 \$) à quarante mille  
20 (40 000 \$) également.

21 Q O.K. Donc, vous avez reçu entre soixante (60 000 \$)  
22 et quatre-vingt mille (80 000 \$) au total?

23 R À peu près la mise de fonds qui avait été mise.

24 Q Et vous êtes parti quand? En décembre 97 ou  
25 décembre 98?

- 1 R Décembre 97.
- 2 Q O.K. J'avais compris 98, je m'excuse. Et en janvier  
3 98, vous faites quoi?
- 4 R J'ai fondé Norbourg le 26 ou 27 janvier 98,  
5 Norbourg Services Financiers.
- 6 Q Et vous l'avez fondée avec qui?
- 7 R Je l'ai fondé comme dirigeant, je l'ai fondée seul.  
8 Maintenant, comme actionnaire ou partenaire je l'ai  
9 fondée avec mon oncle Robert Simoneau.
- 10 Q Est-ce qu'il y avait d'autres partenaires  
11 financiers que votre oncle, monsieur Robert  
12 Simoneau, à l'origine, là, quand vous l'avez fondée  
13 en janvier 98?
- 14 R Non.
- 15 Q O.K. Votre oncle a investi combien dans Norbourg  
16 Gestion d'Actifs?
- 17 R Au fil des années ou durant l'année?
- 18 Q Au départ.
- 19 R Au départ, c'est une bonne question. Je vous dirais  
20 qu'au cours de l'année 98, on doit se situer entre  
21 cent (100 000 \$) et cent cinquante mille dollars  
22 (150 000 \$).
- 23 Q Pour toute l'année?
- 24 R Pour toute l'année 98, oui.
- 25 Q Ça, c'est votre oncle?

1 R Oui.

2 Q Vous, vous avez investi combien?

3 R Ça serait sujet à vérification, là, mais on tourne  
4 autour d'un montant de soixante-quinze mille  
5 (75 000 \$) et cent mille dollars (100 000 \$).

6 Q Et est-ce que c'est l'argent qui venait en partie  
7 du quatre-vingt mille (80 000 \$) que vous aviez  
8 reçu de...

9 R En partie, et de l'épargne.

10 Q Et de l'épargne.

11 R Et de l'épargne.

12 Q Il n'y a pas eu d'emprunt de votre part pour?...

13 R Il y a eu un emprunt également à la Banque  
14 Nationale, à cette époque-là.

15 Q Avez-vous un ordre de grandeur?

16 R C'est entre quarante (40 000 \$) et cinquante mille  
17 (50 000 \$).

18 Q Et il n'y a pas eu d'autres... pendant l'année 98,  
19 il n'y a pas eu d'autres partenaires financiers qui  
20 se sont joints ou qui ont investi dans la société  
21 Norbourg Gestion d'Actifs?

22 R Non.

23 Q O.K. Comme dirigeant, maintenant, vous dites que  
24 vous étiez le seul dirigeant. C'était qui l'équipe  
25 qu'il y avait avec vous en 1998?

1 R En 1998, l'équipe était très restreinte, à savoir  
2 il y avait moi comme dirigeant responsable. On a eu  
3 notre licence, comme conseillers en valeur de plein  
4 exercice auprès de la Commission des valeurs  
5 mobilières, le 2 juillet 98. Donc le printemps...  
6 Bon, évidemment, le démarrage a été quand même  
7 assez lent étant donné le verglas, étant donné  
8 que...

9 Q Le verglas... C'est déjà en 98?

10

11 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

12

13 Me DENIS ST-ONGE :

14 Oui, je vous ai interrompu, là, vous avez votre  
15 licence le 2 juillet 1998?

16 R Alors que j'étais dirigeant responsable, enregistré  
17 auprès de la Commission.

18 Q C'était quoi les opérations? Vous avez une licence  
19 pourquoi, là? Les opérations recherchées c'était  
20 quoi?

21 R Pour la gestion de portefeuilles.

22 Q C'était de la gestion de portefeuilles?

23 R Uniquement, à cette époque-là, en 98.

24 Q Et est-ce que vous aviez des clients?

25 R Non.

1 Q Et quels portefeuilles vous gériez?

2 R Au départ, je dois avouer qu'on a travaillé  
3 énormément sur toute la structure de la firme.  
4 Lorsqu'on démarre une firme, et on avait  
5 l'intention d'être promoteur également en fonds  
6 communs, donc on a travaillé énormément sur le plan  
7 d'affaires, à cette époque-là.

8 Donc, l'équipe de Norbourg, si on veut, l'équipe de  
9 personnes qui formaient Norbourg était : Vincent  
10 Lacroix, David Simoneau et il y avait un étudiant à  
11 l'époque qui se nommait Benoît Synnett.

12 Q Attendez un petit peu. David Simoneau, c'est votre  
13 cousin?

14 R Oui.

15 Q Est-ce que c'est le fils de monsieur Robert  
16 Simoneau?

17 R Oui.

18 Q Pourquoi vous l'avez engagé?

19 R Bien à l'époque, lorsqu'on démarre ce type de  
20 firme-là, on recherche évidemment, un, à  
21 restreindre les salaires et deux, David avait les  
22 aptitudes pour essayer... en tout cas, il voulait  
23 essayer le domaine financier.

24 Donc, je lui proposais quelque chose relié au back  
25 office lorsqu'on aurait des clients et lorsque ce



- 1           serait démarré en tant que tel.
- 2       Q       Vous saviez qu'il avait un degré académique limité?
- 3       R       Tout à fait.
- 4       Q       Je pense qu'il n'a pas fini son secondaire, là.
- 5           Quand on l'a interrogé, de mémoire, là, c'est ce
- 6           qu'il nous a dit.
- 7       R       Oui. Écoutez, ça se peut, j'ai pas le back
- 8           ground... Mais évidemment, les qualités pour du
- 9           back office sont vraiment tout ce qui est relié aux
- 10          ordinateurs. Donc, David avait des bonnes aptitudes
- 11          à ce niveau-là et pour l'instant, les activités
- 12          étant assez restreintes du côté back office, ça
- 13          faisait l'affaire à ce niveau-là.
- 14       Q       Est-ce qu'on peut dire que malgré son bagage
- 15          académique limité, c'était quand même une personne
- 16          qui avait suffisamment d'intelligence et de
- 17          compétence pour rendre ce genre de service-là?
- 18       R       Tout à fait.
- 19       Q       Il comprenait tout ce qui se passait?
- 20       R       Bien à l'époque...
- 21       Q       Au niveau des opérations que vous lui demandiez de
- 22          faire, là?
- 23       R       Là, on parle de l'année 98, évidemment?
- 24       Q       Oui, oui.
- 25       R       Tout à fait. Oui, tout à fait. C'était fort simple,

1           puis ce n'était pas très compliqué à l'époque.

2           Q       D'accord. Puis monsieur Synnett, c'est ça? C'est  
3           comme ça que vous l'avez appelé?

4           R       Oui. S-y-n-n-e-t-t.

5           M. GILLES ROBILLARD :

6           Q       Comme actionnariat, à ce moment-là si je comprends  
7           bien, quand vous dites Robert Simoneau, je vois sur  
8           le document que vous avez amené : « Ventilation RSR  
9           inc. »

10          R       Est la compagnie de monsieur Simoneau, monsieur  
11          Robert Simoneau, et c'est par l'entremise de  
12          Ventilation RSR que monsieur Simoneau a investi  
13          dans Norbourg, au cours de l'année 98.

14          Q       C'est parfait, merci.

15          Me DENIS ST-ONGE :

16          Q       Puis monsieur Synnett, il avait un pour cent (1%)?

17          R       Monsieur Synnett n'avait pas déboursé d'argent pour  
18          son actionnariat, c'était comme forme pour... de  
19          l'amener à l'intérieur de la firme, au départ.

20          Q       Puis quand vous dites « administrateur Ventilation  
21          RSR », une société, ça ne peut pas être  
22          administrateur, c'est monsieur Robert Simoneau, ça.

23          R       Tout à fait, c'est monsieur Simoneau qui était  
24          enregistré auprès de la Commission.

25

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Pour les fins de la transcription, on va produire  
3 comme pièce VL-1, le document auquel on vient de  
4 faire référence, qui s'intitule « Structure  
5 corporative et ses actionnaires, administrateurs et  
6 activités de Norbourg », puis ça va du 30 juin 1998  
7 au 24 août 2005.

8  
9 VL-1 :

10 Document intitulé : « Structure corporative et  
11 ses actionnaires, administrateurs et activités  
12 de Norbourg », du 30 juin 1998 au 24 août 2005

13  
14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Q Maintenant, pendant l'année 1998, est-ce que  
16 Norbourg Gestion d'Actifs a eu des activités  
17 financières?

18 R Non. On a passé l'année à structurer la firme. Dès  
19 décembre 98, on avait déjà déposé le premier  
20 prospectus auprès de la Commission des valeurs  
21 mobilières. Donc, je vous dirais que l'année 98 a  
22 vraiment été axée sur la construction des  
23 portefeuilles... euh, excusez-moi, la construction  
24 et les structures de la firme en tant que telle,  
25 comme gestionnaire et comme promoteur.

1 Q Vous avez un bilan d'ouverture au 15 mai 1998 qui  
2 est fait par Deschambault, Daignault et Associés?

3 R Oui.

4 Q Où on y voit la mise de fonds pour cent vingt mille  
5 cent dollars (120 100 \$), et c'est un bilan  
6 relativement simple. D'où vient le choix de  
7 Deschambault, Daignault et Associés comme  
8 vérificateurs dès le début des opérations?

9 R C'est une connaissance de mon oncle Robert  
10 Simoneau. J'ai connu monsieur Deschambault par  
11 l'entremise de mon oncle, Robert Simoneau.

12 Q Est-ce que vous le connaissiez, vous, avant d'avoir  
13 besoin de ses services?

14 R De nom seulement. J'habitais à La Prairie à  
15 l'époque, et puis j'avais déjà entendu parler de  
16 monsieur Deschambault.

17 Q O.K. Est-ce que monsieur Deschambault était aussi  
18 le vérificateur des sociétés de votre oncle?

19 R Pas à l'époque.

20 Q Pas à l'époque?

21 R Pas à l'époque, non. Il l'est devenu au fil des  
22 années, par après. Je pense, la première fois,  
23 c'est au début des années 2000.

24 Q O.K.

25 R Mais pas à l'époque.

1 Q Mais vous, vous n'aviez pas d'autres liens, à  
2 l'époque, avec monsieur Deschambault que celui que  
3 vous venez de nous dire?

4 R Non.

5 Q Les opérations ont commencé, pour de vrai, là, à  
6 quel moment dans Norbourg Gestion d'Actifs?

7 R Je vous dirais qu'en termes de gestion de  
8 portefeuilles, on a débuté les activités au cours  
9 du premier semestre 99. Je ne peux pas vous fixer  
10 la date précise à ce niveau-là, mais c'est au cours  
11 du premier semestre 99.

12 Q Et vous aviez quoi comme activités lorsque vous  
13 avez commencé?

14 R On avait principalement des clients qui étaient  
15 chez Maxima et chez d'autres courtiers, et qui  
16 voulaient profiter un peu de notre expertise, on  
17 avait fait des présentations et qui voulaient  
18 profiter de notre expertise au niveau de la gestion  
19 de portefeuilles.

20 Q Et ce que vous faisiez c'était de la gestion de  
21 portefeuilles?

22 R De la gestion de portefeuilles.

23 Q O.K. Et avez-vous une idée de l'ampleur ou de  
24 l'envergure, les premiers portefeuilles que vous  
25 aviez à gérer?

1 R Les premiers portefeuilles, je pourrais vous parler  
2 des sommes totales, là, mais je vous dirais qu'au  
3 cours de l'année 99, si on prend le 31 décembre 99,  
4 on devait avoir entre quatre (4 M) et cinq millions  
5 (5 M) d'actifs sous gestion, à cette époque-là.

6 Q Et ces actifs-là étaient où?

7 R Étaient basées chez Northern Trust, chez Maxima  
8 Capital.

9 Q Et ils étaient au nom des clients pour lesquels  
10 vous les gériez?

11 R Chez Maxima Capital, oui.

12 Q Chez Northern Trust?

13 R Et chez Northern Trust, on avait déjà créé des  
14 structures qui étaient pour des clubs de  
15 placements, qu'on appelait à l'époque, avant de  
16 devenir des fonds mutuels, mais qui avaient les  
17 mêmes codes, à l'époque, que les codes qu'on  
18 connaît aujourd'hui, à savoir il y avait UCB01,  
19 USS01, UCD01.

20 Q UCD c'est canadien et USS c'est pour les comptes  
21 U.S.?

22 R Ça, c'est des codes avec Northern Trust, qu'on  
23 avait établis. C'est qu'on voulait appeler les  
24 fonds Unilys. Donc c'est, supposons pour USS  
25 « Unilys situation spéciale. »

1 Q O.K.

2 R Ou « Special situation » en anglais. Donc, UCD pour  
3 « Unilys Convertible Debenture ».

4 Q O.K.

5 R Et le dernier, UIB, pour « Unilys International  
6 Balance Funds ».

7 Q Et qui contrôlait les entrées et les sorties de  
8 fonds dans ces comptes-là?

9 R Moi, Vincent...

10 Q En 1999?

11 R En 1999, moi.

12 Q Alors les fonds que vous gériez vous étiez...  
13 étaient remis à Norbourg Gestion d'Actifs qui les  
14 acheminait chez Northern Trust et?...

15 R À l'époque, la façon que c'était fait pour les  
16 transferts, c'était directement du courtier à  
17 Northern Trust.

18 Q O.K.

19 R Ou du client à Northern Trust.

20 Q Ça ne transitait pas par...

21 R Il n'y avait pas de compte in trust, ni par le  
22 compte corporatif, ni par le compte in trust de  
23 Norbourg.

24 Q Et quand les fonds sortaient, ça ne transitait pas  
25 par Norbourg Gestion d'Actifs?

1 R Non.

2 Q C'était directement entre le client et...

3 R Et Northern.

4 Q Et Northern Trust, O.K.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q Vous parlez de courtier, que c'était passé par le  
7 courtier, est-ce que c'est parce qu'il y avait déjà  
8 un réseau de courtiers affiliés à Norbourg Services  
9 Financiers ou c'était des courtiers indépendants?

10 R Bien, c'était déjà par l'entremise de la firme  
11 Maxima Capital et d'autres courtiers et d'autres  
12 firmes en valeurs mobilières, mais il y avait  
13 principalement Maxima à l'époque.

14 Q Northern Trust, c'était le gardien de valeurs,  
15 finalement?

16 R Northern Trust c'est le gardien de valeurs dès le  
17 début. Pourquoi le choix de Northern Trust? C'est  
18 arrivé par l'entremise de contacts que j'avais à la  
19 Caisse de dépôt qui, à l'époque, Northern Trust  
20 avait établi une firme qui se nommait Northern  
21 Trust Global Advisor, Montréal, qui gérait ou qui  
22 administrait, pardon, les fonds de fonds au niveau  
23 des fonds hedge pour la Caisse de dépôt. Il y avait  
24 eu une entente à l'époque. Et puis évidemment, tout  
25 le monde connaissait nos intentions au niveau des



1 fonds de couverture. Northern Trust, avec leur  
2 expertise dans ce domaine-là...

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q C'était quoi : « Tout le monde connaissait vos  
5 intentions », c'était quoi vos intentions?

6 R C'était de développer des fonds hedge au sein de  
7 l'industrie, tout en développant des fonds communs,  
8 mais on avait vraiment des intentions au niveau des  
9 fonds hedge. Et Northern Trust était reconnue,  
10 mondialement parlant, là, au niveau de tout ce qui  
11 était l'administration des fonds hedge,  
12 principalement aux États-Unis.

13 Q Et les gens avec qui vous traitiez chez Northern  
14 Trust, ils n'avaient pas de bureau à Montréal?

15 R À l'époque, ils avaient un bureau à Montréal.

16 Q Et vous traitiez avec les gens de Montréal?

17 R Oui. À l'époque, on traitait avec les gens de  
18 Montréal. À l'époque, la personne qui était à la  
19 tête de Northern Trust Global Advisor était Kevin  
20 O'Brien. Et du côté activités fiduciaire, activités  
21 trust, c'était madame Claudette Laflamme à  
22 l'époque, qui était basée à Montréal.

23 Q Et vous avez fait affaires avec lui jusqu'à quand,  
24 à Montréal?

25 R De mémoire - évidemment dans toute entreprise dans

1 les services financiers il y a eu des  
2 restructurations suite au bear market qui a débuté  
3 au début des années 2000, je vous dirais qu'il y a  
4 eu un rapatriement des activités de Montréal à  
5 Toronto, au cours de l'année 2001. Je ne peux pas  
6 vous dire quand, par contre.

7  
8 PAUSE

9  
10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q À part ces gens à Montréal avec qui vous traitiez  
12 chez Northern Trust à l'époque, est-ce que vous  
13 aviez déjà des contacts avec des gens de Northern  
14 Trust à l'extérieur de Montréal?

15 R Oui.

16 Q À l'époque, là.

17 R À l'époque, oui. Pour les transactions, on faisait  
18 affaires avec les gens à Toronto, pour plusieurs  
19 transactions. On passait principalement par madame  
20 Laflamme à Montréal, à l'époque, mais lorsqu'il y  
21 avait un problème au niveau des transactions, on  
22 appelait directement à Toronto et il est arrivé  
23 quelquefois qu'on rejoignait, finalement, le back  
24 office en chef qui était situé à Chicago.

25 Q O.K. On va reparler de Northern Trust plus tard.

1 R Oui. Et/ou Londres. Chicago et/ou Londres, pardon.

2 Q Est-ce qu'on a l'état financier de Norbourg Gestion  
3 d'Actifs?

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Au 30 juin...

6 M. GILLES ROBILLARD :

7 Norbourg Services Financiers.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Norbourg Services Financiers. Qu'est-ce qui est  
10 advenu de Norbourg Gestion d'Actifs en 1999?

11 R C'est qu'en mars 2003, Norbourg Services Financiers  
12 est devenue Norbourg Gestion d'Actifs.

13 Q O.K. Donc à l'époque, c'était Norbourg Services  
14 Financiers et non pas Norbourg Gestion d'Actifs?

15 R Tout à fait.

16 Q O.K. Parce que moi j'avais ici Norbourg Gestion  
17 d'Actifs sur celui-là, mais il n'est pas bon.

18 Est-ce qu'on a un état financier au 30 juin 99?

19 M. GILLES ROBILLARD :

20 Oui.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Je vous montre, Monsieur Lacroix, vos états  
23 financiers au 30 juin 99, pour Norbourg Services  
24 Financiers. Vous avez une perte nette, pour  
25 l'année, de trois cent vingt-neuf mille trois cent

1            trente et un (329 331 \$), avec des dépenses de  
2            l'ordre de trois cent trente-deux mille huit cent  
3            trente-deux (332 832 \$) et des revenus de trois  
4            mille cinq cent un dollars (3 501 \$). Alors  
5            l'opération, en 1999, n'a pas été de très grande  
6            envergure?

7            R    Non.

8            Q    Par ailleurs, le capital actions, lui, passe au-  
9            delà de quatre cent trois mille cent dollars  
10           (403 100 \$), l'investissement s'est fait de quelle  
11           façon?

12          R    De quelle façon?... Je vais vous parler des deux  
13          actionnaires. C'était toujours, à l'époque, les  
14          deux actionnaires étant la même répartition qu'en  
15          98, à savoir Vincent Lacroix, quatre-vingt-onze  
16          pour cent (91%) des actions de catégorie A, neuf  
17          pour cent (9%), Ventilation RSR et Benoît Synnett,  
18          un pour cent (1%) et...

19          Q    Mais l'argent venait d'où?

20          R    De Vincent Lacroix et de Robert Simoneau, ou de  
21          Ventilation RSR.

22          Q    Mais la portion qui est venue de vous, c'était  
23          combien?

24          R    Écoutez, c'est une bonne question. Il faudrait que  
25          je révise les documents, là.

1 Q Vous pouvez peut-être vérifier?

2 R Mais je vais vous donner la réponse, mais je vous  
3 dirais que c'est à peu près de l'ordre moitié-  
4 moitié, à l'époque.

5 Q O.K. Et vous, l'argent, vous l'avez pris où?

6 R Dans mes épargnes personnelles.

7 Me PATRICE BENOÎT :

8 Q Il n'y avait pas eu d'emprunt à ce moment-là?

9 R Là, on parle toujours du seul emprunt qui avait été  
10 fait au début de l'année 98, à l'époque, à la  
11 Banque Nationale.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q C'était de l'ordre d'environ cent quarante mille  
14 (140 000 \$), cent trente-cinq mille (135 000 \$)?

15 R Chacun, on avait mis à peu près entre cent  
16 (100 000 \$) et cent quarante mille (140 000 \$).

17 Q Et ça a été mis quand?

18

19 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

20

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q On va produire, sous VL-2, l'état financier de  
23 Norbourg Services Financiers, au 30 juin 1999.

24

25

1 VL-2 :

2 États financiers de Norbourg Services  
3 Financiers au 30 juin 1999  
4

5 Q Dans le document VL-1, que vous nous avez indiqué,  
6 sur la structure corporative au 30 juin 1999, vous  
7 indiquez ce qui s'est ajouté, Placements Norbourg,  
8 le 25 novembre 1998. Placements Norbourg ça a  
9 commencé à opérer quand?

10 R L'opération de Placements Norbourg a débuté à la  
11 même période que les fonds communs ont débuté, à  
12 savoir le 28 mars 2001. Cependant, on avait déjà  
13 déposé des prospectus, en décembre 98, pour la  
14 création des fonds communs de placement, et comme  
15 vous le savez, on doit avoir un fiduciaire pour les  
16 fonds communs de placement. Or, à l'époque, le rôle  
17 de Placements Norbourg était d'être fiduciaire des  
18 fonds communs de placement.

19 Q Donc, de novembre 98 à mars 2001, il n'y a pas  
20 vraiment eu d'opérations dans Placements Norbourg?

21 R Aucune opération.

22 Q Est-ce qu'il y a eu des transactions qui ont été...

23 R Aucune.

24 Q Aucune acquisition...  
25

1 R Je crois qu'il n'y avait même pas de compte  
2 bancaire à l'époque.

3 Q Il a absolument rien.

4 R De mémoire.

5 Q Est-ce que vous aviez des états financiers pendant  
6 cette période-là?

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Le premier bilan est au 30 juin 2001 puis ça montre  
9 un encaisse de cent piastres (100 \$) avec un  
10 capital actions de cent piastres (100 \$), il y  
11 avait aucune opération. Puis ça, encore là, c'est  
12 le bilan d'ouverture au 30 juin 2001.

13 LE TÉMOIN :

14 Puis je me demande s'il y avait un compte bancaire  
15 à l'époque.

16 M. GILLES ROBILLARD :

17 Vérifié par Deschambault, St-Jean.

18 LE TÉMOIN :

19 Oui.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q On voit à la liste des administrateurs au 30 juin  
22 99, qu'il s'est ajouté les noms de Ronald Montminy  
23 et Claude St-Jacques; qui sont ces personnes-là et  
24 ce qu'ils ont fait?

25 R Les activités de Norbourg - on était situés au 300,

1 Léo-Parizeau, on avait fait une sous-location de  
2 MBA, de la firme Montminy, Bédard & Associés, et un  
3 des associés de cette firme-là, monsieur Montminy,  
4 le principal actionnaire de la firme, nous avait  
5 loué ses locaux, une partie de ses locaux, pardon.  
6 Et à l'époque, lorsque nous avons déposé le  
7 prospectus, on nous avait demandé deux  
8 administrateurs indépendants, au niveau de la  
9 Commission, pour les fonds communs, pour le  
10 prospectus des fonds communs de placement. Or, est  
11 arrivé monsieur Montminy et monsieur St-Jacques,  
12 qui était un ami de monsieur Montminy.

13 Q Est-ce qu'ils ont joué un rôle ou?...

14 R Absolument pas.

15 Q L'année 99, 30 juin 99/2000...

16 M. GILLES ROBILLARD :

17 Q Excusez, juste une question. Comme on a fait pour  
18 l'année initiale, pour l'année se finissant le 30  
19 juin 99, est-ce qu'il y a eu des changements à  
20 l'équipe originale? Parce qu'originellement, il y  
21 avait David Simoneau, il y avait vous, qui d'autre  
22 s'est rajouté au courant de cette année-là?

23 R Je crois, de mémoire, que c'était la même équipe.

24 Q Donc, il y a eu aucun changement, aucune  
25 augmentation de l'équipe à ce moment-là.



1 R Si ce n'est que par consultation ou honoraires, on  
2 avait engagé une secrétaire à l'époque.

3 Q O.K.

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q À compter du 30 juin 99 jusqu'au 30 juin 2000, là,  
6 on voit sur votre structure que s'ajoutent trois  
7 filiales à Norbourg Services Financiers : Ascensia  
8 Capital, Société Financière Matiq et Serficom. À  
9 quelle date - commençons par Ascensia Capital...

10 M. GILLES ROBILLARD :

11 Excusez, on va juste retourner en arrière, juste  
12 pour compléter l'année 99, il y a juste une chose.

13 On voit, à l'emplacement Norbourg, un  
14 administrateur du nom de Gabor Matyas, Gabor, G-a-  
15 b-o-r, Matyas, M-a-t-y-a-s, qui était Gabor Matyas?

16 R Monsieur Matyas nous a été présenté par l'entremise  
17 de monsieur Silvester Petryk qui, à l'époque,  
18 monsieur Petryk était un consultant ou un client de  
19 chez Maxima Capital, et monsieur Matyas était, je  
20 vous dirais, grandement intéressé par les activités  
21 de Norbourg et tout ce qui était l'aspect fonds  
22 communs de placement.

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 Q Elle avait quoi, comme background, cette personne-  
25 là?

1 R Il était ingénieur de formation. Puis, je ne me  
2 souviens plus, je crois que c'est chez Via Rail ou  
3 au Canadien National, il avait perdu son emploi et,  
4 avec la perte de son emploi, avait décidé de  
5 recycler dans le domaine de l'investissement.

6 M. GILLES ROBILLARD :

7 Q Quel était son rôle au sein de l'entreprise  
8 Placements Norbourg inc.?

9 R À l'époque, c'était qu'il apportait des clients à  
10 l'intérieur des clubs de placement, à l'époque, et  
11 qu'il jouait un rôle dans la structure de la firme,  
12 à savoir toutes les approbations auprès de la  
13 Commission et voir comment le plan d'affaires se  
14 dirigeait à l'époque.

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q Alors si on revient du 30 juin 99 au 30 juin 2000,  
17 il y a trois nouvelles filiales qui s'ajoutent.  
18 Commençons par la première, Ascensia Capital, c'est  
19 survenu quand dans l'année, ça? Au début de l'année  
20 ou... et c'était quoi son rôle?

21 R Ascensia Capital, j'ai ici... Ascensia Capital est  
22 arrivée au cours de l'année. Quand on a démarré,  
23 lorsqu'on faisait de la recherche sur les fonds  
24 hedge - parce qu'on a débuté notre mandat pour  
25 Opvest en mars 2000 - on cherchait à déterminer

1 certains modèles en placement. Donc, au lieu de les  
2 mettre dans des fonds directement, on avait créé  
3 une filiale qui s'appelait Ascensia, qui était un  
4 peu pour tester un peu les modèles avec un peu  
5 d'argent. Supposons qu'on avait... Exemple, le  
6 mandat d'Opvest, à l'époque, était de cinq millions  
7 (5 M), donc on avait pris de l'argent de Norbourg  
8 et on avait mis un vingt-cinq (25 000 \$) ou trente  
9 mille (30 000 \$) dans un compte pour tester  
10 certains modèles - un peu un genre de recherche et  
11 développement dans le domaine de l'investissement -  
12 pour vérifier si les modèles, d'un point de vue  
13 « live » fonctionnaient aussi bien que les  
14 résultats nous donnaient. Donc, c'est un peu une  
15 forme d'incubateur qui était, à l'époque, pour  
16 tester le modèle.

17 Q Et est-ce que ça a commencé à opérer dès l'an 2000  
18 ou la première partie, c'était quoi...

19 R Il n'y a jamais eu vraiment d'opérations à  
20 l'intérieur d'Ascensia, si on regarde les états  
21 financiers. C'était le désir, ce que je viens de  
22 dire, c'était le désir de le faire. Mais  
23 finalement, on a ouvert des comptes séparés chez  
24 des courtiers et on testait certaines choses. Puis  
25 ça n'a pas vraiment la forme qu'on voulait lui

1 donner au départ, ça n'a pas eu vraiment cet  
2 aspect-là. On a gardé juste des comptes ouverts  
3 chez certains courtiers pour tester les modèles  
4 sans vraiment les mettre à l'intérieur d'Ascensia.

5 Q Société Financière Matiq?

6 R Société Financière Matiq - à l'époque, j'ai créé  
7 une entente à l'été 99, si on fait un peu un recul,  
8 avec la firme LBA, Lavallée, Bourgeois & Associés.  
9 Et à cette époque-là, notre première association  
10 était reliée aux fonds hedge, le mandat d'Opvest,  
11 et le second mandat que j'avais avec LBA, c'était  
12 qu'à l'époque, la Bourse de Montréal avait ou était  
13 sur le point de fermer toutes activités de  
14 transactions sur les titres à Montréal, qui étaient  
15 transférés à Toronto.

16 Donc, un peu comme l'indice Québec, la Société  
17 financière Matiq avait créé des indices sur les  
18 titres québécois, et celui qui en était le  
19 fondateur et, finalement, celui qui avait créé les  
20 indices était Mario Lavallée. Donc Matiq était pour  
21 'MA' marché, 'TI' titres, 'Q' pour Québec,  
22 québécois.

23 Q Et est-ce que ça a débuté des opérations pendant  
24 l'année 99, 2000?

25 R Il y a pas eu d'opérations à l'intérieur. Il y a

1 même pas eu de compte bancaire d'ouvert pour la  
2 Société Matiq, c'était...

3 Q Jamais, jamais, jamais?

4 R Non. Je dirais d'un point vue 99, 2000, il y avait  
5 pas de compte d'ouvert, je crois, pour Société  
6 financière Matiq.

7 Q Serficom...

8 Me PATRICE BENOÎT :

9 Q Peut-être juste avant de passer à Serficom - vous  
10 dites que c'est monsieur Mario Lavallée qui avait  
11 créé les indices au sein de Matiq. Donc est-ce  
12 qu'on comprend que monsieur Lavallée se joint à  
13 l'équipe Norbourg à peu près à ce moment-là?

14 R Bien, je vous dirais qu'il y avait une association  
15 entre Norbourg et LBA à l'époque.

16 Q O.K.

17 R On peut le voir un peu plus comme ça que plutôt  
18 monsieur Lavallée se joigne à Norbourg.

19 Q O.K.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Serficom?

22 R Serficom était une entreprise, dès le départ, qu'on  
23 voulait... bon. On savait que la promotion des  
24 fonds demanderait certains aspects particuliers,  
25 dont la promotion des fonds. Donc Serficom était

1 l'entité au départ, on voulait séparer vraiment les  
2 coûts publicitaires de la firme Norbourg à  
3 l'intérieur de Serficom.

4 Q Et est-ce que ça a débuté les opérations?

5 R Je crois qu'en 2000, il y a eu certaines opérations  
6 à l'intérieur de Serficom. Il y avait un compte  
7 bancaire et je crois qu'il y a des états financiers  
8 au 30 juin 2000, de Serficom.

9 Q Au niveau de l'équipe de direction, pour l'année  
10 juin 99 à juin 2000, est-ce qu'on a encore la même  
11 équipe ou il y a d'autres gens qui se joignent?

12 R Au 30 juin 2000, je vous dirais au cours de  
13 l'année, au début de l'année 2000, étant donné que  
14 nous avons reçu le mandat d'Opvest au début de mars  
15 2000, je ne pourrais pas vous dire la date exacte  
16 là, mais c'est au début du mois de mars 2000,  
17 Pierre Therrien s'était joint à l'équipe Norbourg  
18 ou LBA, à l'époque. C'est là mon point  
19 d'interrogation, je me demande s'il était payé par  
20 Norbourg ou LBA au début, mais il l'était par  
21 après, par Norbourg, comme ingénieur financier pour  
22 toutes structures dans le fonds Opvest.

23 Q À part lui, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui  
24 se joignent en 2000?

25 R Il y a eu, par l'association avec LBA, d'autres

1 personnes qui travaillaient dans les locaux de  
2 Norbourg mais qui n'étaient pas payées par  
3 Norbourg.

4 Q Est-ce qu'ils travaillaient pour Norbourg?

5 R Non.

6 Q Non?

7 R Ils travaillaient pour LBA.

8 Q Au niveau opérationnel maintenant, pendant cette  
9 même période-là, est-ce que la nature des services  
10 que vous entendez rendre, la gestion de  
11 portefeuilles et... est-ce que ça a débuté d'une  
12 façon plus importante que ce que vous aviez eu en  
13 98, 99?

14 R Oui.

15 Q Vous avez parlé de Opvest, là?

16 R Oui, tout à fait. Donc Opvest, c'est une filiale de  
17 Desjardins. Opvest, à l'époque, était une firme  
18 spécialisée dans les fonds de fonds au niveau des  
19 fonds de couverture. Donc, on était le premier  
20 client canadien à recevoir des fonds d'Opvest, tous  
21 les autres étaient placés à New-York ou à Londres,  
22 à l'extérieur du pays. Donc, c'est par l'entremise  
23 de Jacques Bourgeois et de Mario Lavallée qu'on a  
24 reçu le mandat, chez Norbourg, de Opvest.

25 À l'époque, Norbourg n'avait fait aucune démarche

1           auprès d'Opvest. C'était principalement, et je vous  
2           dirais en grande partie et totalement, monsieur  
3           Bourgeois et monsieur Lavallée qui avaient fait des  
4           démarches auprès de la direction d'Opvest pour  
5           avoir le mandat. Donc oui, l'activité fonds de  
6           couverture a vraiment démarré au cours du mois de  
7           mars 2000.

8           Q    Et ça fonctionnait comment, l'entente avec Opvest,  
9           dans les faits, là?

10          R    Oui.

11          Q    D'où venait l'argent ou les titres, où allaient-ils  
12           et qui les gérail?

13          R    Les structures et les mandats dans les fonds hedge  
14           sont assez particuliers. Donc, je ne peux pas  
15           l'assumer dans tous les pays mais au Canada,  
16           principalement, souvent les fonds hedge sont donnés  
17           comme mandat par des firmes, par des swap de  
18           rendement. Desjardins avait établi une entente avec  
19           City Bank, dont City Bank avait swapé le rendement  
20           qu'on avait sous gestion, des actifs sous gestion,  
21           pardon, et Desjardins donnait le taux LIBOR à City  
22           Bank. Donc, c'est là qu'est un peu arrivée la  
23           confusion, souvent, auprès des autorités, que le  
24           mandat arrivait de City Bank. Le mandat initial  
25           était donné par Desjardins qui... Desjardins avait



1 transféré l'argent par l'entente du swap à City  
2 Bank, et notre client chez Norbourg était City  
3 Bank. Un mandat qui était à l'époque de cinq  
4 millions (5 M), au départ, en termes de fonds  
5 hedge, fonds de couverture.

6 Q Et vous, vous faisiez quoi avec les fonds chez City  
7 Bank? Vous faisiez la gestion de ces fonds?

8 R Voilà. L'entente au départ entre LBA et Norbourg  
9 était que... évidemment, le mandat avait été  
10 octroyé à Norbourg mais pourquoi Norbourg l'avait  
11 reçu? C'est que toutes les démarches par les gens  
12 de LBA étaient qu'ils avaient l'expertise et les  
13 contacts pour démarrer des fonds de couverture.  
14 L'entente que nous avons avec LBA c'est que  
15 supposons, sur cent pour cent (100%) des revenus  
16 que nous avons d'Opvest et City Bank, on payait le  
17 salaire de monsieur Therrien et, par la suite, la  
18 division était soixante pour cent (60%) des revenus  
19 restant à LBA et quarante pour cent (40%) des  
20 revenus restant à Norbourg pour le back office,  
21 pour le suivi du back office et pour le suivi de  
22 toutes les transactions en tant que telles avec  
23 Northern Trust et les courtiers.

24 Q Est-ce que je comprends que l'ingénierie financière  
25 pour le placement de ces fonds-là, c'est monsieur

1 Therrien qui s'en occupait?

2 R C'est-à-dire qu'à l'époque, monsieur Therrien... On  
3 peut parler de la première année, 2000, d'une  
4 époque d'incubation pour le rôle de monsieur  
5 Therrien. Il travaillait sur beaucoup de modèles,  
6 mais LBA avait établi une entente avec une firme  
7 basée à Boston, dont on avait fait le voyage,  
8 monsieur Lavallée et monsieur Simonato, qui était  
9 également un partenaire dans LBA, partenaire  
10 minoritaire, et moi-même en 99, pour structurer les  
11 modèles à présenter à Opvest pour le mandat en  
12 question.

13 Donc je vous dirais, dans la première année 2000,  
14 on a pris aucun, si vous me permettez l'expression,  
15 cadre des modèles de monsieur Therrien. On ne  
16 prenait les recommandations que de la firme à  
17 Boston.

18 Q À part du dossier Opvest, est-ce qu'il y a eu  
19 d'autres... de façon significative, là, une  
20 augmentation du volume des opérations chez  
21 Norbourg?

22 R Non, parce qu'un mandat... un mandat fonds hedge  
23 demande énormément. Étant donné, à l'époque, notre  
24 manque d'expérience dans ce domaine-là et étant  
25 donné qu'un fonds hedge est sur l'effet de levier,

1           donc ça nous a demandé énormément de temps. Donc  
2           oui, on continuait à travailler sur le plan  
3           d'affaires des fonds communs, mais en termes de  
4           gestion, mises à part les activités que je vous ai  
5           déjà mentionnées pour une partie de la gestion des  
6           clients chez les courtiers et le mandat fonds  
7           hedge, c'était les deux activités qu'on avait.

8           Q    Monsieur Lacroix, je vous montre les états  
9           financiers pour Norbourg Services Financiers, au 30  
10           juin 2000. Il y a un chiffre d'affaires autour de  
11           vingt-huit mille (28 000 \$), des coûts de l'ordre  
12           de quatre cent vingt-quatre mille six cents  
13           (424 600 \$), pour une perte de trois cent quatre-  
14           vingt-seize mille cinq cents (396, 500 \$), environ.  
15           Par ailleurs, il y a une augmentation du capital  
16           actions de quatre cent trois mille (403 000 \$) à  
17           huit cent mille cent dollars (800 100 \$). D'où  
18           vient l'investissement de l'augmentation du capital  
19           actions?

20           R    Principalement d'emprunts que j'ai effectués. Le  
21           passage, si je comprends bien la question, là, du  
22           quatre cent trois mille (403 000 \$)...

23           Q    Du quatre cent trois (403 000 \$) à huit cent mille  
24           cent (800 100 \$), oui.

25

1 R Épargne personnelle et principalement de montants  
2 empruntés.

3 Q Mais quand vous parlez de vos épargnes personnelles  
4 là, à quelques reprises vous dites que vous avez  
5 mis vos épargnes personnelles, mais ça joue dans  
6 quel ordre de grandeur, vos épargnes personnelles  
7 par rapport à vos emprunts?

8 R Sur cette année-là?

9 R Oui, bien sur l'ensemble, là.

10 R Sur l'ensemble, je vous dirais que l'épargne  
11 personnelle que j'ai déposée au sein de la firme  
12 Norbourg totalise à peu près entre cinq (500 000 \$)  
13 et six cent mille dollars (600 000 \$).

14 Q O.K. Et vous aviez gagné cet argent-là où?

15 R Lorsque j'étais courtier en valeurs mobilières et  
16 avant l'année 97, avant l'année, pardon, 98,  
17 l'année que j'ai démarré Norbourg, à travers de  
18 transactions, j'avais emprunté de l'argent et je  
19 transigeais cet argent-là à travers des comptes  
20 chez des courtiers, chez deux courtiers.

21 Q Ça c'est de 94 à 97?

22 R Finalement, janvier 95 jusqu'à peu près janvier,  
23 début de l'année 99.

24 Q Et vous avez fait des gains de l'ordre de?...

25

1 R D'à peu près deux à trois cent mille dollars  
2 (300 000 \$).

3 Q O.K. Est-ce qu'ils sont dans vos rapports d'impôts,  
4 ces gains-là?

5 R Pas ces gains-là.

6 Q Pourquoi?

7 R Ils étaient dans la divulgation faite en 2005 mais  
8 pas à l'époque.

9 Q Mais dans vos rapports à l'époque?

10 R C'était de l'argent... l'argent emprunté provenait  
11 de firmes offshore, qui ne m'appartenaient pas,  
12 mais qui était emprunté et là, à ce moment-là, ça  
13 simplifiait les choses de ne pas vraiment divulguer  
14 mes montants gagnés à l'époque.

15 Q Mais est-ce que les comptes où il y eu les gains  
16 étaient à votre nom?

17 R Les comptes étaient à des numéros. Il y avait des  
18 numéros de compte chez des courtiers et chez un  
19 trust.

20 Q O.K. C'était qui, les courtiers?

21 R Le courtier était Maxima à l'époque et Investpro.

22 Q Puis le trust?

23 R Le trust, c'était le Trust Général.

24 Q Est-ce que vous avez les numéros de compte encore  
25 de ces comptes-là?

1 R Je pourrais vous les trouver.

2 Q Si vous pouviez me les trouver, si vous avez des  
3 états de compte.

4 R J'ai demandé, pour ce qui est des comptes chez  
5 Maxima Capital, j'ai demandé les comptes à Ernst &  
6 Young qui était, à l'époque, le syndic à la  
7 faillite de Maxima et j'ai parlé encore récemment,  
8 hier, à monsieur Denis qui est censé me les  
9 remettre et aussitôt que je les ai, je vous les  
10 remets.

11 Q C'est beau.

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 Q Vous dites que ces placements personnels-là que  
14 vous aviez faits par le courtier Maxima à Investpro  
15 transitaient aussi ou se faisaient également via  
16 les sociétés offshores?

17 R Oui.

18 Q C'était lesquelles? Puis quel était leur rôle à ces  
19 sociétés offshore-là dans la mécanique de ces  
20 placements?

21 R Dans la mécanique des placements, ces sociétés-là  
22 n'étaient que pour prêter, soit pour faire des  
23 investissements ou, dans le cadre de l'année 2000,  
24 aux états financiers, prêter à Vincent Lacroix  
25 l'argent pour faire progresser la firme Norbourg.

1 Q Puis c'était quoi le nom de ces sociétés-là?

2 R Écoutez, c'était une firme qui était basée dans les  
3 Caraïbes. C'était, à l'époque, Primus ou Premier  
4 Capital, il faudrait que je le vérifie, le nom,  
5 mais c'était une firme basée aux Caraïbes.

6 Q Et vous avez été mis en contact avec cette firme-là  
7 de quelle façon?

8 R Par l'entremise de monsieur Robert Letellier.

9 Q Qui est qui?

10 R Monsieur Robert Letellier est une personne et un  
11 client, bien c'est-à-dire un client qui était, je  
12 vous dirais, assez important chez Maxima Capital.  
13 Et à l'époque, monsieur Letellier m'a prêté de  
14 l'argent pour partir Norbourg et m'a également  
15 prêté de l'argent pour faire des investissements,  
16 d'un point de vue personnel.

17 Q Et les personnes chez Premier ou Primus Capital  
18 offshore, vous rappelez-vous du nom des personnes  
19 avec qui vous transitiez là-bas?

20 R Là, je n'ai jamais fait... c'était toujours par  
21 l'entremise de monsieur Letellier que je  
22 transigeais, je n'ai jamais parlé à ces personnes-  
23 là.

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q Vous n'avez jamais su qui était la contrepartie?

1 R Non, jamais. Jamais rencontré, jamais... Moi, je  
2 faisais affaires avec monsieur Letellier.

3 M. GILLES ROBILLARD :

4 Q Qui était monsieur Letellier?

5 R Monsieur Letellier était un client important de  
6 Maxima Capital, a été également président de la  
7 firme Breault, Guy, O'Brien qui a été fermée fin  
8 des années 80, début 90. Je sais qu'il a eu  
9 beaucoup de démêlés avec la Bourse de Montréal,  
10 mais c'était une personne avec qui j'avais des  
11 contacts.

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 Pour les fins des notes, là, juste rappeler que  
14 l'engagement numéro 1 c'est de tenter d'obtenir les  
15 numéros de vos comptes pour vos placements  
16 personnels, là, par l'entremise de Maxima puis  
17 d'Investpro.

18 LE TÉMOIN :

19 Oui.

20  
21 E-1 :

22 Fournir, si possible, les numéros de comptes  
23 pour les placements personnels faits par  
24 l'entremise de Maxima et d'Investpro  
25



1 Me DENIS ST-ONGE :

2 On va produire l'état financier sous VL-3.

3 Q L'état financier indique également un billet à  
4 payer, un dû aux administrateurs plutôt, de deux  
5 cent dix-huit mille six cent soixante-six  
6 (218 666 \$). C'est dû à qui?

7 R À Vincent Lacroix qui, à l'époque, si ma mémoire  
8 est bonne, là, que je devais à monsieur Letellier  
9 et/ou les compagnies que j'ai mentionnées  
10 précédemment.

11 Q Mais ça c'est dû à vous, ce n'est pas de l'argent  
12 que vous leur devez, là. C'est un prêt que vous  
13 auriez fait à la compagnie.

14 R Oui.

15 Q O.K. Alors vous avez emprunté de monsieur Letellier  
16 puis vous avez prêté l'argent à la Société?

17 R À la Société.

18 Q O.K. Puis il y a un billet à payer douze pour cent  
19 (12%), cinquante mille (50 000 \$), est-ce que ça  
20 vous dit quelque chose?

21 R Ça c'est le billet à payer de monsieur Gabor  
22 Matyas.

23 Q O.K. Qui a prêté cinquante mille dollars  
24 (50 000 \$)?

25 R Qui a prêté cinquante mille (50 000 \$). À l'époque,

1 monsieur Matyas était intéressé par les activités  
2 de Norbourg. Donc évidemment, avant d'arriver à un  
3 actionnariat, je voulais voir comment on était pour  
4 s'entendre, donc il a fait un prêt.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 VL-3 c'est les états financiers de Norbourg  
7 Services Financiers au 30 juin 2000.

8  
9 VL-3 :

10 États financiers de Norbourg Services  
11 Financiers au 30 juin 2000

12  
13 M. GILLES ROBILLARD :

14 Juste avant que vous passiez à d'autre chose.

15 Q Vous avez dit tantôt qu'en tout et partout il y a  
16 environ six cent cinquante mille (650 000 \$), si on  
17 regarde, en chiffres ronds, qui est rentré en 2000.  
18 Quatre cent mille (400 000 \$) au niveau de  
19 l'actionnariat, environ deux cent dix-huit mille  
20 (218 000 \$), un dû à l'administrateur, puis un  
21 cinquante mille (50 000 \$). Autre que vos économies  
22 personnelles du prêt d'avances de monsieur  
23 Letellier et de Gabor Matyas, est-ce qu'il y a  
24 d'autres personnes qui ont prêté dans ces sommes  
25 d'argent-là?

1 R Prêté ou investi dans l'actionnariat, il s'agirait  
2 de voir dans le cas de monsieur Simoneau. Monsieur  
3 Simoneau a injecté également de l'argent au cours  
4 de l'exercice 2000.

5 Q O.K.

6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Q Robert.

8 R Oui, Robert.

9 Q Avez-vous une idée de l'ordre de grandeur ou?...

10 R Je vais vérifier.

11 Q O.K. Alors peut-être à vérifier...

12 R Je vous dirais, de mémoire, entre soixante-quinze  
13 (75 000 \$) et cent mille (100 000 \$) mais je vais  
14 vérifier.

15 Q Engagement numéro 2.

16 Me PATRICE BENOÎT :

17 Apport monétaire de Robert Simoneau dans Norbourg  
18 Services Financiers au cours de l'année 2000.

19  
20 E-2 :

21 Vérifier quel a été l'apport monétaire de  
22 Robert Simoneau dans Norbourg Services  
23 Financiers, au cours de l'année 2000, et  
24 fournir l'information  
25

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Il n'y en a pas d'autre?

3 R Non.

4 Q Il y a aucune autre personne ou quoi que ce soit?

5 R Non.

6 Q Il n'y a pas d'autres sources de fonds à ce moment-  
7 là?

8 R Bien, monsieur Letellier.

9 Q Non, non, non, je parle autres que ceux qu'on vient  
10 d'énumérer, il y a pas d'autres sources de  
11 fonds...

12 R Non.

13 Q Qu'ils ont trouvés dans les coffres de la  
14 compagnie?

15 R Au 30 juin 2000?

16 Q Oui.

17 R Il y a probablement, mais ça en tout cas ça joue  
18 sur la ligne, là, sur les états financiers, là. Il  
19 y a probablement également dans le compte, on a  
20 pris probablement des sommes également dans le  
21 compte Opvest, à un moment donné, qui étaient...  
22 mais là, de l'ordre... C'est parce que je me  
23 demande pour la fin de l'exercice...

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q Ça veut dire quoi, ça, « pris de l'argent dans le

1 compte Opvest »?

2 R C'est qu'à un moment donné, pour finaliser... Ce  
3 qu'il faut savoir, c'est ce qu'on a fait à un  
4 moment donné. On cherchait, lorsqu'on cherchait à  
5 faire les fonds communs, à les partir, il y avait  
6 un programme au gouvernement, au ministère des  
7 Finances, qui nous donnait un remboursement de  
8 cinquante pour cent (50%) de nos frais de dépenses.  
9 Tous frais - démarrage, publicité, tout ce qui  
10 était relié également aux employés, Pierre Therrien  
11 à l'époque, un peu du back office également - nous  
12 étaients remboursés à cinquante pour cent (50%).  
13 Donc on avait évalué, déjà à l'époque, au 30 juin  
14 2000, qu'on pouvait recevoir à peu près un cinq à  
15 six cent mille (600 000 \$), déjà en parlant avec  
16 les gens du Ministère puis avoir évalué les aspects  
17 des crédits, qu'est-ce qu'il était possible ou non  
18 possible d'avoir comme coûts. Et à un moment donné,  
19 on a décidé - évidemment, il faut connaître toute  
20 l'histoire du fonds Opvest qui allait vraiment  
21 mal - donc on a décidé de prendre ou d'emprunter,  
22 si on veut, à l'époque, au 30 juin 2000, entre à  
23 peu près cent (100 000 \$) à cent cinquante mille  
24 (150 000 \$) du fonds Opvest qui était basé chez MS  
25 Pro.

1 Q Mais ça, ça n'apparaît pas dans les états  
2 financiers.

3 R Non. Ça apparaît comme somme avancée à l'époque par  
4 Vincent Lacroix ou un des administrateurs, il  
5 s'agirait de vérifier.

6 Q Donc, dans le montant, là, de...

7 R Mais c'est comme je vous dis, il s'agirait de  
8 vérifier. Je sais que c'est soit en juillet 2000 ou  
9 juin 2000, là. Donc, est-ce qu'ils font partie du  
10 30 juin 2000? Il s'agirait de le vérifier.

11 Q Mais vous avez fait quoi pour être capable d'aller  
12 chercher cette somme-là, à même le compte de  
13 Opvest?

14 R C'est que si on se réfère à la structure des fonds  
15 hedge...

16 Q Ces argents-là étaient où? Ils étaient chez City  
17 Bank?

18 R Chez Investpro.

19 Q Chez Investpro?

20 R Investpro TD.

21 Q O.K.

22 R Donc, Northern Trust, tu ne peux pas gérer de fonds  
23 qui sont basés chez un trust, en termes de fonds  
24 hedge, parce que tu as tout l'aspect d'effet de  
25 levier que tu demandes au courtier. Donc, pour le

1 mandat de fonds de couverture de la part de Opvest,  
2 le cinq millions (5 M) pouvait avoir une valeur  
3 marchande ou prise de position sur les marchés,  
4 entre sept (7 M) et huit millions (8 M). Donc, tu  
5 ne peux pas laisser l'argent chez le trust lorsque  
6 tu fais des opérations dans les fonds hedge, tu es  
7 obligé de l'envoyer chez un courtier qui veut les  
8 titres en garantie et l'argent en garantie. Or, à  
9 un moment donné, on a transféré, on a eu une  
10 entente avec Investpro et on a transféré le mandat  
11 fonds hedge de Northern Trust, qui est très légal,  
12 de Northern Trust chez le courtier, pour les fins  
13 du fonds hedge. Et là, sur les transactions qu'on a  
14 faites et plusieurs transactions, à un moment donné  
15 on a décidé d'emprunter les sommes que je vous ai  
16 mentionnées précédemment, pour les opérations de  
17 Norbourg.

18 M. GILLES ROBILLARD :

19 Q Quand on utilise le terme « emprunter », c'est un  
20 emprunt unilatéral, si je comprends bien?

21 R C'est que les démarches... Écoutez, on avait, on  
22 avait, en tout cas tant et aussi longtemps que les  
23 fonds mutuels seraient créés, on avait en banque un  
24 retour de cinq à six cent mille (600 000 \$) à  
25 l'époque, au 30 juin 2000, du ministère des

1 Finances. Donc, effectivement...

2 Me DENIS ST-ONGE :

3 Q Quand vous avez emprunté, là, vous n'avez pas  
4 demandé la permission à celui qui vous prêtait  
5 l'argent d'aller le chercher?

6 R Tout à fait.

7 Q Maintenant, vous parlez du ministère des Finances  
8 puis des crédits d'impôts que vous étiez pour  
9 obtenir, là - vous ne les avez pas obtenus avant le  
10 30 juin 2000, parce que ce n'est pas dans vos états  
11 financiers.

12 R Oui.

13 Q O.K. Oui, vous ne les avez pas obtenus?

14 R Bien, on a obtenu les crédits d'impôts.

15 Q Vous les avez obtenus quand?

16 R En novembre 2001.

17 Q O.K. Donc, vous ne les aviez pas en juin 2000.

18 R Non, non, non, on ne les avait pas.

19 M. GILLES ROBILLARD :

20 Q Juste une dernière question, peut-être, au niveau  
21 des états financiers. Vous venez d'expliquer que  
22 les crédits d'impôts sont basés en partie sur les  
23 dépenses en salaire, publicité, et cetera, qui  
24 avaient été encourues. Maintenant, on regarde les  
25 états financiers puis on a, au courant des deux



1 dernières années d'exploitation, des pertes de  
2 l'ordre d'à peu près huit cent mille (800 000 \$).

3 R Oui.

4 Q Est-ce que c'est des vraies pertes ou est-ce que  
5 les dépenses avaient été, peut-être, amplifiées à  
6 ce moment-là pour pouvoir bénéficier de plus de  
7 crédits?

8 R Ah, non, non. C'est des vraies pertes.

9 Q C'est les vraies pertes.

10 R C'est les vrais chiffres à cette époque-là.

11 Q O.K. Puis l'emprunt qu'on parlait juste avant, ça  
12 c'était votre premier emprunt du genre?

13 R Écoutez, comme je vous dis, il s'agirait de voir la  
14 période précise, là, mais dans les états  
15 financiers, c'était le premier emprunt du genre, au  
16 30 juin 2000, oui.

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Est-ce qu'il a été remboursé, cet emprunt-là,  
19 autrement que lorsque vous avez remboursé Opvest ou  
20 retourné, là... Lorsqu'ils ont décidé de ne plus  
21 être clients, vous leur avez fait un chèque, puis  
22 je ne me souviens plus, de l'ordre de vingt  
23 millions (20 M\$), là?...

24 R Écoutez, vingt-deux (22 M\$)...

25

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Me PATRICE BENOÎT :

Q Vingt-deux point cinq (22,5 M\$)?

R Vingt-deux point quatre (22,4 M\$), je crois.

Me DENIS ST-ONGE :

Q Mais est-ce qu'il a été remboursé lorsque vous avez obtenu vos crédits d'impôts, en novembre 2001?

R Non, non, il n'a pas été remboursé.

Q En novembre 2000, plutôt.

R C'est-à-dire qu'on a reçu nos crédits d'impôts en novembre 2001.

Q 2001?

R 2001.

Q Un an et demi plus tard?

R Un an et demi plus tard, et puis le prêt n'a jamais été remboursé dans le compte.

Q Donc il y avait un trou dans le compte Opvest qui était créé par cet, entre guillemets, emprunt, de l'ordre... je ne me souviens pas...

Me PATRICE BENOÎT :

Cent (100) à cent cinquante mille (150 000 \$)?

Me DENIS ST-ONGE :

Q Cent (100) à cent cinquante mille (150 000 \$)?

R Cent (100) à cent cinquante mille (150 000 \$), oui.

Q O.K.

R Au 30 juin 2000.

1 Q 2000.

2 R C'est qu'on reviendra probablement plus tard à 2001  
3 là, mais...

4 Q Oui.

5 R Ce qui est arrivé - évidemment, l'intention était  
6 là mais on ne l'a pas remboursé, mais c'est qu'à un  
7 moment donné, comme je vous mentionnais un peu plus  
8 tôt, il y a eu une perte de contrôle sur tout ce  
9 qui était l'opération fonds hedge.

10 Q Qui gérait l'opération fonds hedge?

11 R Bien, l'opération fonds hedge, au départ, était  
12 gérée ou administrée... C'est parce qu'il faut  
13 faire une différence entre la gestion de  
14 portefeuilles et tout ce qui est la gestion back  
15 office et administrative. Au début, elle était  
16 vraiment gérée par LBA et le consultant basé à  
17 Boston, en termes d'opérations, de transactions et,  
18 je vous dirais, tout ce qui était transaction. Et  
19 d'un côté, back office c'était géré par Norbourg.  
20 Et quand je dis back office, là, on va s'entendre,  
21 c'est Vincent Lacroix, parce que David Simoneau  
22 n'avait pas la capacité de suivre... En tout cas,  
23 il avait la capacité mais il s'agissait d'avoir un  
24 learning curve pour suivre déjà les fonds...

25

1 Q Il était capable de faire les écritures mais pas  
2 faire le thinking derrière les écritures.

3 R Voilà, tout à fait. Donc, évidemment, le thinking  
4 venait de Vincent Lacroix. Donc, il y a eu à un  
5 moment donné, puis on se demande pourquoi, chez  
6 Northern Trust, un mismatch complet. On envoyait  
7 les états de compte d'Investpro là-bas et à un  
8 donné il y a eu, je vous dirais, c'est un blackout,  
9 on peut l'appeler ainsi, entre tout ce qui était  
10 fait en termes de reporting chez TD et tout ce qui  
11 était fait en termes de reporting chez Northern  
12 Trust. Et là, évidemment, la remorque s'est  
13 décrochée de l'auto, dans le sens qu'il n'y a plus  
14 rien qui se suivait.

15 Donc, on peut appeler ça comme on veut. Est-ce  
16 qu'on a profité de cette opportunité-là? Est-ce  
17 qu'on a voulu... Est-ce qu'il aurait été très  
18 facile de le camoufler? Parce que tu ne pouvais  
19 qu'ajuster ton rendement à l'époque, mais on a  
20 emprunté d'Opvest - le montant, je vais pouvoir  
21 vous le confirmer, j'ai certains documents à la  
22 maison, là, qui peuvent me l'indiquer - mais on a  
23 emprunté d'Opvest, pour l'exercice du 30 juin 2000,  
24 ou profité de l'opportunité à cette époque-là pour  
25 emprunter chez TD, non pas du compte bancaire, du

1 courtier direct, qui émettait une traite bancaire à  
2 Norbourg Services Financiers et on l'envoyait  
3 directement dans le compte bancaire.

4 Q Et ça, ça apparaîtrait... Je vais vous poser plutôt la  
5 question : est-ce qu'effectivement ce montant-là  
6 apparaîtrait comme étant, comme faisant partie des  
7 argents additionnels qui ont été investis dans le  
8 capital actions?

9 R Oui.

10 Q O.K.

11 Me PATRICE BENOÎT :

12 Q Par vous, personnellement?

13 R Oui, par moi personnellement.

14 Q Donc, l'argent est parti du compte TD Investpro à  
15 vous personnellement, et c'est rentré chez Norbourg  
16 après ou comment ça a transité?

17 R Direct de TD à Norbourg Services Financiers.

18 Q Vous avez indiqué que vous pourriez vérifier le  
19 montant exact?

20 R Oui.

21 Q Que vous aviez des documents là-dessus. Si vous  
22 pouvez prendre comme engagement numéro 3,  
23 effectivement, de nous communiquer le montant exact  
24 et s'il y a de la documentation qui fait état de  
25 ça, de nous la fournir.

1 R Oui.

2

3 E-3 :

4 Vérifier le montant exact d'argent qui a été  
5 transféré à partir du compte TD Investpro à  
6 Norbourg Services Financiers et s'il existe de  
7 la documentation à cet effet, la fournir

8

9 Me DENIS ST-ONGE :

10 Q Vous nous avez parlé que vous étiez en contact...

11 Ah, je m'excuse on peut prendre une pause.

12

13 PAUSE

14

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q Alors, Monsieur Lacroix, pendant la pause, vous  
17 nous avez dit que l'emprunt que vous situiez à  
18 l'été ou avant le 30 juin 2000, ce serait peut-être  
19 au 30 juin 2001?

20 R Bien, ce serait sujet à vérification. Ce que je  
21 vais faire...

22 Q O.K. Alors vous allez...

23 R Oui, je m'engage à vous donner la réponse.

24 Q Cet emprunt-là, est-ce que les gens... parce que  
25 vous nous avez dit que vous aviez profité d'un

1 blackout ou d'un problème de conciliation de  
2 chiffres entre Northern Trust et - c'est Investpro?  
3 R C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de blackout chez  
4 Investpro, il y avait vraiment, je vous dirais, un  
5 reporting... De la façon dont Northern Trust  
6 fonctionnait, c'est qu'on envoyait les états de  
7 compte de TD Investpro. TD, et lorsqu'on dit : « TD  
8 Investpro, » TD étant l'entité de back office  
9 d'Investpro, la Banque TD. Donc, on envoyait les  
10 états de compte à Northern Trust et, écoutez, sur  
11 le reporting des états de compte de Northern Trust,  
12 c'était fait de façon vraiment désordonnée,  
13 tellement qu'à un moment donné, on s'est entendu  
14 avec la direction de Desjardins, qui savait un peu  
15 les problèmes qu'on avait chez Northern Trust et  
16 que j'avais également mentionné à Lavallée et  
17 monsieur Bourgeois, pour leur dire : « Écoutez, on  
18 va envoyer les états de compte maisons, parce que  
19 là on a vraiment un problème de reporting back  
20 office à faire. »

21 Q Est-ce qu'Opvest ou Desjardins se sont jamais rendu  
22 compte qu'il y avait eu un emprunt?

23 R Non.

24 Q Est-ce qu'à la fin de l'exercice, ils ont été  
25

1 remboursés ou non ou cet argent-là est disparu  
2 puis?...

3 R C'est qu'il y a deux réponses dans votre question.  
4 C'est que les rendements du fonds étaient vraiment  
5 pitoyables. Le modèle qui était donné par le  
6 consultant de Boston était que l'on shortait ou  
7 vendre à découvert, l'indice TSX à l'époque, dont  
8 Nortel représentait plus de soixante pour cent  
9 (60%) de l'indice. Donc, la force de Nortel, étant  
10 donné que nous étions à découvert, a amené des  
11 pertes importantes dans le mandat; tellement, qu'au  
12 cours de l'été, pour garder le mandat, Desjardins  
13 nous a coupé les honoraires de gestion.  
14 Donc, pendant deux à trois ans, on a géré les fonds  
15 de couverture de Desjardins sans avoir d'honoraires  
16 de gestion. Et à l'époque, monsieur Lavallée était  
17 conscient des difficultés qu'on avait dans la  
18 gestion et c'est à ce moment-là que, je crois, que  
19 Desjardins, parce qu'il y avait de bonnes relations  
20 avec monsieur Bourgeois et Lavallée, nous ont  
21 laissé le mandat à cette époque-là, parce qu'il y  
22 avait aucun, aucun contact ou aucun lien entre moi  
23 et Desjardins ou la direction d'Opvest à cette  
24 époque-là. Je ne sais pas si ça réponds à votre  
25 question?



1 Q Ça répond à la première partie de ma question, mais  
2 la deuxième partie : est-ce qu'ils ont été  
3 remboursés lorsqu'il y a eu le remboursement final  
4 ou c'est de l'argent...

5 R En juin 2004.

6 Q Ou c'est de l'argent qui est disparu dans la  
7 comptabilité?

8 R Qui est disparu dans la comptabilité.

9 Q Du compte Opvest?

10 R Écoutez, je comprends mal votre question, Maître  
11 St-Onge.

12 M. GILLES ROBILLARD :

13 Q Je pense que la question est que le cent (100) à  
14 cent cinquante mille (150 000 \$) que vous qualifiez  
15 d'avances, ce montant-là est-ce qu'il a été  
16 remboursé à Opvest et à quelle époque?

17 R Ce montant-là a été remboursé à Opvest en juin  
18 2004, lorsqu'ils ont rapatrié leur mandat de  
19 gestion.

20 Q Intégralement?

21 R Intégralement, dans l'intégral. Mais évidemment, il  
22 y aura toujours la grande question à savoir si  
23 c'est vraiment vingt-deux point quatre millions  
24 (22,4 M\$) qui auraient dû être remboursés à Opvest  
25 ou Desjardins, à l'époque.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Quel genre de reporting, entre guillemets, était  
3 fait à Opvest dans le cadre du mandat?

4 R Évidemment, comme je l'ai mentionné plus tôt, étant  
5 donné qu'il y avait des difficultés entre le  
6 reporting de Northern Trust, c'était uniquement le  
7 reporting interne, l'état de compte interne.

8 Q Donc, Opvest se contentait d'états de compte  
9 internes, que vous faisiez à l'interne, sans avoir  
10 ceux d'Investpro TD ou ceux de Northern Trust?

11 R Tout à fait.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Et ça n'apparaissait pas dans votre état de compte  
14 interne. L'emprunt de cent cinquante mille dollars  
15 (150 000 \$) n'apparaissait pas... Est-ce qu'il  
16 apparaissait dans l'état de compte interne comme  
17 étant...

18 R Non.

19 Q Non. Vous nous avez dit que vous attendiez des  
20 crédits d'impôts auprès du ministère des Finances.  
21 Est-ce que c'est à l'époque où vous avez commencé à  
22 traiter avec monsieur Jean Renaud?

23 R Non, du tout.

24 Q Non?

25 R Non, c'est beaucoup plus tard ça.

1 Q Avec qui vous traitiez à ce moment-là pour  
2 l'obtention des crédits d'impôts?

3 R Ça ne se passait que par information ou par voie  
4 téléphonique. On n'a jamais rencontré personne à  
5 l'époque, tant et aussi longtemps que les fonds  
6 n'étaient pas accrédités auprès de la Commission  
7 des valeurs mobilières du Québec, on n'a pas eu le  
8 besoin de rencontrer des gens. On ne le faisait...  
9 Évidemment, à l'époque, il faut voir que c'était un  
10 phénomène. Tout ce qui était démarrage de fonds, et  
11 il y en a eu beaucoup à cette époque-là, était le  
12 fait qu'on pouvait recevoir cinquante pour cent  
13 (50%). Donc, c'était à titre informatif qu'on  
14 appelait le ministère et on pouvait parler à la  
15 personne qui nous répondait. Donc, il n'y avait pas  
16 de nom à l'époque. J'aimerais juste revenir sur  
17 l'aspect du reporting interne d'Opvest.

18 Q Oui.

19 R Juste pour éclaircir un point. C'est que,  
20 évidemment, comme je vous ai mentionné, la  
21 direction de Norbourg ou les gens de Norbourg et de  
22 LBA, on avait peu d'expérience dans tout ce qui  
23 était reporting ou activités en termes de fonds  
24 hedge. Donc lorsque ton mandat en arrive à dévoiler  
25 des placements sur effet de levier, le cent (100)

1 ou le cent cinquante mille (150 000 \$) était comme  
2 chercher une aiguille dans une botte de foin. Je  
3 voulais juste éclaircir à ce niveau-là.

4 Q Maintenant, au 30 juin 2000, les administrateurs  
5 sont réduits à monsieur Simoneau et vous-même, pour  
6 Norbourg Services Financiers inc. Qu'est-ce qui est  
7 advenu de vos administrateurs externes que vous  
8 aviez l'année précédente?

9 R Évidemment, c'est au 30 juin 2000. On savait qu'à  
10 l'époque, lorsque sont arrivés les deux  
11 administrateurs, monsieur Montminy et monsieur St-  
12 Jacques, c'était pour les fins, vraiment,  
13 d'administrateurs indépendants pour le dépôt du  
14 prospectus auprès de la Commission. Donc au 30 juin  
15 2000, j'ai tout simplement dit à monsieur  
16 Montminy : « Écoutez, démissionnez parce que dans  
17 un avenir rapproché, on va changer un peu les  
18 administrateurs et on n'a pas besoin de vous, étant  
19 donné que les fonds ne sont pas encore démarrés.

20 Q En ce qui a trait aux trois filiales, là, Ascensia,  
21 Matiq et Serficom, vous êtes l'unique  
22 administrateur et...

23 R Il y avait peu d'activités.

24 Q Et dans Placements Norbourg, vous avez monsieur  
25 Matyas qui est resté également comme administrateur

1 pendant toute la période?

2 R Oui.

3 Q Au niveau de...

4 R Mais probablement qu'il y a une erreur. Écoutez, je  
5 crois que monsieur Simoneau était également  
6 administrateur dans Norbourg Services Financiers  
7 aussi.

8 Q O.K.

9 R Il y a peut-être eu une erreur sur le document.

10 Q Mais dans Norbourg Services Financiers, il est là.  
11 Il est là.

12 R Ah! Excusez, j'avais la mauvaise page, oui.

13 Q Au niveau de l'équipe de direction, est-ce qu'il y  
14 a des gens qui se sont rajoutés pendant cette  
15 période-là? Je ne sais pas si on vous a posé la  
16 question tantôt, là, mais...

17 R Hum, hum. Oui, il y a pas eu de grands changements.  
18 Comme je vous le disais, je me souviens pas, de  
19 mémoire, à quelle date est entré monsieur Cholette.  
20 Je me demande si c'est mars 2000 ou mars 2001... En  
21 tout cas, il s'agirait de...

22 Q Je pense que c'est 2001. C'est juste un peu  
23 avant...

24 R Le démarrage des fonds?

25 Q Avant Asselin.

1 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

2  
3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Alors si on reprend le même exercice pour juin 2000  
5 à juin 2001, toujours selon le tableau que vous  
6 nous avez remis, on voit que sous Norbourg Services  
7 Financiers s'ajoute une corporation, là,  
8 Corporation de gestion et placement Eloria. C'était  
9 quoi le but, puis ça s'est ajouté quand, puis ça a  
10 fait quoi dans la vie?

11 R C'était dans la même vague de création de la  
12 Société Ascensia. Au début, lorsqu'on a reçu le  
13 mandat d'Opvest, chez Northern Trust et chez Opvest  
14 Desjardins, on parlait du fonds Eloria qui était,  
15 finalement, un fonds sans prospectus. De toute  
16 façon, on n'en avait pas besoin parce que c'était  
17 un placeur institutionnel, mais on parlait du fonds  
18 Eloria, de même que chez Northern Trust. Donc, tout  
19 le monde savait qu'il y avait le fonds Eloria, qui  
20 était le fonds hedge dont les activités et dont le  
21 principal client était Desjardins.

22 Maintenant, au même titre qu'Ascensia, on a voulu  
23 développer un - et ça on l'a fait, par contre,  
24 cette activité-là, - on voulait développer ce qu'on  
25 appelait, nous, chez nous, les modèles

1 d'incubation. Donc, on avait placé de l'argent dans  
2 la firme Eloria pour, évidemment, essayer de voir  
3 la réaction « live » de certains modèles que l'on  
4 développait dans le domaine des fonds de  
5 couverture.

6 Q Puis est-ce que ça a eu une opération, ça?

7 R Ça a eu des opérations sur titres, il y a eu de  
8 l'argent qui a été mis à l'intérieur de la firme.  
9 Je crois que c'est chez Refco qu'on a ouvert et on  
10 a transigé des futures, des contrats à terme chez  
11 Refco au nom de cette firme-là, mais ça s'est  
12 terminé là. Il n'y a pas eu de revenus, il n'y a  
13 pas eu de dépenses, il n'y avait pas de grandes  
14 activités, je vous dirais, financières; il y a eu  
15 des activités de transactions ou de titres dans  
16 cette firme-là.

17 Q Et la vie utile de ça, ça a été pendant quelle  
18 période?

19 R Je vous dirais, sujet à vérification, mais entre  
20 une et deux... à peu près deux années. Je ne peux  
21 pas, je pourrais le vérifier, là, il me semble  
22 que...

23 Q Est-ce qu'il y a eu des opérations du genre des  
24 emprunts que vous nous avez parlé tantôt dans cette  
25 corporation-là?

1 R Non.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q Les fonds qui ont été transférés dans cette  
4 corporation-là pour faire des placements ou tester  
5 des modèles de placement, il venait d'où cet  
6 argent-là?

7 R De Norbourg Services Financiers.

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Q Mais je pense que si on y va en ordre, est-ce qu'il  
10 y a eu des opérations en 2001 pour l'année qui  
11 finit au 30 juin 2001? Parce que quand on parle  
12 des... peut-être qu'on peut vous donner les états  
13 financiers? À cette époque-là il y a rien, il y a  
14 eu quelque chose par la suite.

15 R Excusez, je comprends mal, Monsieur Robillard. Il y  
16 a eu des opérations financières, vous voulez dire,  
17 dans Eloria?

18 Q Non, non, il y a eu...

19 R Non, non, c'est ça. Elle n'était pas active d'un  
20 point de vue opérations de compagnie, mais je crois  
21 que chez le courtier Refco, il y avait déjà un  
22 cinquante (50) à soixante mille (60 000 \$) qui  
23 était déposé pour voir la réaction des modèles...

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q Sous ce nom-là.



1 R Sous le nom de cette compagnie-là, oui.

2 Q Ascensia et Matiq, pour l'année se terminant au 30  
3 juin 2001, est-ce que c'est différent de l'année de  
4 précédente?

5 R Je ne crois pas. Il s'agirait de voir les états  
6 financiers, là, mais de mémoire il n'y a jamais eu  
7 vraiment d'activités à l'intérieur de ces firmes-  
8 là, c'est-à-dire au 30 juin 2001.

9 Q Serficom, quant à elle, est-ce qu'elle a eu des  
10 opérations en 2001?

11 R Serficom a eu des opérations dans le sens, oui,  
12 pour la publicité. Je vous dirais qu'il y a eu  
13 quelques activités dans Serficom, oui.

14

15 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

16

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Alors, Monsieur Lacroix, après vérification des  
19 états financiers pour Eloria, il ne semble pas  
20 qu'il y ait eu d'activités en 2001. Pour Serficom,  
21 vous avez des opérations et un chiffre d'affaires  
22 de onze mille huit cent soixante-sept dollars  
23 (11 867 \$), puis ça ce n'est pas des milliers,  
24 c'est... Et des dépenses de l'ordre de sept mille  
25 cinq cent quatre-vingt-deux (7 582 \$) pour un

1           bénéfice net de quatre mille deux cent quatre-  
2           vingt-cinq (4 285 \$). Donc, c'est assez limité  
3           comme opérations.

4           R    Oui, oui, oui.

5           Q    En 2001, vous créez Quatro Capital. C'était quoi le  
6           but de la création de Quatro Capital?

7  
8           (DISCUSSION HORS DOSSIER)

9  
10          Me DENIS ST-ONGE :

11         Q    Alors Quatro Capital se joint en... on le voit au  
12         30 juin 2001. C'était quoi le but de la fondation  
13         de Quatro Capital?

14         R    À l'époque, on commence à vouloir diversifier  
15         certains aspects entre toutes activités reliées  
16         dans les services financiers et autres activités  
17         qui ne sont pas reliées dans les services  
18         Financiers. Donc, le démarrage de Quatro Capital  
19         allait dans ce sens-là.

20         Q    Et vous avez trois filiales?

21         R    Oui.

22         Q    Américapital, Unifonds et Américhange; c'était quoi  
23         le but d'avoir ces trois filiales distinctes? Et ça  
24         devait faire quoi?

25         R    Américapital était basée sur tous placements privés

1 qui pouvaient arriver. Placements privés étant des  
2 sociétés non cotées, si je peux me permettre la  
3 définition, non cotées à la Bourse, des sociétés  
4 qui cherchent du financement en tant que tel.  
5 Corporation de gestion et placement Unifonds, on  
6 voulait en faire une certaine forme de placement  
7 dans la gestion de portefeuilles; et Américhange, à  
8 l'époque on testait beaucoup de modèles à l'interne  
9 sur tout ce qui était relié au taux de change.  
10 Donc, on voulait ouvrir, un peu comme on l'a fait  
11 avec Eloria, on voulait ouvrir un compte mais d'un  
12 point de vue plus personnel. Ce n'était pas relié  
13 aux modèles qui étaient développés chez Norbourg, à  
14 transiger sur les contrats à terme ou sur les  
15 devises.

16 Q Maintenant, est-ce que ça a débuté des opérations,  
17 ces filiales-là, en 2001?

18 R Non, pas de mémoire. Il s'agirait de vérifier les  
19 états financiers, mais je suis certain qu'il n'y a  
20 pas eu d'activité à ce niveau-là.

21 Me PATRICE BENOÎT :

22 Q Et pour quelle raison ces trois filiales-là se  
23 retrouvent sous Quatro Capital, qui est comme le  
24 holding personnel que vous vous créez, plutôt que  
25 d'être intégrées dans la portion de l'organigramme

1 qui est chapeauté par Norbourg Services  
2 Financiers?

3 R Mais c'est qu'on avait déjà, par l'entremise de  
4 certaines discussions avec les autorités, c'est que  
5 jusqu'au 30 juin 2000, on avait tout mis à  
6 l'intérieur, si vous pouvez me permettre  
7 l'expression, à l'intérieur de Norbourg Services  
8 Financiers, qu'il soit dans les services financiers  
9 ou hors services financiers. Exemple, Zip Jeans.  
10 Zip Jeans était une firme qui était une boutique  
11 qui vendait des jeans dans la région de Sherbrooke,  
12 est une boutique de linge à Sherbrooke, et on  
13 l'avait fait comme placement à l'intérieur de  
14 Norbourg Services Financiers. Donc, on nous avait  
15 fortement conseillé de diviser ce qui était service  
16 financier et ce qui ne l'était pas. Donc c'est un  
17 peu...

18 Me DENIS ST-ONGE :

19 Q Mais... Oui, continuez.

20 R Donc, c'est un peu dans ce contexte-là qu'on a fait  
21 un peu cette division-là. C'est qu'on avait entré  
22 tout dans Norbourg Services Financiers.

23 Q Mais Zip Jeans, c'est arrivé quand, ça?

24 R C'est une bonne question. Le placement de Zip  
25 Jeans, je sais que dans les états financiers au 30

1           juin 2001, il est là. Il me semble que les premiers  
2           placements ont été effectués au cours de l'année  
3           2000 et 2001.

4           Q    Et ça a été fait par qui?

5           R    Par Norbourg Services Financiers, à l'époque.

6           Q    Parce qu'on ne l'a pas vu dans l'état financier  
7           2000, en tout cas.

8           R    Oui, mais l'état financier étant ce qu'il était...  
9           Mais on avait déjà commencé, on avait déjà commencé  
10          à investir dans Zip Jeans au 30 juin 2001, et il  
11          devrait se retrouver dans les états financiers.

12          Q    Bien, c'est ça. Est-ce qu'on peut voir les états  
13          financiers au 30 juin 2001?

14          M. GILLES ROBILLARD :

15          Il y a aucune mention de Zip Jeans.

16          LE TÉMOIN :

17          Sous la rubrique « Placements ».

18          M. GILLES ROBILLARD :

19          Q    Sous la rubrique « Placements » dans Norbourg  
20          Services Financiers inc.?

21          R    Oui.

22          Q    Ça montre Serficom, Ascensia Capital, Société  
23          Financière Matiq et Corporation de gestion et de  
24          placement Eloria.

25

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Si ça peut peut-être aider, moi, je me réfère en ce  
3 moment à un organigramme corporatif, et sous  
4 boutique Zip Jeans on voit, comme premier  
5 actionnaire, Stéphane Asselin et comme deuxième  
6 actionnaire, Ascensia Capital. Est-ce que ça ne  
7 serait pas, donc les placements ne se seraient pas  
8 faits davantage par Ascensia Capital?

9 R Non, non. Je suis persuadé... Si on peut vérifier,  
10 est-ce qu'au 30 juin 2002 on le verrait? Je suis  
11 certain qu'il est dans Norbourg, parce que lors de  
12 l'inspection de la Commission, on nous a vraiment  
13 demandé c'était quoi Zip Jeans. Donc, peut-être que  
14 je me suis trompé d'année.

15 M. GILLES ROBILLARD :

16 Toujours pas de mention au 30 juin 2002 de Zip  
17 Jeans.

18 Me DENIS ST-ONGE :

19 Q Il y a combien d'argent qui a été investi dans Zip  
20 Jeans?

21 R Entre soixante (60 000 \$) et soixante-dix mille  
22 (70 000 \$).

23 Q Qu'est-ce qui est arrivé de Zip Jeans?

24 R Ça a fermé.

25 Q Donc, ça a été une perte?

1 R Oui.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q Mais c'était quoi l'idée derrière le fait  
4 d'investir dans cette boutique-là qui est à  
5 Sherbrooke? Ça me paraît ne pas avoir beaucoup de  
6 liens avec le modèle d'affaires de Norbourg, là.

7 R Pour aider un ami.

8 Q Qui est Stéphane Asselin?

9 R Voilà, qui n'a aucun lien avec Éric Asselin.

10 Q Donc, c'était le propriétaire de la boutique, ça  
11 allait plus ou moins bien, il a fait appel à vous  
12 puis via Norbourg, vous avez dit, on va injecter un  
13 soixante-dix mille (70 000 \$), on devient des  
14 actionnaires...

15 R Bien, qui était avec le temps, là, qui est arrivé à  
16 soixante-dix mille (70 000 \$), mais on y allait par  
17 tranches de quinze (15 000 \$), vingt mille  
18 (20 000 \$), mais dans la balance de vérification,  
19 on le retrouve dans Norbourg Services Financiers.  
20 Ça, je suis certain.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Mais l'argent venait d'où?

23 R De Norbourg Services Financiers.

24 Q Mais Norbourg a pris l'argent où?

25 R Bien, à même son encaisse qu'on a énumérée tantôt.

1 Q C'est quoi, ça, l'encaisse que vous avez énumérée  
2 tantôt?

3 R À savoir les actionnaires et Vincent Lacroix,  
4 monsieur Letellier, les prêts qu'il m'a faits,  
5 monsieur Simoneau et le prêt...

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Unilatéral?

8 R Unilatéral, tel que vous l'appellez, entre Opvest  
9 et... Mais je le sais pas si c'est au 30 juin 2001  
10 ou au 30 juin 2002, mais je suis certain que dans  
11 la balance de vérifications, que je pourrais vous  
12 amener demain, Zip Jeans est à l'intérieur, parce  
13 qu'on a eu des commentaires de la part de la  
14 Commission à l'époque, sur l'inspection 2002,  
15 pourquoi Zip Jeans était dans Norbourg Services  
16 Financiers.

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Du 30 juin 2000 au 30 juin 2001, est-ce qu'il y a  
19 des modifications au niveau de l'équipe de  
20 direction? Est-ce qu'il y a des nouveaux joueurs  
21 qui s'ajoutent entre le 30 juin 2000 et le 30 juin  
22 2001?

23 R Il y a eu passablement de choses qui se sont  
24 passées dans cet exercice-là. Premièrement, comme  
25 vous pouvez le voir, il y a eu des ajouts



1 d'administrateurs, à la page suivante.

2 Q Oui.

3 R Mario Lavallée et Jacques Bourgeois sont arrivés au  
4 sein.... ainsi que Gabor Matyas, au niveau de  
5 Norbourg Services Financiers comme administrateurs.  
6 Au sein de la direction de Norbourg Services  
7 Financiers, il y a eu monsieur Cholette qui est  
8 arrivé comme contrôleur, si on veut, malgré que je  
9 crois que son contrat...

10 Q Son contrat original indique qu'il est embauché  
11 comme vice-président finances.

12 R Hum, hum.

13 Q Et il nous a dit qu'il est demeuré vice-président  
14 finances que très peu de temps parce que, selon  
15 lui, les autorités réglementaires trouvaient qu'il  
16 n'avait pas les qualifications nécessaires pour  
17 avoir le titre, et qu'ensuite il a été déclassé au  
18 poste de contrôleur. Alors est-ce qu'on peut avoir  
19 vos commentaires là-dessus?

20 R Je crois que c'est, de mémoire, je crois que c'est  
21 monsieur Cholette qui a fait lui-même son contrat  
22 de travail et qu'on a signé en mars 2001.

23 Q O.K.

24 R Je crois que c'est lui-même qui s'est donné le  
25 titre de vice-président finances. Le fait d'être

1           contrôleur ou vice-président finances avait peu  
2           d'importance à l'époque, étant donné qu'il y avait  
3           une personne qui était reliée tout simplement à  
4           l'entrée de données dans le logiciel comptable.  
5           Donc c'est un peu, je vous dirais, là, le poste de  
6           monsieur Cholette. Donc, quel que soit le titre...

7           Q       Pourquoi l'embauche de monsieur Cholette?

8           R       Bien, monsieur Cholette était celui, depuis la  
9           création de Norbourg, qui était représentant du  
10          logiciel de comptabilité Dynacom. Et lorsqu'on a  
11          acheté le logiciel Dynacom, au printemps 98, on  
12          avait appelé chez Dynacom pour savoir si on pouvait  
13          avoir une certaine assistance pour voir comment le  
14          logiciel marchait et avoir une certaine formation à  
15          ce niveau-là. Et c'est à ce moment-là qu'on a fait  
16          la connaissance de monsieur Cholette, qui est venu  
17          nous donner une formation mais qui nous a demandé  
18          ou nous a offert ses services comme quoi que, oui,  
19          effectivement, il vendait et il faisait la  
20          formation du logiciel Dynacom, logiciel de  
21          comptabilité, mais également qu'il pouvait faire la  
22          tenue de livres. Et il y avait plusieurs clients  
23          qui, de soir, faisaient en sorte que... qu'il  
24          faisait la tenue de livres par le logiciel Dynacom.

25

1           Donc, on a accepté. Et je vous dirais, de 98, du  
2           printemps 98 jusqu'en mars 2001, l'ensemble de la  
3           tenue de livres était fait quand même par monsieur  
4           Cholette. Où il y a eu l'embauche de monsieur  
5           Cholette, c'est qu'on s'est aperçu qu'avec les  
6           activités croissantes de Norbourg, ça demandait  
7           beaucoup de soirées à monsieur Cholette, donc on  
8           était rendu à aucune différence entre ce qu'il nous  
9           demandait de lui payer versus verser un salaire à  
10          quelqu'un. Donc, c'est de là qu'est venue  
11          l'embauche de monsieur Cholette.

12        Q    Mais lui, il travaillait pour d'autres personnes de  
13            98 à 2001?

14        R    Chez Dynacom.

15        Q    Chez Dynacom?

16        R    Chez Dynacom.

17        Q    En devenant, maintenant, uniquement votre employé  
18            exclusif, ça devait réduire sa rémunération?

19        R    Oui, malgré qu'il faisait beaucoup de contrats par  
20            les soirs pour ses anciens clients de chez Dynacom.

21        Q    O.K.

22        R    Donc, c'était ça qui devait être l'entente, là,  
23            pour une certaine période de temps. Il a toujours  
24            continué à avoir d'autres clients lorsqu'il  
25            travaillait chez Norbourg, par les soirs.

1 Q C'était quoi le rôle de Cholette en 2001?

2 R Le rôle de Cholette en 2001 était tout simplement  
3 de faire la tenue de livres à l'intérieur du  
4 logiciel Dynacom.

5 Q Est-ce qu'il avait un pouvoir décisionnel  
6 quelconque sur quoi que ce soit?

7 R Aucun.

8 Q Il avait accès à toute la comptabilité de Norbourg?

9 R Il avait accès à la comptabilité, oui,  
10 effectivement, par l'entremise du logiciel Dynacom.  
11 Il n'avait aucun - je ne sais pas si je comprends  
12 bien votre question, là, mais il n'avait aucun lien  
13 ou relation avec les institutions financières.

14 Q O.K.

15 R Par contre, on l'a présenté. Au 300, Léo-Parizeau,  
16 là, et il y avait une succursale, une sous-  
17 succursale, finalement, Banque Royale, qui était de  
18 la succursale sur la rue St-Jacques. Donc, il  
19 pouvait aller déposer des sommes d'argent, des  
20 revenus, mais ne pouvait pas... Tout ce qui était  
21 dépôt relié à l'activité bancaire, oui, mais tout  
22 ce qui était retrait, il n'avait aucun pouvoir à ce  
23 niveau-là.

24 Q Ça c'est venu plus tard.

25 R C'est venu plus tard.

1 Q Outre monsieur Cholette...

2 R Oui. Autre que monsieur Cholette, au niveau de  
3 l'année 2001, s'est joint, je crois à la direction  
4 de Norbourg, Jean-François Pilon et James Paulson.  
5 J'ai connu Jean-François Pilon et James Paulson par  
6 l'entremise de Maxima Capital, qu'on avait tenté  
7 d'acheter en janvier 2001 et qui a été fermée le 16  
8 mai 2001.

9 Donc, suite à la fermeture de Maxima et étant donné  
10 qu'à l'époque, le 16 mai 2001, les fonds communs  
11 étaient démarrés, ça nous demandait... Monsieur  
12 Paulson avait une certaine expertise back office  
13 pour joindre l'équipe et, évidemment, non seulement  
14 supporter mais finalement gouverner monsieur  
15 Simoneau dans toutes activités back office des  
16 fonds communs, et Jean-François Pilon était relié à  
17 la promotion des fonds, à l'époque.

18 Q Les fonds communs ont débuté quand?

19 R Le 28 mars 2001.

20 Q Vous avez dit tantôt que vous avez tenté d'acheter  
21 Maxima Capital en janvier 2001?

22 R Voilà.

23 Q Ça c'est avant le début des opérations des fonds  
24 communs?

25 R Tout à fait.

1 Q Pourquoi?

2 R Notre activité, côté fonds hedge - et on le voyait,  
3 là, parce que les activités reliées aux fonds  
4 communs étaient pour démarrer - on voyait que  
5 c'était pour nous demander beaucoup du côté back  
6 office et structure promotionnelle. Évidemment, à  
7 l'époque, quand on parle du cinq millièmes (5 000<sup>e</sup>)  
8 fonds mutuel qui est démarré, on a besoin d'un  
9 réseau interne pour le vendre. Donc, si on combine  
10 l'ensemble de ces aspects-là, on voyait que - j'ai  
11 juste l'expression un filtre, là, mais certains  
12 liens corporatifs...

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q Une synergie.

15 R Une synergie, voilà, avec Maxima Capital qui nous  
16 permettait évidemment d'avoir une notion back  
17 office beaucoup plus approfondie, un réseau de  
18 distribution et évidemment tout l'aspect fonds  
19 hedge, qui était lorsqu'on dépose l'argent chez un  
20 courtier pour faire nos activités de transactions à  
21 effet de levier. Donc, ça combinait ces trois  
22 aspects-là et on y voyait un avantage, étant donné  
23 que Maxima, on pouvait l'acheter pas cher, qu'il y  
24 avait des sérieux problèmes.

25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Vous avez commencé des discussions avec les gens de  
3 Maxima Capital quand?

4 R À l'automne 2000.

5 Q 2000?

6 R 2000. À l'automne 2000, on a commencé... Bon. Je  
7 connaissais déjà - évidemment, c'était toujours  
8 Manon et Gilles, Manon Tessier et Gilles Bertrand  
9 qui étaient les dirigeants, les mêmes dirigeants  
10 qu'à l'époque où j'avais travaillé pour Maxima, en  
11 95, 96. Il y avait des personnes qui s'étaient  
12 jointes, dont, comme dirigeant de la firme, Pierre  
13 St-Aubin, qui est au financement des firmes, le  
14 financement corporatif. Donc, Maxima avait grossi  
15 depuis l'époque 96, malgré qu'en 97, 98, 99, on  
16 avait toujours eu des liens, je voyais  
17 régulièrement monsieur Bertrand et madame Tessier.  
18 Et puis...

19 Q Qui a fait la vérification diligente sur Maxima  
20 Capital à l'automne 2000?

21 R La vérification diligente... voici la façon que ça  
22 s'est passé dans Maxima. C'est que Maxima avait des  
23 problèmes financiers, au début de l'année 2001, en  
24 janvier 2001.

25

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Dus à quoi?

3 R Pardon?

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Dus à quoi?

6 R Dus, bon, évidemment il y avait eu déjà la baisse  
7 du marché depuis la dernière année, depuis mars  
8 2000. Donc, évidemment, les activités de courtage  
9 étaient moindres. Donc je me souviens que les  
10 rapports de liquidité étaient, d'un point de vue  
11 réglementaire, négatifs, et Maxima se devait  
12 d'avoir une injection et également devait, je ne  
13 peux pas vous dire l'ensemble des problèmes qu'il y  
14 avait eus auprès des autorités auparavant, mais il  
15 y avait une question réglementaire, il y avait une  
16 épée de Damoclès au-dessus de Maxima Capital,  
17 reliée également à toutes les activités de  
18 financement privé pour certaines firmes.

19 Q Vous étiez au courant de ça?

20 R Oui, oui, j'étais parfaitement au courant. J'étais  
21 parfaitement au courant, et on a fait une injection  
22 de fonds par l'entremise d'un prêt convertible. Ce  
23 n'était pas de l'actionnariat, parce qu'on doit  
24 avoir l'approbation des autorités réglementaires,  
25 mais on a fait une mise de fonds de cinq cent mille



1 dollars (500 000 \$) à la fin janvier 2001 dans  
2 Maxima Capital.

3 Q Qui a fait ça?

4 R Norbourg Services Financiers.

5 Q Connaissant la nature des problèmes que Maxima  
6 avait?

7 R Oui. Il y aura toujours ce trade-off, en finances,  
8 de voir les problèmes financiers d'une firme versus  
9 la valeur. Évidemment, on voyait le potentiel du  
10 siège de la Bourse, la valeur du siège en Bourse,  
11 donc...

12 Q Mais est-ce que je prends pour acquis que le cinq  
13 cent mille (500 000 \$) que vous avez fait comme  
14 prêt, ça a été une perte?

15 R Oui. Dans l'exercice 2002...

16 Q Vous ne l'avez jamais récupéré?

17 R Dans Norbourg Services Financiers, dans l'exercice  
18 juin 2002, on voit « Perte Maxima Capital ».

19 Q Et ce cinq cent mille (500 000 \$) là a servi à quoi  
20 chez Maxima?

21 R A servi à refinancer la firme, donc d'un point de  
22 vue des rapports de liquidité auprès des autorités,  
23 les a remis finalement à flot et puis évidemment,  
24 là, on partait le processus d'une acquisition par  
25

1 Norbourg de Maxima Capital. Et ça avait été annoncé  
2 à l'époque.

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q Le cinq cent mille dollars (500 000 \$), vous dites  
5 qu'il a été injecté par Norbourg Services  
6 Financiers, mais Norbourg Services Financiers,  
7 l'argent venait d'où?

8 R Comme vous l'avez si bien qualifié tantôt, emprunt  
9 unilatéral du compte TD.

10 Q Opvest?

11 R TD Opvest, oui.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q C'est du compte d'Opvest.

14 R Oui.

15 Q Vous n'aviez pas d'autre, à ce moment-là... À quel  
16 moment le prêt a été fait, de cinq cent mille  
17 (500 000 \$)?

18 R C'est à la fin janvier. C'est à la fin janvier  
19 2001.

20 Q 2001. Donc vous dites, il n'y avait pas d'autres  
21 opérations ou d'autres comptes ou d'autre argent  
22 sous gestion, de toute façon, qui étaient  
23 accessibles à Norbourg Services Financiers?

24 R Pouvez-vous juste...

25 Q À la fin janvier 2001...

1 R Oui?

2 Q Est-ce qu'il y avait d'autres fonds que les fonds  
3 Opvest qui vous étaient accessibles pour faire un  
4 emprunt? Hors dossier.

5

6 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

7

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q À part les fonds Opvest est-ce que Norbourg  
10 Services Financiers gérait d'autres fonds pour  
11 d'autres clients, en janvier 2001?

12 R En janvier 2001, il y avait toujours l'aspect  
13 gestion des clients qui provenaient des courtiers,  
14 dans les comptes qu'on a déjà mentionnés  
15 précédemment chez Northern Trust et chez les  
16 courtiers.

17 Q O.K.

18 R Et il y avait l'activité fonds de couverture avec  
19 Opvest Desjardins et City Bank.

20 Q Quant à la première catégorie de clients auxquels  
21 vous faites référence, vous nous avez dit qu'à  
22 l'égard de ces clients-là et des fonds, ça  
23 transitait des courtiers à chez Northern et vice-  
24 versa mais ça ne transitait pas par Norbourg  
25 Services Financiers. Est-ce que cette situation-là

1           était encore la même en janvier 2001?

2           R     Oui.

3           Q     Revenons maintenant...

4           R     Pour être clair, il n'y avait pas de compte in  
5           trust de Norbourg Services Financiers à cette  
6           époque-là.

7           Q     O.K. Revenons à Maxima Capital, vous faites votre  
8           investissement de cinq cent mille (500 000 \$) ou  
9           votre prêt de cinq cent mille (500 000 \$) à la fin  
10          de janvier 2001, est-ce que vous saviez qu'elle  
11          était sous enquête à ce moment-là?

12          R     Oui.

13          Q     Est-ce que vous avez rencontré les enquêteurs?

14          R     Oui. J'ai rencontré des dirigeants de la Bourse de  
15          Montréal et j'ai rencontré les dirigeants de la  
16          Commission des valeurs mobilières, à l'époque, qui  
17          enquêtaient sur... ou les enquêteurs qui étaient  
18          dans le dossier Maxima Capital.

19          Q     Et est-ce que vous avez appris quelle était la  
20          nature des reproches ou des soupçons qu'ils avaient  
21          à l'égard de Maxima Capital?

22          R     Bien, je les connaissais déjà. Je les connaissais  
23          déjà, c'était dans les financements privés qu'ils  
24          avaient faits. Il y avait, à l'époque, trois firmes  
25          dont je ne me souviens pas le nom mais je pourrais,

1 j'ai les documents, je pourrais m'engager à vous  
2 donner les trois firmes à l'époque, qui  
3 faisaient... dont Maxima avait fait les  
4 financements privés. Mais je sais qu'il y avait  
5 Cogicom et les deux autres compagnies, je vais vous  
6 les donner quand...

7 Me PATRICE BENOÎT :

8 Ça va être l'engagement numéro 4.

9  
10 E-4 :

11 Fournir le nom des trois compagnies dont Maxima  
12 avait fait les financements privés

13  
14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Q Malgré votre implication et la mise de fonds de  
16 cinq cent mille (500 000 \$), les autorités  
17 réglementaires ont décidé quand même de mettre fin  
18 aux opérations de Maxima?

19 R Oui, le 16 mai 2001, mais il faut reculer un peu  
20 pour connaître un peu toute l'histoire.

21 Q Mais voulez-vous nous la raconter, l'histoire?

22 R Oui, très bien. Lorsqu'on a fait la mise de fonds,  
23 en janvier 2001, il y avait les salons d'épargne et  
24 placements. Donc, on est parti un deux, trois  
25 semaines, puis c'est vers le milieu, fin février

1 qu'on est revenu dans les activités de Maxima  
2 Capital pour voir comment on était pour faire la  
3 transaction en tant que telle. Or, c'est à cette  
4 époque-là que j'ai rencontré monsieur Éric Asselin,  
5 qui enquêtait dans le dossier de Maxima Capital.

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Pour le compte de?

8 R Pour le compte de la Commission des valeurs  
9 mobilières. Et c'est avec lui principalement qu'on  
10 faisait les réunions, à savoir la situation de  
11 Maxima sur certains points et ce que pensait la  
12 Commission des valeurs mobilières.

13 À partir de fin février, si on suit la chronologie,  
14 à partir de fin février, début mars, il y a eu  
15 plusieurs rencontres entre moi et mon avocat, à  
16 l'époque Christian Joly...

17 M. GILLES ROBILLARD :

18 Q Christian Joly c'était ton avocat?

19 R L'avocat et le partenaire de Legault Joly, un  
20 cabinet d'avocats, et des rencontres avec monsieur  
21 Montminy, monsieur Laurin et monsieur Asselin, qui  
22 assistait, pour deux choses : à savoir les raisons  
23 qui poussent une firme comme Norbourg à acheter  
24 Maxima; et un peu plus tard, dans les réunions,  
25 avec le temps, à savoir l'objectif du plan

1 d'affaires de Norbourg avec des fonds mutuels, des  
2 fonds communs. Donc, c'est au cours de cette  
3 période que finalement on a commencé, je vous  
4 dirais, un peu plus les activités entre la  
5 Commission des valeurs mobilières et Norbourg ont  
6 commencé un peu à... je vous dirais, c'est la  
7 source qui a été le principal problème, quand  
8 monsieur Laurin avait la ferme intention de fermer  
9 Maxima et qu'on était entêté, du côté de Norbourg,  
10 à la garder en vie et faire des représentations  
11 pour acheter Maxima Capital.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Qui était monsieur Laurin?

14 R Monsieur Jean Laurin était le directeur de  
15 Inscriptions et conformité, à l'époque, à la  
16 Commission des valeurs mobilières. Et ce que j'ai  
17 compris, monsieur Jeannot Montminy était son bras  
18 droit et monsieur Asselin, son supérieur était  
19 monsieur Montminy. C'est ce que j'ai compris de la  
20 hiérarchie. Or, évidemment, il y avait deux  
21 dossiers qui se chevauchaient, ou on peut les  
22 appeler en parallèle : il y avait le dossier Maxima  
23 en termes d'acquisition et il y avait les fonds  
24 communs de placement comme approbation auprès de  
25 l'Autorité.

1 Or, tout l'aspect juridique des communications avec  
2 la Commission des valeurs mobilières, c'était  
3 monsieur Joly qui s'occupait des communications  
4 avec la Commission, et également il s'occupait de  
5 la transaction avec Maxima Capital.

6 Suite à certaines réunions, je ne me souviens pas  
7 du nombre de réunions, je pourrais dire deux ou  
8 trois réunions, on voyait bien qu'il y avait une  
9 barrière fort importante à l'acquisition de Maxima.  
10 Monsieur Laurin était vraiment déterminé, et ça je  
11 l'apprenais en réunion et par l'entremise de  
12 certains dîners avec monsieur Asselin, que monsieur  
13 Laurin voulait absolument fermer Maxima.

14 Q Ça c'est après janvier?

15 R Là, on parle de février, mars 2001.

16 Q C'est après avoir mis cinq cent mille (500 000 \$)  
17 dedans, là.

18 R Tout à fait.

19 Q O.K.

20 R Tout à fait. Et il y avait vraiment, bon, ce point-  
21 là, et ce point-là nous nuisait, en tout cas selon  
22 ce que j'en ai perçu à l'époque, nous nuisait du  
23 côté des fonds mutuels, pour l'approbation des  
24 fonds. Donc, il est arrivé à un moment donné où  
25 j'étais chez Maxima pour les activités, bon, il



1 fallait un certain dénouement à ces transactions,  
2 j'ai demandé à Éric Asselin d'aller manger avec  
3 lui.

4 Q À quel moment?

5 R Début mars, début mars 2001. Et c'est à ce moment-  
6 là que j'ai appris vraiment la pensée de monsieur  
7 Laurin par rapport à Maxima Capital et, finalement,  
8 qu'on donnait plusieurs coups d'épée dans l'eau en  
9 essayant de l'acheter d'un point de vue  
10 réglementaire, Maxima Capital. Puis il m'a confirmé  
11 à l'époque que ça nuisait énormément à Norbourg  
12 d'essayer d'acheter Maxima Capital pour  
13 l'approbation des fonds communs.

14 Et cette communication-là de la part de monsieur  
15 Asselin m'était confirmée par le bureau de Legault  
16 Joly, car le beau-frère de monsieur Laurin  
17 travaillait au sein de Legault Joly, qui était Marc  
18 Legault. C'était le beau-frère de monsieur Jean  
19 Laurin qui était à la Commission, et c'était à peu  
20 près le même discours qu'on avait à l'époque, tu  
21 sais, lorsqu'on entendait des deux côtés.

22 À un moment donné, monsieur Asselin m'a parlé, il  
23 m'a dit : « Écoute, je peux t'aider du côté des  
24 fonds mutuels. Du côté de Maxima, on verra. » Donc,  
25 je suis parti le 20... Écoutez, ce serait sujet à

1 vérification, là, mais le 20 mars 2001, je suis  
2 parti en vacances à Cuba et à l'époque, les fonds  
3 n'étaient pas encore approuvés. Donc durant cette  
4 semaine-là, le jeudi et le vendredi, j'ai rencontré  
5 monsieur Asselin puis j'ai dit : « Écoute... »

6 Q À Cuba?

7 R Non, non, non, non, avant de partir.

8 Q Avant de partir.

9 R On parle du jeudi et du vendredi. J'ai dit :  
10 « Écoute, j'ai dit, là, il me reste une semaine... »  
11 parce que c'était important d'être approuvé avant  
12 le 31 mars 2001 pour le démarrage des fonds  
13 communs, étant donné que le programme du  
14 gouvernement se terminait le 31 mars, pour tout ce  
15 qui était cinquante pour cent (50%) comme crédit  
16 d'impôts, quels que soient les frais. Et puis après  
17 ça, on ne pouvait pas, si on n'était pas inscrit et  
18 enregistré auprès de la Commission avant le 31,  
19 toutes dépenses reliées à salaires, promotion et  
20 tout ça, ça tombait à l'eau.

21 Donc, j'ai rencontré monsieur Asselin et je lui ai  
22 demandé vraiment de nous aider du côté des fonds  
23 mutuels. On peut le prendre comme on veut, je vais  
24 le décrire ainsi « mon ticket à l'entrée » ou pour  
25 avoir un support à l'interne, monsieur Asselin m'a

1 demandé dix mille dollars (10 000 \$) cash. Je lui  
2 ai dit, j'ai dit : « Écoute, je pars à Cuba puis je  
3 vais te donner cinq mille (5 000 \$) avant, je vais  
4 te donner cinq mille (5 000 \$) après, en revenant,  
5 s'ils sont approuvés, puis en revenant, je verrai  
6 ce qu'on fait du côté Maxima. » Donc,  
7 effectivement, à Cuba j'ai eu un appel et j'ai  
8 signé l'approbation des fonds le 28 mars 2001  
9 lorsque j'étais à Cuba, dans l'hôtel, on m'a dit :  
10 « Écoute, j'ai reçu le fax. » Et j'ai approuvé les  
11 fonds communs à Cuba. Et lorsque je suis revenu,  
12 j'ai donné le restant du montant à monsieur  
13 Asselin.

14 Q Le premier cinq mille (5 000 \$) a été versé quand?

15 R Soit le jeudi ou le vendredi avant mon départ pour  
16 Cuba.

17 Q Et l'argent venait d'où?

18 R De Norbourg Services Financiers.

19 Q Est-ce que c'était un chèque ou c'était un retrait?

20 R Non. Un retrait cash.

21 Q Mais on peut retracer un retrait cash dans?...

22 R Dans les... Oui. Puis je me souviens à l'époque,  
23 également, j'avais à la banque, là, je pense que  
24 j'avais une limite de deux mille cinq cents  
25 (2 500 \$) ou trois mille (3 000 \$), là, j'ai même

1 demandé de l'argent à mon oncle Robert. Il ne  
2 savait pas la raison pour laquelle je lui  
3 demandais, mais je lui avais demandé un mille  
4 (1 000 \$), mille cinq cents (1 500 \$) cash. J'ai  
5 dit : « Écoute, j'ai besoin de ça avant de partir,  
6 il faut que je règle certaines choses. »

7 Q Et le deuxième cinq mille (5 000 \$) a été remis  
8 quand?

9 R Au début du mois d'avril, lorsque je suis revenu.

10 Q O.K. Puis ça aussi, on peut retracer le... c'est un  
11 retrait? C'était un retrait?

12 R Par les retraits... les retraits cash.

13 Q Ce n'était pas Cholette? Non, Cholette venait  
14 d'arriver, ça ne pouvait pas être lui qui s'occupe  
15 de ça, O.K.

16 R Non, non, c'était pas... Mais il y a eu un  
17 retrait... Il y a eu un retrait. Je sais que Jean-  
18 François Pilon n'était pas au courant du dossier,  
19 là, il n'était pas au courant de la démarche que je  
20 faisais, mais il était avec moi, on est allé dans  
21 le Vieux Montréal, j'ai dit : « Écoute, attends-moi  
22 ici quelques minutes, là, je reviens. » Puis j'ai  
23 rencontré monsieur Asselin puis je lui ai donné  
24 l'autre cinq mille (5 000 \$), en revenant au début  
25 du mois d'avril. Et c'est à ce moment-là que

1 monsieur Asselin m'a dit : « Écoute, pour les  
2 fonds, ça fonctionne. Pour Maxima Capital, on peut  
3 rien y faire. »

4 Q Est-ce que c'est à ce moment-là que vous avez pris  
5 la décision de laisser tomber Maxima?

6 R Voilà, c'est à partir de ce moment-là. Durant cette  
7 semaine-là, j'ai dîné avec Manon Tessier, je me  
8 souviens c'était un restaurant japonais.

9 Q Qui est Manon Tessier?

10 R La dirigeante de Maxima Capital avec monsieur  
11 Bertrand, et je l'ai informée que je me retirais du  
12 dossier Maxima. Alors, évidemment, ça a créé un  
13 certain émoi. Mais c'est par après qu'ils ont  
14 trouvé un autre acheteur potentiel pour Maxima et  
15 qu'ils se sont présentés devant les commissaires.

16 Q Et que ça a été refusé?

17 R Et que ça a été refusé.

18 Q Puis ça a fait faillite.

19 R Et ça a fait faillite. Donc, c'est un peu  
20 l'histoire en parallèle, je vous dirais, fonds  
21 Norbourg et Maxima Capital.

22 Q Vous avez parlé à un moment donné que vous deviez  
23 vous inscrire avant le 31 mars pour le programme du  
24 gouvernement. Peut-être juste ouvrir une parenthèse  
25 pour nous expliquer c'était quoi, à quoi vous

1 faites référence quand vous avez parlé du programme  
2 du gouvernement?

3 R En mars 98 ou 97, monsieur Bernard Landry, qui  
4 était le ministre des Finances de l'époque, a parti  
5 un programme pour le démarrage des fonds communs au  
6 Québec. Donc, pour tout démarrage de fonds communs  
7 - mais le programme a changé à travers le temps,  
8 là, mais en gros, ça disait ceci : pour tout  
9 démarrage, il y avait cinquante pour cent (50%) des  
10 frais qui étaient déductibles et crédit d'impôts  
11 est retourné à la firme sur tout ce qui était relié  
12 à frais légaux, frais de publicité, frais de  
13 gestion de portefeuilles, comme crédits d'impôts à  
14 la société qui démarrait les fonds.

15 Donc, supposons dans notre cas, la comptabilité  
16 nous menait à un peu plus de deux millions (2 M\$),  
17 mais il y a des frais qui étaient refusés, on  
18 remplissait un formulaire et qui était divisé par  
19 fonds - dans notre cas, c'était six fonds - et on  
20 touchait à peu près un million neuf cent (1 900 M)  
21 quelques mille en termes de frais autorisés pour  
22 les fonds, et on a reçu près d'un million (1 M) de  
23 crédits d'impôts en novembre 2001, pour le  
24 démarrage des six fonds mutuels qui avaient été  
25 autorisés le 28 mars 2001.

1 Q Je vais reposer ma question une autre fois : ce  
2 programme-là, est-ce que c'est ce programme-là dont  
3 s'occupait monsieur Renaud, alors qu'il était au  
4 ministère des Finances?

5 R Oui. Là, à cette époque-là, c'est avec monsieur  
6 Renaud qu'on faisait affaires pour les crédits  
7 d'impôts. Alors évidemment, là, les fonds étaient  
8 démarrés. Donc, les formulaires ont été postés et  
9 remplis au cours de l'été, après la fin de  
10 l'exercice du 30 juin 2001, je vous dirais au cours  
11 de l'été et de l'automne 2001, puis envoyés au  
12 gouvernement et c'est à ce moment-là qu'on a reçu  
13 notre retour d'impôts, en novembre 2001.

14 Q Qui était monsieur Jean Renaud?

15 R Jean Renaud est quelqu'un que j'ai connu au  
16 baccalauréat et à la maîtrise à l'Université de  
17 Sherbrooke.

18 Q Comment vous saviez qu'il était là au ministère des  
19 Finances?

20 R Je l'ai rencontré au Salon d'épargne et placements  
21 à Québec, en janvier 2001. Janvier ou février 2001,  
22 là, à l'époque qu'il y avait les salons d'épargne,  
23 et je l'ai rencontré à Québec et c'est là qu'il m'a  
24 informé qu'il travaillait sur le programme du  
25

1           ministère des Finances relié au démarrage des fonds  
2           mutuels.

3       Q     Et vous l'avez contacté pour vous aider à obtenir  
4           vos crédits d'impôts à quelle période?

5       R     Comme je vous ai dit, au cours de l'été 2001, après  
6           l'exercice financier juin 2001. Donc, probablement  
7           aux mois d'août et septembre 2001, j'ai repris  
8           contact avec et c'est là qu'on a rempli les  
9           formulaire, et on avait des renseignements sur la  
10          façon de le remplir, parce que c'était pas évident.

11      Q     On va revenir à ça dans la prochaine année.

12           M. GILLES ROBILLARD :

13      Q     J'allais juste demander, qui a rempli les  
14           formulaire? Vous dites : « On ».

15      R     Oui, « on ». C'est une bonne question. Je sais que  
16           c'est pas moi, probablement que c'est monsieur  
17           Renaud avec monsieur Cholette, les deux ensemble.

18           Me DENIS ST-ONGE :

19      Q     Si on revient, pour s'arrêter au 31 juin 2001,  
20           entre les événements de la faillite, de l'opération  
21           de Maxima Capital et votre obtention de vos permis  
22           pour les fonds communs, là, au 31 mars, entre le 31  
23           mars puis le 30 juin 2001, est-ce qu'il s'est passé  
24           des événements particuliers chez Norbourg Services  
25           Financiers pendant cette période-là, autres ce que



1 vous nous avez dit? Est-ce qu'il y a eu d'autres  
2 investissements, l'arrivée de d'autres joueurs?

3 R Mais écoutez, c'était une période assez intense  
4 parce qu'il y a eu le démarrage des fonds, la  
5 gestion des fonds mutuels, il y a eu la fermeture  
6 de Maxima. Suite à la fermeture de Maxima, j'ai  
7 rencontré monsieur Asselin, je me souviens c'est au  
8 mois de mai ou juin 2001, je peux pas vous... puis  
9 là, c'était clair, net et précis; dans l'agenda de  
10 monsieur Laurin, Norbourg était la prochaine cible,  
11 dans le sens, peut-être pas en termes de fermeture,  
12 tel que me le mentionnait monsieur Asselin, mais il  
13 était clair, net et précis que monsieur Laurin  
14 avait dans sa mire, Norbourg.

15 Q Pourquoi? Vous veniez à peine de débiter dans les  
16 fonds communs, est-ce que c'était cette opération-  
17 là ou c'était votre autre opération de la gestion  
18 d'actifs?

19 R Notre insistance à vouloir acheter Maxima et toutes  
20 questions reliées à la provenance de fonds dans  
21 Norbourg, dans la firme Norbourg, c'était les deux  
22 points que monsieur Asselin me mentionnait à  
23 l'époque.

24 Q La provenance de fonds, pourquoi? Parce que vous  
25 aviez... à part d'avoir voulu acheter Maxima, vous

1 n'aviez rien acquis d'autre à cette époque-là?

2 R Il y a eu une rencontre à un moment donné, en mars  
3 2001, au début mars 2001, où j'étais présent,  
4 monsieur Joly, maître Christian Joly était présent  
5 et il y avait, du côté de la Commission - c'était à  
6 la Commission des valeurs mobilières - il y avait  
7 monsieur Laurin qui était présent, monsieur  
8 Montminy, monsieur Doyon, au niveau des fonds  
9 mutuels, et monsieur Asselin qui était également  
10 présent. Et à l'époque, monsieur Laurin m'avait  
11 posé la question à savoir, d'où venait l'argent qui  
12 était les mises de fonds dans le démarrage... dans  
13 le démarrage des fonds communs, pour chacun des  
14 cent cinquante mille (150 000 \$). Puis on l'avait  
15 divisé, on avait parlé de Gabor Matyas... On  
16 pourrait se fier ou regarder le prospectus qui est  
17 en mars 2001, mais j'avais près de six cent mille  
18 (600 000 \$) d'investis dans les fonds communs, à  
19 l'époque, pour le démarrage des fonds, et lors de  
20 cette réunion-là, monsieur Laurin m'avait demandé :  
21 « D'où viennent les fonds? » Et je lui avais  
22 mentionné que c'était des prêts. Donc, j'avais deux  
23 prêts, je ne me souviens plus des montants que  
24 j'avais mentionnés, mais j'avais eu deux prêts de  
25 sociétés offshore qui étaient arrivés, qui

1 m'avaient aidés pour démarrer les fonds. Alors  
2 évidemment, maître Joly après la réunion - parce  
3 qu'il y a un couloir entre le Centre commercial  
4 mondial et l'édifice de la CVMQ - évidemment maître  
5 Joly m'a fait quelques reproches à savoir :  
6 « Écoute, tu n'as pas aidé ton dossier en  
7 mentionnant ce type de prêt-là ou ce type de  
8 provenance de fonds-là. » Mais je crois que c'est à  
9 partir de ce moment-là, et notre insistance à  
10 vouloir acheter Maxima Capital, que monsieur Laurin  
11 nous avait dans la mire, avait Norbourg dans la  
12 mire.

13 Q D'où venaient effectivement les six fois cent  
14 cinquante mille dollars (150 000 \$) qui avaient été  
15 investis?

16 R Je pourrai vous donner la réponse demain. Il y a un  
17 mixte... il y a un mixte, là.

18 Q J'aimerais ça que vous le vérifiez.

19 R Oui. Il y a un mixte de tout ce qui a été fait en  
20 termes de prêts de sociétés...

21 Q Offshore?

22 R De prêts de sociétés offshore et de...

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 Q On va faire un engagement formel avec ça, ça va  
25 être l'engagement numéro 5. Donc, de nous donner le

1 détail de la provenance des six fois cent cinquante  
2 mille dollars (150 000 \$) qui étaient les  
3 placements initiaux dans les six fonds mutuels qui  
4 ont démarré en mars 2001, et si vous avez de la  
5 documentation qui est relative à ça, la fournir  
6 aussi.

7  
8 E-5 :

9 Fournir le détail de la provenance des six fois  
10 150 000 \$ qui étaient les placements initiaux  
11 dans les six fonds mutuels et, si disponible,  
12 la documentation à cet effet.

13  
14 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

15  
16 M. GILLES ROBILLARD :

17 Q Vous disiez que la Commission tournait son  
18 attention vers Norbourg. Est-ce qu'un enquêteur  
19 avait été nommé à ce moment-là ou quoi que ce soit  
20 pour ce dossier-là, à votre connaissance?

21 R Si je comprends bien la question, lorsqu'il y a une  
22 enquête sur une firme, il y a un numéro d'enquête  
23 qui est donné à la Commission des valeurs  
24 mobilières. Il n'y a pas eu de numéro d'enquête,  
25 mais pour l'approbation des fonds, si on se réfère

1 à la période février 2001 et mars 2001, provenant  
2 de monsieur Laurin, on a eu, je vous dirais, tout  
3 document qui est donné lors d'une enquête, parce  
4 qu'on l'a vécu à partir du 12 novembre 2004. Tous  
5 les documents qui nous étaient demandés, les  
6 questions qui nous étaient posées, c'était une  
7 enquête non officielle sur Norbourg et c'était  
8 monsieur Asselin qui la faisait à l'époque pour  
9 monsieur Laurin, ça c'est définitif.

10 Q Ça répond, merci.

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Est-ce qu'on a les états financiers au 31 juin  
13 2001? On va aller off-record deux minutes.

14  
15 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

16  
17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Alors, Monsieur Lacroix, je vous montre les états  
19 financiers de Norbourg Services Financiers au 30  
20 juin 2001, indiquant une perte nette d'au-delà de  
21 un million deux cent mille dollars (1 200 M\$), un  
22 peu moins qu'un million deux cent mille dollars  
23 (1 200 M\$), avec des revenus totaux de l'ordre  
24 d'environ quatre-vingt-sept mille dollars  
25 (87 000 \$). On y voit, au niveau de l'actif, le

1 placement de l'ordre de cinq cent soixante-quinze  
2 mille dollars (575 000 \$) - je présume que ça  
3 comprend le cinq cent mille (500 000 \$) de Maxima -  
4 et également il y a des montants, la rubrique « Dû  
5 aux administrateurs » passe de deux cent soixante-  
6 huit mille (268 000 \$) à sept cent dix-sept mille  
7 (717 000 \$) et la rubrique pour capital actions, il  
8 y a un million deux cent cinquante mille (1 250 M)  
9 de nouvelles actions de catégorie B qui ont été  
10 émises pour un montant d'un million deux cent  
11 cinquante mille dollars (1 250 M\$).

12 D'où proviennent les fonds qui ont servi...  
13 D'abord, les mises de fonds pour le capital actions  
14 a été faite par qui?

15 R En grande partie par Vincent Lacroix.

16 Q Donc, les actions ont été immatriculées au nom de  
17 Vincent Lacroix?

18 R Les actions ont été immatriculées dans sa totalité,  
19 pas en grande partie, dans sa totalité, à Vincent  
20 Lacroix.

21 Q O.K. Et l'argent provenait d'où?

22 R Du compte de TD Investpro.

23 Q Du compte Opvest?

24 R Opvest. Mais le compte, juste pour que ça soit  
25 clair, c'était le compte de Norbourg chez TD

1 Investpro et cet argent-là, l'actif, provenait en  
2 grande partie d'Opvest.

3 Q O.K. L'augmentation de deux cent soixante et huit  
4 (268 000 \$) à sept cent dix-sept mille (717 000 \$)  
5 qui est indiqué comme étant une augmentation d'un  
6 prêt des administrateurs, qui a avancé les fonds?

7 R J'aimerais... ça, je vais le vérifier mais il y a  
8 une partie du compte TD Investpro puis il y a eu  
9 une partie qui, je crois, est venue... il s'agirait  
10 de le vérifier, là, mais il ne vient pas que du  
11 compte TD Investpro.

12 Q O.K. Et ça viendrait d'où, ça? Il faut que vous le  
13 vérifiiez?

14 R Oui. Il y a eu un transfert de Northern Trust  
15 également. Donc, j'aimerais... en tout cas, je vais  
16 le vérifier.

17 Q Oui, puis j'aimerais ça savoir de quel compte ça  
18 venait de chez Northern Trust.

19 R Oui.

20 Me PATRICE BENOÎT :

21 Alors on va faire un engagement clair, l'engagement  
22 numéro 6.

23

24

25

1 E-6 :

2 Vérifier d'où provenaient les fonds  
3 relativement à l'augmentation du « Dû aux  
4 actionnaires » qui est passé de 268 000 \$ à  
5 717 000 \$ aux états financiers se terminant au  
6 30 juin 2001

7  
8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Il y a eu comme un million six cent mille dollars  
10 (1 600 M\$) qui ont été injectés...

11 R Excusez-moi, Maître St-Onge.

12 Q Oui?

13 R J'ai pas les états de compte, je n'ai que le compte  
14 bancaire de Norbourg Services Financiers à  
15 l'époque, je n'ai pas d'états de compte de Northern  
16 Trust en tant que telle. Donc, c'est ce que je peux  
17 vous fournir...

18 Q O.K. Vous verrez ce que vous nous pouvez nous  
19 donner.

20 R Oui, voilà.

21 Q Il y a eu une augmentation d'au-delà d'un million  
22 sept cent mille dollars (1 700 M\$). On sait qu'il y  
23 a cinq cent mille (500 000 \$) qui sont allés pour  
24 Maxima, il y a une perte nette d'un million deux  
25 (1,2 M\$), alors l'argent a servi, la ponction qui a



1 été faite de chez Opvest a servi uniquement... a-t-  
2 elle servi uniquement au paiement du cinq mille  
3 (500 000 \$) et à couvrir la perte d'opérations?

4 R Oui.

5 Q Il n'y a pas eu d'autres fonds qui ont été utilisés  
6 pour autre chose que ça?

7 R Au 30 juin 2001?

8 Q Au 30 juin 2001.

9 R Non, pas à ma connaissance.

10 Q Il n'y a pas des fonds qui ont été virés dans vos  
11 comptes de banque personnels au 30 juin 2001?

12 R Non, pas à ma connaissance personnelle - provenant,  
13 si on se comprend bien, provenant autre que  
14 Norbourg?

15 Q Oui, oui.

16 R Non. Non.

17 Q Il n'y a pas eu d'actifs qui ont été achetés pour  
18 vous à même ces fonds-là, des fonds de Norbourg  
19 Services Financiers?

20 R C'est-à-dire tout transfert de TD Investpro passait  
21 par Norbourg Services Financiers. Je ne sais pas  
22 si...

23 Q Et ça a servi à deux fins, le cinq cent mille  
24 (500 000 \$) de Maxima et à assumer la perte  
25 d'opérations?

1 R Voilà.

2 Q O.K. Les autres sociétés, au 30 juin... Ces états  
3 financiers-là ont été vérifiés par monsieur  
4 Deschambault?

5 R Oui.

6 Q Comment se fait-il que monsieur Deschambault n'a  
7 pas vu la provenance des fonds?

8 R Bonne question. Écoutez, à l'époque jusqu'en 2001,  
9 c'était moi qui faisais la relation pour les états  
10 financiers. Monsieur Deschambault m'a posé  
11 certaines questions sur la provenance de fonds à  
12 l'intérieur de Norbourg et je lui répondais que  
13 c'était de l'argent et de l'épargne personnelle.  
14 Donc, il n'a pas été plus loin que ça.

15 Q Est-ce que monsieur Cholette a été impliqué dans la  
16 préparation des états financiers au 30 juin 2001,  
17 là, qui, en fait, sont signés le 2 août 2001?

18 R Si ce n'est que de sortir les rapports du système  
19 Dynacom, puis certaines questions que Rémi me  
20 posait, que je n'avais pas vraiment les réponses,  
21 sur des petits comptes, des petits détails de  
22 certains comptes, que monsieur Deschambault  
23 probablement posait la question à monsieur  
24 Cholette.

25

1 Q Les transferts de fonds, là, du compte TD Investpro  
2 et Northern, qui les faisaient?

3 R Vincent Lacroix.

4 Q Est-ce que d'autres que vous ont été impliqués là-  
5 dedans, dans les transferts de fonds?

6 R Non.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Q J'aurais peut-être deux, trois petites questions.  
9 Au 30 juin 2000, vous nous disiez tantôt que le  
10 contrat avec Opvest, vous aviez cinq million (5 M\$)  
11 sous gestion?

12 R Oui.

13 Q Au 30 juin 2001, combien aviez-vous sous gestion  
14 d'Opvest?

15 R Je pourrais vérifier puis vous revenir demain,  
16 parce qu'il y a eu quatre mises de fonds entre mars  
17 2000 et, je vous dirais, juin 2003. Donc il y a eu  
18 une séquence, là. Je sais qu'en juin 2003, de  
19 mémoire, on avait reçu six millions (6 M\$) ou sept  
20 virgule cinq millions (7,5 M\$), mais entre les deux  
21 là, entre le... Donc, ça fait douze millions et  
22 demi (12,5 M\$), donc il me manque un sept millions  
23 et demi (7,5 M\$) qui est arrivé probablement par  
24 tranches de deux cinq millions (2,5 M\$). Donc, j'ai  
25 tout ça à la maison, je pourrais le vérifier.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Engagement numéro 7.

3

4 E-7 :

5 Vérifier combien était sous gestion d'Opvest au  
6 30 juin 2001

7

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Juste quelques petites questions sur...

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Peut-être juste une petite concernant Opvest.

12 Q Vous avez indiqué que sur la première tranche de  
13 cinq millions (5 M\$) qu'ils vous ont confié, ça  
14 n'allait vraiment pas bien. Comment expliquez-vous  
15 qu'il y ait eu trois autres tranches de placements  
16 qu'Opvest vous confie?

17 R C'est que les rendements se sont replacés un peu,  
18 par après. Je vous dirais juillet ou août 2000, il  
19 y a eu vraiment l'arrêt des honoraires dans le  
20 dossier. Puis après ça, il y a eu les rapports  
21 internes qu'on envoyait, indiquaient non pas un  
22 rendement, je te dirais un bon rendement, mais une  
23 stabilité au niveau du rendement, au niveau des  
24 rapports que l'on envoyait.

25 Q Puis ces rapports-là, outre le fait qu'ils

1 n'indiquaient pas les ponctions qui étaient prises  
2 dans le compte, est-ce qu'au niveau des rendements,  
3 c'était un reflet assez juste de la réalité ou il y  
4 avait un embellissement?...

5 R Non. Bien, je vous dirais, écoutez, je n'ai pas  
6 tous les rapports en mains, mais c'était un  
7 reflet... tu sais, il y avait quand même une partie  
8 importante en cash qui n'était pas investie. Donc,  
9 je vous dirais que les rapports reflétaient  
10 relativement bien ce qui se passait vraiment dans  
11 le compte TD.

12 M. GILLES ROBILLARD :

13 Q Juste quelques petites questions pour finir sur les  
14 états financiers. Si on regarde les coûts  
15 d'exploitation comparativement en 2000 ou 2001, une  
16 augmentation de plus de trois cents pour cent  
17 (300%). Mais les principales, si on regarde par  
18 exemple en 2001, on a encouru deux cent soixante-  
19 quinze mille dollars (275 000 \$) d'honoraires  
20 professionnels. Est-ce que vous vous souvenez,  
21 compte tenu que vous étiez impliqué au niveau des  
22 états financiers, à qui étaient payés ces  
23 honoraires professionnels-là? Pas les montants  
24 exacts mais, disons, juste...

25 R Je me souviens... Ça, on parle du 30 juin 2001?

1 Q Oui, oui. Ceux que j'ai mis en jaune.

2 R Je vous dirais qu'en grande partie, il y a eu, pour  
3 le démarrage, il y a eu beaucoup d'honoraires  
4 reliés aux avocats dans le dossier du démarrage des  
5 fonds. Il y a eu également, c'est une année où le  
6 démarrage des fonds et le dossier Maxima nous a  
7 pris beaucoup de... je vous dirais qu'en grande  
8 partie, là, honoraires professionnels est  
9 probablement quatre-vingts (80%), quatre-vingt-dix  
10 pour cent (90%) relié aux honoraires qui étaient  
11 pour le dossier Maxima et le dossier fonds communs.

12 Q Le deuxième, peut-être que vous pouvez juste lire.

13 R « Publicité » deux cent trente mille (230 000 \$).

14 Q C'est ça.

15 R Il y a une augmentation finalement... est passée de  
16 cent huit mille (108 000 \$) à deux cent trente  
17 mille (230 000 \$). Évidemment, encore là, étant  
18 donné que les fonds étaient partis, ça a demandé  
19 une publicité intense. Donc, je vous dirais que  
20 c'est relié au démarrage des fonds communs, pour  
21 publiciser le démarrage des fonds.

22 Q D'accord.

23 R « Salaire » cent quatre-vingt-dix-huit mille  
24 (198 000 \$). Évidemment, il y a eu l'ajout de trois  
25 autres personnes au cours du... tu sais, on parlait

1 tantôt de monsieur Paulson, monsieur Pilon,  
2 monsieur Jean Cholette.

3 Q Monsieur Cholette.

4 R « Développement informatique » cent quatre-vingt-  
5 huit mille (188 000 \$). Si je me souviens bien, il  
6 s'agirait de vérifier, je crois que c'est la  
7 licence de Cogicom qu'on a achetée, comme première  
8 licence de back office, là. Je ne parle pas de la  
9 propriété intellectuelle, qui est venue beaucoup  
10 plus tard, là, mais comme licence de back office  
11 pour finalement commencer l'opération back office  
12 des fonds.

13 Q Avec Cogicom?

14 R Oui, avec Cogicom. « Représentation » cent vingt-  
15 trois mille (123 000 \$). Ça c'est tout ce qui est,  
16 bon, frais de représentation, les chèques cash  
17 qu'on a retirés, passés à l'intérieur des frais de  
18 représentation.

19 Q O.K.

20 R Après ça, « Consultation », soixante-six mille deux  
21 cent dix-neuf (66 219 \$). Il y avait, en grande  
22 partie, LBA qui nous demandait des frais de  
23 consultation. Il y a peut-être eu, dans le dossier  
24 Maxima aussi, dans le due diligence de certaines  
25 sociétés de placement privé, que j'avais demandé à

1 Alain Boileau et monsieur Bourgeois de faire une  
2 analyse à ce niveau-là. Donc, de mémoire, là, en  
3 termes de consultation, c'est à peu près ça.

4 Q Puis outre ce que vous nous avez relaté tantôt au  
5 niveau des paiements cash, est-ce qu'il y en a eu  
6 d'autres au courant de cet exercice-là à votre  
7 connaissance?

8 R Oui. Oui, oui. Il y a eu une demande... Évidemment,  
9 on peut prendre le terme que l'on veut, là, mais  
10 j'appelais toujours ça « ticket à l'entrée », moi,  
11 pour le ministère des Finances, pour l'approbation  
12 des fonds.

13 Q De combien on parle?

14 R Bien ça s'est étalé sur plusieurs mois. Il est  
15 difficile de dire le montant au 30 juin 2001, je  
16 pourrais le voir en voyant certains documents. Il y  
17 a eu des retraits un peu plus importants mais il y  
18 a eu au moins un vingt (20), vingt-cinq mille  
19 (25 000 \$) à ce niveau-là, au 30 juin 2001.

20 Q Au 30 juin 2001?

21 R Au 30 juin 2001. Après ça, il y en a eu d'autres au  
22 30 juin 2002, on reviendra plus tard mais...

23 Q Vingt (20), vingt-cinq mille (25 000 \$) sur un  
24 total de combien?

25 R Sur un total de, si on inclut les paiements cash,



1 sur un paiement d'à peu près cent mille dollars  
2 (100 000 \$).

3 Q Qui a été payé à qui?

4 R Qui a été payé à Jean Renaud qui, ce qui m'a été  
5 informé, faisait une distribution interne.

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q C'est lui qui vous disait ça?

8 R Oui. Finalement, comme dans bien d'autres dossiers,  
9 ce qu'on m'a expliqué, c'est qu'il y avait une cote  
10 interne à donner et c'est à ce moment-là que la  
11 cote était à peu près entre cinq (5%) et dix pour  
12 cent (10%). Et dans notre dossier, étant donné que  
13 plusieurs frais, à l'époque, qui n'avaient pas été,  
14 comment je vous dirais bien ça, payés face au  
15 démarrage des fonds, qui étaient finalement des  
16 frais reliés à des fonds de couverture, autres  
17 opérations que démarrage des fonds, on tournait  
18 autour de dix pour cent (10%). Donc, c'est à peu  
19 près cent mille (100 000 \$). Sur le un million  
20 (1 M\$), finalement, de subventions, il y a eu à peu  
21 près cent mille (100 000 \$) plus... puis là, je ne  
22 me souviens pas de la facture, là, plus une facture  
23 de Net Web, et je ne me souviens plus du montant,  
24 qui tournait entre quinze (15) et vingt mille  
25 (20 000 \$) là, qui a été versé.

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Ça c'est quoi cette facture-là de Net Web?

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q On a seulement le chèque, mais je vais vous montrer  
5 un chèque, qui est tiré sur le compte de Norbourg  
6 Services Financiers, de vingt mille dollars  
7 (20 000 \$), à l'ordre de Net Web inc., puis il y a  
8 une rubrique « description » sur le chèque puis  
9 c'est écrit « Construction site web ».

10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Quelle date?

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 Et le chèque...

14 Q Oui, peut-être mentionner la date du chèque, là?

15 R Le chèque est daté du 7 août 2001. Écoutez, c'est  
16 une société qui appartenait, je crois, à Jean  
17 Renaud et à son frère, je ne me souviens plus de la  
18 proportion de l'actionnariat, ou juste à son frère.  
19 Je peux vous dire qu'il y a eu... Le site de  
20 Norbourg à l'été 2001 existait. On faisait affaires  
21 avec certaines personnes à l'époque, dont je ne me  
22 rappelle plus le nom mais je me souviens de son  
23 visage, mais ce n'était pas Net Web. Donc Net Web,  
24 je ne me souviens pas des détails de la facture qui  
25 étaient inscrits mais on n'a jamais fait affaires,

1 pour la construction du site web, avec Net Web.

2 Q Et Net Web, est-ce que je comprends que cette  
3 compagnie-là n'a jamais rendu de service pour  
4 Norbourg?

5 R Jamais, ce serait un bien grand mot, parce que je  
6 sais qu'à un moment donné, pour tout ce qui  
7 était... On avait demandé certaines choses, parce  
8 qu'il y avait encore le site Internet de Matiq,  
9 pour les indices. Mais on était loin d'un vingt  
10 mille (20 000 \$), là. On pourrait dire que c'était  
11 un travail de quatre à cinq heures, là, qu'on leur  
12 avait demandé. Ce n'était même pas une journée de  
13 travail, finalement.

14 Q Alors pourquoi il y a un chèque de vingt mille  
15 (20 000 \$) qui est fait à Net Web? C'était dans  
16 quel sens?

17 R C'était dans l'ordre... C'était dans l'ordre du, si  
18 vous me permettez l'expression, du « ticket à  
19 l'entrée », pour le démarrage des fonds mutuels.

20 Q O.K. Mais d'une façon plus précise, qui vous dit de  
21 faire le chèque à Net Web?

22 R Monsieur Renaud. Monsieur Jean Renaud.

23 Q Puis si je comprends bien il vous dit : « Ça fait  
24 partie de ma cote, entre guillemets, tu vas la  
25 payer par ça »?

1 R Bien, c'est-à-dire voilà comment s'est arrivé.  
2 C'est que je l'ai rencontré le 7 août et puis  
3 probablement que je n'avais pas d'argent cash sur  
4 moi, et puis là probablement qu'un paiement était  
5 dû, puis j'ai dit : « Écoute, je vais te faire un  
6 chèque. » Et c'est de cette façon-là que le chèque  
7 est arrivé.

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Q Quand vous dites « un paiement était dû », est-ce  
10 que vous aviez des termes?

11 R Bien disons que les termes étaient que avant  
12 l'arrivée du chèque, du grand chèque, si on veut,  
13 d'un million (1 M\$), il devait y avoir certains  
14 paiements qui étaient faits. L'échéance, tu sais,  
15 toute la périodicité des paiements, il y avait pas  
16 rien de conclu, il y avait pas d'entente là-dessus,  
17 on va se comprendre, mais il y avait quand même une  
18 certaine forme de paiement qui devait être due,  
19 donc probablement qui était moitié avant, moitié  
20 après.

21 Lorsqu'on a reçu le chèque, peut-être juste pour  
22 compléter, je me souviens qu'en novembre 2001 on  
23 était monté à Québec. J'étais, à l'époque, avec  
24 Yves Boulanger, on était monté à Québec. Puis  
25 j'avais demandé à Yves Boulanger de quitter la

1 chambre d'hôtel, au Concorde, puis j'étais avec  
2 Jean Renaud. Puis je me souviens que c'était à peu  
3 près à cette époque-là que le paiement final est  
4 arrivé.

5 Q Avez-vous tout le temps été... Vos rencontres avec  
6 Jean Renaud à ce niveau-là, est-ce qu'elles ont  
7 tout le temps été seul à seul?

8 R Oui, plusieurs. Sauf la fois que je viens de  
9 mentionner, à la chambre Concorde à Québec.

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Q Oui, mais là à ce moment-là, si je comprends bien,  
12 il y avait maître Boulanger qui vous accompagnait,  
13 mais au moment de rencontrer Jean Renaud, vous lui  
14 demandez de quitter?

15 R Oui.

16 Q Puis au total, c'est combien qui aurait été versé à  
17 Jean Renaud?

18 R À peu près cent vingt mille (120 000 \$), si on  
19 inclut le chèque de Net Web.

20 Q Tous les autres paiements se sont faits sous quelle  
21 forme?

22 R Cash.

23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q Est-ce que c'est toujours vous qui avez remis le  
25 cash?

1 R Juste moi.

2 Q Il n'y a pas personne d'autre qui a été impliqué?  
3 Il n'y a pas personne d'autre qui a été témoin de  
4 la remise des sommes d'argent?

5 R Non.

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Peut-être avant d'aller plus loin, là, avant  
8 d'oublier, les états financiers de Norbourg  
9 Services Financiers au 30 juin 2001, on va les  
10 produire sous VL-4. Et le chèque à Net Web on va le  
11 coter sous VL-5

12  
13 VL-4 :  
14 États financiers de Norbourg Services  
15 Financiers au 30 juin 2001

16  
17 VL-5 :  
18 Copie d'un chèque de 20 000 \$ fait à l'ordre de  
19 Net Web

20  
21 SUSPENSION DE LA SÉANCE

22  
23 \* \* \* \* \*

24

25

1 REPRISE (SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)

2  
3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q Monsieur Lacroix, pour terminer l'année 2001, une  
5 petite question, un retour sur une petite chose  
6 dont vous avez parlé plus tôt, c'est-à-dire la  
7 provenance des six fois cent cinquante mille  
8 dollars (150 000 \$) qui étaient les mises de fonds  
9 initiales dans les six fonds mutuels qui ont  
10 démarré en 2001. Vous avez indiqué qu'une partie de  
11 ces fonds-là provenait de prêts de la part de  
12 sociétés offshore.

13 R En partie.

14 Q En partie. Dans quelle proportion à peu près, vous  
15 diriez?

16 R Moi, je vous dirais que c'est moitié-moitié.

17 Q O.K. L'autre moitié, est-ce qu'on considère que ça  
18 provient de Norbourg Services Financiers elle-même?

19 R Oui. Et/ou des comptes vides. Chez Northern Trust  
20 il n'y avait pas nécessairement le cent cinquante  
21 mille (150 000 \$) dans chacun des fonds.

22 Q O.K. Vous voulez dire qu'il était indiqué sur  
23 papier mais dans la réalité il n'existait pas ou il  
24 y avait...

25 R Voilà.

1 Q O.K. Sur les six, il y en avait combien, là, où il  
2 y a une indication qu'il y avait un cent cinquante  
3 mille (150 000 \$) de déposé mais que dans les faits  
4 il n'y en avait pas?

5 R Écoutez, sujet à vérification, mais je crois que  
6 c'est deux fonds.

7 Q Deux fonds. Donc, il en reste quatre à cent  
8 cinquante mille dollars (150 000 \$) chacun, donc  
9 six cent mille (600 000 \$), puis il y aurait un  
10 trois cent mille (300 000 \$) qui proviendrait des  
11 prêts offshore?

12 R Oui.

13 Q Puis il y a un trois cent mille (300 000 \$) de  
14 Norbourg Services Financiers. Le trois cent mille  
15 (300 000 \$) de Norbourg Services Financiers, est-ce  
16 qu'on peut prendre pour acquis que ça a été financé  
17 à même une ponction dans le compte Opvest TD  
18 Investpro?

19 R Ça, ce serait encore une fois sujet à vérification,  
20 mais je crois plutôt qu'il provient de l'ensemble  
21 des placements qu'on avait depuis 99, 2000.

22 Q O.K.

23 R Si vous faites la continuité des montants qui  
24 étaient placés à l'époque, on a juste un transfert  
25 à l'époque.



1 Q Le trois cent (300 000 \$) quelque mille, grosso  
2 modo, qui provient de prêts offshore, est-ce que  
3 c'est toujours auprès de Premier ou Primus Capital,  
4 ou c'est d'autres sociétés offshore que celles qui  
5 avaient été utilisées au moment de vos placements  
6 personnels?

7 R Là, c'est d'autres sociétés.

8 Q Lesquelles?

9 R Je ne peux pas vous dire mais les transferts  
10 arrivaient, un, du Trust Général et deux, de la  
11 Banque Laurentienne. Donc, je pourrais vous fournir  
12 certaines pièces qui étaient... j'espère que je les  
13 ai, c'est pour ça que je vous dis certaines pièces,  
14 mais ça n'arrivait pas directement de sociétés  
15 offshore, il faut bien se comprendre. Ça arrivait  
16 par l'entremise d'institutions bancaires  
17 canadiennes ou trust canadien qui, après ça, le  
18 chèque était déposé dans le compte chez Northern  
19 Trust.

20 Q O.K. Donc, si vous pouviez effectivement, comme  
21 engagement numéro 8, si vous avez de la  
22 documentation que vous pouvez retracer là-dessus,  
23 nous la fournir.

24  
25

1 E-8 :

2 Vérifier d'où provient le 300 000\$ que Norbourg  
3 Services Financiers a injecté dans les fonds  
4 communs en 2001 et fournir tout document à cet  
5 effet

6  
7 Me PATRICE BENOÎT :

8 Q Mais les sociétés offshore, je comprends qu'il y  
9 avait un conduit de transmission qui était des  
10 institutions financières ici, mais les sociétés  
11 offshore c'était lesquelles ou laquelle?

12 R J'ai pas... De mémoire, là, ce n'est pas la même  
13 firme qu'on parlait au début.

14 Q Mais comment vous avez été mis en contact avec ces  
15 sociétés-là offshore, ou comment ça s'est présenté,  
16 comme source de financement, entre guillemets?

17 R C'est lorsque j'ai posé la question, lorsque je  
18 recevais les traites bancaires, soit du Trust de la  
19 Laurentienne ou du Trust Général, on m'indiquait  
20 que c'était des sociétés étrangères.

21 Q O.K. Mais comment vous, vous avez... parce qu'au  
22 départ, vous avez besoin de liquidité pour la mise  
23 de fonds initiale dans certains de ces fonds-là.  
24 Vous la recherchez comment puis ça finit par  
25 aboutir comment, par financement via La

1 Laurentienne ou Trust Général et... J'essaie de  
2 comprendre, là, comment...

3 R C'est par l'entremise et des discussions, par  
4 après, avec monsieur Letellier.

5 Q O.K. Donc, c'était toujours par l'entremise de  
6 monsieur Letellier?

7 R Voilà.

8 Q Donc, c'est vers lui que vous vous êtes tourné  
9 encore une fois, en disant : « Bien, là ça me prend  
10 certaines liquidités pour faire les mises de fonds  
11 initiales, comment tu peux... »

12 R Oui. Tout à fait.

13 Q Puis c'est lui qui vous a mis...

14 R Et c'est lui qui m'a, c'est lui qui avait un peu,  
15 comment je pourrais bien dire, la mainmise sur les  
16 comptes qu'on parlait, au Trust Laurentienne et au  
17 Trust Général, et c'est lui, par après, qui me  
18 parlait que c'était des sociétés étrangères, ces  
19 comptes-là. Quand je lui demandais d'où provenait  
20 l'argent, il me mentionnait que c'était de sociétés  
21 étrangères. Maintenant, je n'ai jamais su le nom de  
22 ces sociétés-là.

23 Q O.K. Monsieur Letellier, lui, est-ce qu'il avait le  
24 droit à une certaine forme de rétribution pour  
25 faciliter l'obtention de ces... Non?

1 R Non. Lui, à cette époque-là, monsieur Letellier  
2 cherchait un véhicule qui lui permettrait de faire  
3 des placements par l'entremise d'un véhicule où  
4 tout le monde pourrait placer son argent, et c'est  
5 lui d'ailleurs qui m'a donné l'idée de partir le  
6 fonds débentures convertibles.

7 Q O.K. Alors on va se tourner maintenant vers  
8 l'exercice financier 2002. On va commencer comme on  
9 l'a fait pour les années antérieures, par un survol  
10 de la structure corporative du Groupe Norbourg.  
11 Alors je suis à la page 17 du document VL-1. On va  
12 commencer encore par Norbourg Services Financiers.  
13 On voit que sous cette compagnie-là, il y a les  
14 mêmes quatre filiales qu'en 2001. Est-ce que les  
15 opérations dans Norbourg Groupe Financier ou dans  
16 ses quatre filiales : Ascensia Capital, Eloria,  
17 Matiq et Serficom demeurent à peu près les mêmes  
18 qu'en 2001 où est-ce qu'il y a des changements?

19 R Pas de changement, mis à part qu'en novembre ou  
20 décembre 2001, il y a eu l'ajout d'un autre fonds  
21 mutuel, le fonds Matiq qui a démarré. Donc, au 30  
22 juin 2002, Norbourg Services Financiers est  
23 promoteur de sept fonds communs comparativement à  
24 six l'année précédente.

25 Au sein de Société Financière Matiq, Eloria et

1 Ascensia, je crois que c'est durant cette année-là  
2 financière que Eloria a fait... a vraiment mis en  
3 place et mis en marché les modèles qu'on voulait  
4 tester, si on regarde ses états financiers. À moins  
5 que je me trompe, mais je crois que c'est vraiment  
6 dans l'année 2002 où on peut retrouver qu'il y  
7 avait des placements à l'intérieur de la firme  
8 Eloria.

9 M. GILLES ROBILLARD :

10 Je lui donne l'état financier, le bilan de Eloria  
11 au 30 juin 2002.

12 LE TÉMOIN :

13 Alors c'est effectivement, le soixante-dix mille  
14 (70 000 \$) qu'on retrouve au poste « Placement au  
15 coût », c'est le compte qu'on retrouvait chez Refco  
16 pour tester certains modèles en développement chez  
17 Norbourg.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Q O.K. Là, on est aux états financiers d'Eloria, donc  
20 pour l'année qui se termine au 30 juin 2002. On va  
21 la coter sous VL6.

22  
23 VL-6 :

24 États financiers d'Eloria au 30 juin 2002  
25

1 Q Chez Ascensia Capital, c'est toujours le même  
2 statut, c'est-à-dire que pour reprendre votre  
3 expression de tantôt, on a incubateur de modèle  
4 mais dans lequel il n'y a pas eu, en réalité,  
5 beaucoup d'activités?

6 R Écoutez, il faudrait voir. Je pense que le rôle, à  
7 partir de ce moment-là, d'Ascencia, a été modifié  
8 un peu. Je me demande si c'est en 2002, dans les  
9 états financiers 2002 ou 2003 qu'il y a eu le  
10 placement dans Dagua.

11 Q On va regarder ça tout de suite.

12 R Oui.

13  
14 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

15  
16 Me PATRICE BENOÎT :

17 Q Donc, pour vous aider à répondre à ma question  
18 concernant Ascensia Capital, est-ce qu'il y a eu  
19 des changements d'activités par rapport à 2001? Là,  
20 je vous montre les états financiers au 30 juin  
21 2002. Essentiellement, ce qu'on voit comme  
22 changement c'est un placement de soixante-quinze  
23 mille (75 000 \$) avec, dans le passif à court  
24 terme, un dû à une société apparentée d'un montant,  
25 à toutes fins pratiques, identique, là, de

1 soixante-quinze mille (75 000 \$). Pouvez-vous  
2 commenter et nous dire ce dont il s'agit?

3 R Le placement au coût qu'on retrouve dans Ascensia  
4 Capital est l'investissement qu'on a fait dans la  
5 Boutique Zip Jeans; et le dû à une société  
6 apparentée du même montant, est probablement dû à  
7 la Société Norbourg Services Financiers.

8 Q Qui a, à toutes fins pratiques, avancé les fonds à  
9 Ascensia pour qu'Ascensia procède au placement dans  
10 Zip Jeans?

11 R Tout à fait. Et probablement, sujet à vérification,  
12 mais que Norbourg a fait les chèques directement à  
13 Boutique Zip Jeans au nom d'Ascensia.

14 Q D'accord. Dans Société Financière Matiq - avant  
15 qu'on aille là-dessus, là, les états financiers  
16 d'Ascensia au 30 juin 2002, on va les produire sous  
17 VL-7.

18  
19 VL-7 :

20 États financiers d'Ascensia au 30 juin 2002

21  
22 Q Donc, dans Société Financière Matiq, est-ce qu'il y  
23 a des modifications au niveau des opérations?

24 R Non. À savoir que la Société Financière Matiq était  
25 toujours responsable des indices Matiq, je crois

1 qu'à un moment donné il y a eu une confusion par  
2 contre dans les états financiers. C'est pour ça que  
3 si vous les avez, j'aimerais peut-être les voir.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q De Matiq?

6 R De Matiq, parce que c'est lors du démarrage du  
7 fonds mutuel Matiq, je crois qu'ils ont  
8 comptabilisé la mise de fonds de départ dans les  
9 états financiers de Société Financière Matiq.

10 Or, le placement qu'on retrouve dans les états  
11 financiers de Société Financière Matiq, qui est au  
12 montant de cent cinquante mille (150 000 \$) est le  
13 montant que Norbourg Services Financiers a placé  
14 dans le fonds commun Matiq, approuvé par la  
15 Commission, en décembre 2001. Et le dû à des  
16 sociétés apparentées de cent cinquante mille  
17 (150 000 \$) du même montant est dû à Norbourg  
18 Services Financiers.

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q Donc, ce que vous dites c'est que ça n'aurait  
21 jamais dû se retrouver dans les états financiers de  
22 la Société Financière Matiq inc.?

23 R Ça aurait dû se retrouver dans les états financiers  
24 de Norbourg Services Financiers en tant que telle.

25 Q D'accord. La confusion résulte strictement du fait



1 que le nouveau fonds mutuel puis cette compagnie-là  
2 ont le même nom?

3 R Tout à fait.

4 Q Ça c'est les états financiers qui contiennent cette  
5 erreur-là, là. Il s'agit d'états financiers  
6 vérifiés, là, qui ont fait l'objet d'une  
7 vérification, toujours par Deschambault, St-Jean,  
8 comptables agréés. Quel genre de vérification ils  
9 ont pu faire, là, pour ne pas déceler cette erreur-  
10 là, à votre connaissance?

11 R Au 30 juin 2002, c'est la première année que je ne  
12 fournis pas directement les données à monsieur  
13 Deschambault. Donc, c'est la première année que  
14 monsieur Asselin fait ses rapports aux  
15 vérificateurs pour les fins des états financiers.  
16 Donc, étant donné que monsieur Asselin est arrivé  
17 en mars 2002, probablement qu'il y a eu cette  
18 confusion-là au niveau des états financiers de  
19 Matiq, étant donné que la confusion vient du nom en  
20 tant que tel.

21 Q O.K.

22 R Parce qu'à ma connaissance, la Société Financière  
23 Matiq n'avait pas de compte bancaire à l'époque.

24 Q Donc, autrement dit, votre nouveau V.-P. Finances,  
25 qui est monsieur Asselin, il est là depuis quelques

1 mois seulement, il a pu faire une certaine  
2 confusion entre le fonds mutuel Matiq et la  
3 compagnie Société Financière Matiq inc. Vos  
4 vérificateurs, eux, vérifient un état financier, on  
5 voit un placement de cent cinquante mille  
6 (150 000 \$), à votre connaissance ils ont pu faire  
7 quoi comme vérification? J'ai l'impression qu'une  
8 vérification, et vous me corrigerez si je me  
9 trompe, relativement sommaire aurait montré qu'il  
10 n'y a pas eu de placement par la Société Financière  
11 Matiq inc. d'effectué?

12 R Tout à fait. Tout à fait, et d'autant plus que -  
13 évidemment sujet à vérification - dans le  
14 prospectus du fonds Matiq, on indiquait clairement  
15 que les fonds venaient de Norbourg Services  
16 Financiers.

17 Q O.K. Qui faisait la vérification des fonds mutuels  
18 comme tels, à ce moment-là?

19 R Monsieur Deschambault.

20 Q Aussi?

21 R Aussi.

22 Q Placements Norbourg inc., qui est dans  
23 l'organigramme depuis pas mal les tout débuts, est-  
24 ce que son rôle change en 2002?

25 Hors dossier, deux secondes.

1 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

2  
3 Q Donc en 2002, Placements Norbourg, est-ce qu'elle a  
4 des activités?

5 R Non. Les activités sont, d'un point de vue  
6 opérationnel, sont reliées à être fiduciaire des  
7 fonds Norbourg, mais n'a aucune opération  
8 financière à l'intérieur de la firme.

9 Q Quel est le rôle, pour le profane, là, le rôle d'un  
10 fiduciaire dans un fonds mutuel? Parce que je  
11 comprends que Placements Norbourg inc. est le  
12 fiduciaire des six et du septième fonds qui est  
13 également créé en 2002?

14 R C'est toute une question. Ça, ça a été d'ailleurs  
15 un grand débat pour l'approbation des fonds en mars  
16 2001, quand on regarde sur SEDAR la lettre que  
17 maître Christian Joly a écrit à l'AMF.

18 Depuis le début des années 2000, la Commission des  
19 valeurs mobilières et l'Autorité des marchés n'a  
20 jamais vraiment statué sur le rôle d'un fiduciaire  
21 pour les fonds mutuels. Donc, il y a plusieurs  
22 différences entre un fonds enregistré au Québec et  
23 un fonds qui opère et qui est enregistré dans les  
24 autres provinces, étant donné la différence entre  
25 le Common Law et le Code civil du Québec, comme

1 rôle du fiduciaire. C'est d'ailleurs pour cette  
2 raison que les fonds mutuels Norbourg sont  
3 enregistrés selon la Loi de l'Ontario comme  
4 fiduciaire. Donc, c'est pour cette raison que  
5 Placements Norbourg, au début, retrouvait son  
6 siège... a été incorporée sous la base d'une  
7 fédérale avec son siège en Ontario.

8 Q O.K.

9 R Donc, le rôle, si on en revient au rôle principal  
10 d'un fiduciaire, qui n'a pas vraiment de rôle  
11 défini au sein de la *Loi des valeurs mobilières*,  
12 mis à part que de vérifier que le gestionnaire et  
13 le promoteur agissent en bon père de famille et  
14 qu'ils respectent les politiques de placement et  
15 les objectifs de placement à l'intérieur des fonds.  
16 Donc, le rôle de Placements Norbourg était  
17 d'assurer que chaque politique de placement et  
18 objectif de placement à l'intérieur de chacun des  
19 fonds étaient respectés.

20 Q On comprend, eu égard au fait qu'il n'y a pas du  
21 tout d'activités dans Placements Norbourg, si on se  
22 réfère à ses états financiers, elle était sur  
23 papier le fiduciaire, mais ne jouait pas de rôle  
24 actif, là...

25 R Mais elle aurait dû jouer un rôle beaucoup plus

1            actif. Un rôle actif dans le sens, au niveau des  
2            frais à charger probablement aux fonds, en termes  
3            de rôle fiduciaire, prendre des consultants ou se  
4            mettre un comité consultatif pour vérifier  
5            l'ensemble des activités des fonds mutuels, en  
6            agissant comme fiduciaire.

7            Q    Ce qui n'a pas été fait.

8            R    Ce qui n'a pas été fait.

9            Q    Dans Quatro Capital et ses trois filiales qui  
10           existaient déjà en 2001, là, Américapital,  
11           Corporation Unifonds puis Américhange, est-ce qu'il  
12           y a une évolution quant à leur rôle et quant à  
13           leurs opérations en 2002 par rapport à 2001?

14           R    Non, aucun changement. À ma connaissance, je n'ai  
15           pas les états financiers, mais à ma connaissance il  
16           y a aucun changement en 2002.

17           Q    On voit que s'ajoute à l'organigramme du Groupe, en  
18           2002, une troisième branche qui est chapeautée par  
19           Norbourg Groupe Financier inc., avec trois  
20           filiales : Norbourg Capital inc., Norbourg Valeurs  
21           Mobilières inc. et Système financier Nortek inc.  
22           Quel était le but de la création de cette troisième  
23           branche-là, si on commence d'abord par Norbourg  
24           Groupe Financier?

25           R    La création de Norbourg Groupe Financier s'est

1 faite au cours de l'été ou automne 2001. L'objectif  
2 étant de séparer, au sein de Norbourg, toutes les  
3 activités reliées à la gestion, la promotion des  
4 fonds et sa distribution.

5 Donc, le rôle de Norbourg Groupe Financier dans les  
6 Sociétés Norbourg était de chapeauter tout rôle de  
7 distribution des fonds communs.

8 Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, lorsque tu  
9 démarres une famille de fonds mutuels, la  
10 pénétration du marché, elle est extrêmement  
11 difficile. Donc, nous avons parti nos réseaux  
12 internes afin de distribuer nos fonds mutuels. Et  
13 le second rôle, pour vraiment le différencier du  
14 promoteur et du gestionnaire, était de retrouver au  
15 sein de Norbourg Groupe Financier - ce qui s'est  
16 fait un peu de façon arbitraire, mais nous avons  
17 placé le Système financier Nortek à l'intérieur de  
18 Norbourg Groupe Financier. La raison étant que le  
19 système de back office Nortek s'associait un peu  
20 plus du côté du réseau de distribution que du côté  
21 promotion et gérant de fonds.

22 Q Précisons un peu le Système financier Nortek, là,  
23 pour qu'on comprenne, c'est lié à l'informatique  
24 mais c'était quoi, ça, Nortek? C'est quoi le but de  
25 la création de Nortek?

1 R Il y avait déjà eu une première transaction, au  
2 cours de l'exercice financier 2001, reliée à  
3 Cogicom, qui était l'achat d'une licence pour le  
4 back office des fonds mutuels. Au cours de  
5 l'automne 2001, on a prêté une somme importante à  
6 Cogicom, de l'ordre de... Écoutez, je n'ai pas les  
7 montants, là, mais c'est de l'ordre d'à peu près,  
8 entre un (1 M\$) et un virgule cinq million de  
9 dollars (1,5 M\$). Et à un moment donné, au début de  
10 l'année 2002, il y a eu une conversion de ce prêt  
11 en un achat de white label - white label étant une  
12 forme de propriété intellectuelle du logiciel - et  
13 cette transformation du prêt en white label se  
14 traduisait également par le transfert de l'équipe  
15 de développement, une partie de l'équipe de  
16 développement de Cogicom à Norbourg en tant que  
17 telle ou, dans le contexte actuel, Système  
18 financier Nortek.

19 Donc, l'équipe de Pierre Mercier avec, à l'époque,  
20 quatre ou cinq personnes, je ne me souviens plus  
21 exactement, ont passé, je crois en mars 2002, chez  
22 Nortek et on avait un white label. Donc, nous  
23 n'étions plus dépendant de Cogicom en termes  
24 d'opérations back office et logiciel de back office  
25 pour ce qui est de Norbourg.

1 Q Un white label, en gros, ça vous permettait de  
2 faire quoi? D'utiliser comme vous le vouliez le  
3 logiciel, de le modifier, de le développer?

4 R Tout à fait, de le rendre, finalement, de façon...  
5 aux objectifs de Norbourg, à savoir il était devenu  
6 assez laborieux, au 30 juin 2002, de retrouver un  
7 logiciel qui pouvait satisfaire les besoins de  
8 Norbourg, à savoir tous nos besoins qui étaient  
9 reliés aux fonds de couverture, les fonds hedge, et  
10 toutes les caractéristiques qui entouraient, à  
11 l'époque, les fonds mutuels, à savoir honoraires de  
12 service. Il n'y avait pas un logiciel qui était  
13 capable de gérer nos fonds mutuels avec honoraires  
14 de service. Donc, c'est un peu pour ça qu'on a fait  
15 cette transaction-là.

16 Donc, ça nous permettait, chez Norbourg, d'en  
17 arriver à une structure, avec Nortek, dont les  
18 systèmes, on pouvait les adapter à nos besoins.

19 Q Norbourg Valeurs Mobilières, ça servait à quoi?

20 R C'est une firme, je dirais plutôt une coquille au  
21 départ que... bon. On voulait vraiment arriver à  
22 nos activités valeurs mobilières dans le domaine  
23 des valeurs mobilières, suite à l'échec de Maxima  
24 Capital et on a voulu créer Norbourg Valeurs  
25 Mobilières d'un contexte... Bon, il y a eu



1 plusieurs étapes à l'intérieur de ça. Je me  
2 souviens, on a essayé d'acheter la coquille de,  
3 anciennement, de Wellan Béliveau et nous avons  
4 également essayé de démarrer, à l'aide de monsieur  
5 Béliveau, Julien Béliveau, et Éric Asselin, un  
6 Norbourg Valeurs Mobilières. Donc, en bout de  
7 ligne, on n'a jamais terminé le processus au sein  
8 de Norbourg Valeurs Mobilières. On a tout  
9 simplement, à un moment donné, rapatrié l'argent,  
10 le cinq cent mille (500 000 \$) qui avait été mis à  
11 l'intérieur de Norbourg Valeurs Mobilières pour  
12 démarrer dans le domaine des valeurs mobilières. Et  
13 nous avons fermé la société à un moment donné, mais  
14 elle n'a jamais opéré.

15 Q O.K. Norbourg Capital?

16 R Norbourg Capital a débuté ses activités le 21  
17 novembre 2001. C'est monsieur Pilon et monsieur  
18 Paulson qui ont travaillé sur le dossier. Or, au  
19 BSF, Norbourg Capital est enregistrée, comme je le  
20 disais, le 21 novembre 2001 et c'était dans le but  
21 principal de distribuer les fonds Norbourg.

22 Q C'est ce qu'on appelle communément une boîte de  
23 représentants...

24 R Voilà, oui.

25 Q Donc, c'était la première entité par laquelle vous

1 mettiez en place un réseau avec mandat de recruter  
2 des investisseurs prêts à investir dans des fonds  
3 Norbourg?

4 R Oui, étant donné qu'un manufacturier ou un gérant  
5 ne peut pas vendre directement au public.

6 Q Et les gens dans Norbourg Capital, les courtiers  
7 qui travaillaient dans Norbourg Capital c'était qui  
8 en 2002, au départ?

9 R 30 juin 2002, c'était des opérations relativement  
10 restreintes, je vous dirais. Il y avait peu de  
11 courtiers. Je vous dirais que, écoutez, de mémoire  
12 là, il y avait monsieur Pilon, il y avait moi  
13 également qui était enregistré au sein de la firme.

14 Q Monsieur Bourgeois?

15 R Non, pas à l'époque. Non, pas à l'époque, c'est  
16 beaucoup plus tard. Écoutez, je n'ai pas la liste  
17 des noms mais c'était quand même, au 30 juin 2002,  
18 très restreint comme activités en termes de nombre  
19 de représentants et en termes d'un point de vue  
20 financier également.

21 M. GILLES ROBILLARD :

22 Q Si on regarde les états financiers de Norbourg  
23 Capital au 30 juin 2002, au courant de l'exercice  
24 il y a eu une augmentation du capital actions de  
25 trois cent vingt mille dollars (320 000 \$), je vais

1 vous montrer les états financiers tantôt. Il y eu  
2 aussi des avances des administrateurs de trois cent  
3 cinquante mille dollars (350 000 \$); ces sommes  
4 d'argent-là provenaient d'où?

5 R Ces sommes d'argent provenaient... ces sommes  
6 d'argent provenaient de Norbourg Groupe Financier.

7 Q La totalité, environ sept cent mille dollars  
8 (700 000 \$)?

9 R Le sept cent mille dollars (700 000 \$), de mémoire,  
10 sujet à vérification, mais provenait de Norbourg  
11 Groupe Financier ou de Norbourg Services  
12 Financiers.

13 Q Puis ces fonds-là, ultimement, provenaient de qui?

14 R Au 30 juin 2002, je vous dirais qu'ils provenaient  
15 en grande partie du compte TD Investpro.

16 Q C'est-à-dire Opvest?

17 R Opvest.

18 Q C'est parfait.

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q On va les produire sous VL-9. VL-8 c'était les  
21 états financiers au 30 juin de Matiq.

22

23 VL-8 :

24 États financiers de Société financière Matiq,  
25 au 30 juin 2002

1 VL-9 :

2 États financiers de Norbourg Capital au 30 juin  
3 2002

4  
5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q On va faire le même exercice, Monsieur Lacroix,  
7 pour les états financiers de Nortek au 30 juin  
8 2002, qu'on va coter sous VL-10.

9  
10 VL-10 :

11 États financiers de Nortek au 30 juin 2002

12  
13 Q Je vais vous les montrer, mais on voit aucun revenu  
14 et des dépenses de cent soixante-neuf mille  
15 (169 000 \$), donc une perte nette de cent soixante-  
16 neuf mille (169 000 \$). Et par ailleurs, un dû à  
17 une société apparentée de soixante-douze mille  
18 (72 000 \$) et une injection dans le capital actions  
19 de quatre cent mille dollars (400 000 \$).

20 Alors, je vous les montre et c'est la même question  
21 que celle que vous posait monsieur Robillard à  
22 propos de Norbourg Capital et l'injection, en  
23 capital actions et le dû à sociétés apparentées, ça  
24 vient de qui?

25 R Écoutez, on pourrait le vérifier puis sujet à

1 confirmation demain, mais l'avance à des sociétés  
2 apparentées provient probablement de Norbourg  
3 Services Financiers et l'actionnariat, le capital  
4 actions provient de Norbourg Groupe Financier.

5 Q Puis ultimement, c'est la même chose? La source  
6 ultime des fonds, c'est le compte qu'on va appeler  
7 le compte Opvest?

8 R Oui.

9 Q On va parcourir les états financiers au 30 juin  
10 2002, de Norbourg Groupe Financier. Ça va être coté  
11 sous VL-11.

12  
13 VL-11 :  
14 États financiers de Norbourg Groupe Financier  
15 au 30 juin 2002

16  
17 Me PATRICE BENOÎT :  
18 Hors dossier, deux secondes.

19  
20 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

21  
22 Q Alors dans les états financiers, très rapidement,  
23 au chapitre des actifs, on voit des comptes  
24 débiteurs, cinq cent quatre-vingt-huit mille  
25 (588 000 \$), placement au coût, trois cent vingt-

1           cinq mille cinq cent (325 500 \$), qu'est-ce que  
2           c'est au meilleur de votre souvenir?

3       R     Au meilleur de mon souvenir c'est que, bon, il y a  
4           eu des avances. Évidemment, le problème c'est que  
5           dans Norbourg Groupe ou quelles que soient les  
6           sociétés Norbourg, il n'y avait jamais d'états  
7           financiers consolidés. Mais de mémoire, c'est des  
8           montants qui sont reliés au réseau de distribution  
9           Norbourg Capital et à Nortek en tant que telle.

10       Q    Donc, c'est des sommes que ces sociétés-là doivent  
11           à leur compagnie mère?

12       R    Ou c'est des placements effectués au sein... C'est  
13           que la première année, sur l'acquisition de la  
14           licence, je crois qu'il y a eu un amortissement de  
15           la licence dans Norbourg Groupe Financier, en 2002.

16       Q    On le voit : « Logiciel informatique » cinq cent  
17           mille (500 000 \$).

18       R    Voilà. Donc ça c'est le...

19       Q    Ça c'est le logiciel Cogicom?

20       R    Voilà. Et pour ce qui est des autres montants à  
21           l'actif, je crois que c'est relié à Norbourg  
22           Capital en tant que telle.

23       Q    Dans le passif, on voit « Avances, sociétés  
24           apparentées » un million trois cent quatre-vingt-  
25           onze mille (1,391 M\$); ça provient, j'imagine,

1 c'est des sommes dues à Norbourg Services  
2 Financiers?

3 R Tout à fait.

4 Q Avec la même source ultime de ces fonds-là dans  
5 Norbourg Services Financiers, qui est le compte  
6 Investpro TD Opvest?

7 R Oui.

8 Q Même chose pour l'avance des administrateurs, cinq  
9 cent cinquante mille dollars (550 000 \$); c'est  
10 vous mais avec la même source ultime de fonds, au  
11 départ?

12 R Oui.

13 Q On va passer maintenant aux états financiers de  
14 Norbourg Services Financiers, au 30 juin 2002 - ça  
15 va être coté sous VL-12.

16  
17 VL-12 :

18 États Financiers de Norbourg Services  
19 Financiers au 30 juin 2002

20  
21 Q On voit, pour 2002, une perte nette de trois cent  
22 soixante-quatre mille (364 000 \$) par opposition à  
23 une perte nette de près d'un point deux million  
24 (1,2 M\$) en 2002. Et en fait, ça s'explique par un  
25 accroissement des revenus qui passent de quatre-

1 vingt-six mille (86 000 \$) à deux millions quatre-  
2 vingt mille dollars (2,080 M\$). C'était composé de  
3 quoi ces revenus?

4 R Est-ce que je peux voir les états? Il y a eu deux  
5 étapes. Évidemment, il y a eu le crédit d'impôts  
6 qui a été comptabilisé comme revenu, qu'on a reçu  
7 en novembre 2001.

8 Q Qui est de l'ordre d'à peu près un million (1 M\$)?

9 R Qui est de neuf cent quatre-vingt-onze mille  
10 (991 000 \$), et puis d'où est arrivé, par la  
11 suite... et c'est l'arrivée de monsieur Asselin qui  
12 a fait en sorte que certains comptes « avances à  
13 Vincent Lacroix » qui, dans les années passées,  
14 étaient comptabilisés en termes de mise de fonds,  
15 passaient à du revenu en tant que tel; soit du  
16 revenu de recherche ou du revenu de gestion.

17 M. GILLES ROBILLARD :

18 Q N'est-il pas vrai, si on regarde les états  
19 financiers du 30 juin 2002, que autre que le crédit  
20 d'impôts, les autres revenus reflétés là sont en  
21 grande partie fictifs?

22 R Je vous dirais à quatre-vingts pour cent (80%)  
23 parce qu'il y avait quand même des actifs sous  
24 gestion dans les fonds mutuels.

25 Q Certains. Certains, c'est ça. Quand on voit les



1 autres années, les revenus se situent aux alentours  
2 de trente (30 000 \$) à quarante mille dollars  
3 (40 000 \$), quand on regarde 2001 par exemple?

4 R Oui.

5 Q Donc, il y a une partie des revenus, mais il y a  
6 une grosse partie des revenus qui sont reflétés,  
7 que c'est purement et simplement de la fiction.

8 R Au-dessus de quatre-vingts pour cent (80%), oui,  
9 c'est totalement de la fiction. Ce qui était, puis  
10 ça on y reviendra probablement plus tard sur la  
11 provenance en tant que telle, pas à la provenance  
12 mais à la nature des revenus, ce qui a été fait  
13 avec l'arrivée de monsieur Asselin, c'était que,  
14 comme je l'ai mentionné précédemment, monsieur  
15 Laurin avait vraiment dans la mire, Norbourg.  
16 Monsieur Asselin trouvait important que la firme  
17 Norbourg établisse des profits d'un point de vue  
18 réglementaire. Donc, c'est à partir de ce moment-là  
19 qu'il y a eu le transfert, la première écriture  
20 d'un trois cent vingt-cinq mille (325 000 \$) comme  
21 revenus de recherche, et je vous dirais un montant,  
22 je ne l'ai pas devant moi, là...

23 Q Le sept cent soixante mille (760 000 \$)  
24 comptabilisé comme honoraires de gestion?

25 R Bon, bien probablement près de sept cent mille

1 (700 000 \$) est fictif, si on veut. Donc l'objectif  
2 au début... Excusez?

3 Q Donc, il y a plus qu'un million (1 M\$) de ce  
4 million quatre-vingt-cinq (1,085 M\$) qui est  
5 fictif?

6 R Qui est fictif. L'objectif au début... et ce qu'il  
7 faut comprendre, c'est que nous avons appris qu'il  
8 y avait une inspection qui arrivait à l'automne  
9 2002 dans Norbourg, avant qu'on dépose les états  
10 financiers, qui est quatre-vingt-dix (90) après.  
11 Donc, exemple, l'exercice se termine le 30 juin  
12 2002, nous avons jusqu'au 30 juin de la même année  
13 pour déposer nos états financiers à la Commission  
14 des valeurs mobilières. Donc, c'est là qu'il y a eu  
15 cet aspect de transformer, si on veut les capitaux,  
16 les mises de fonds en capitaux propres, en revenus  
17 de recherche, pour démontrer la profitabilité.  
18 L'exercice - juste pour terminer et je vais fermer  
19 la parenthèse après ça. Au début, ce qui était  
20 donné comme mention revenus de recherche ou revenus  
21 de gestion, tel qu'il était convenu, c'était que,  
22 d'après monsieur Asselin, sur les prospectus,  
23 Norbourg pouvait charger des fonds supplémentaires  
24 pour la promotion des fonds en tant que promoteur  
25 et gérant des fonds et donc, on pouvait en arriver

1 à charger un peu plus. Donc, il n'y avait pas cet  
2 aspect de revenus de recherche, comme on le connaît  
3 aujourd'hui dans sa forme actuelle. Lorsque est  
4 arrivée l'inspection de l'Autorité...

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q Là, on se situe automne 2002?

7 R Automne 2002, octobre, novembre 2002, c'est là un  
8 peu que la nature de ces revenus-là a pris une  
9 forme différente.

10 M. GILLES ROBILLARD :

11 Q On va y revenir parce qu'on est encore sous  
12 l'exercice qui se termine le 30 juin. Donc, ces  
13 sommes d'argent-là, automatiquement si on regarde  
14 le profit de cent trente-cinq mille (135 000 \$) qui  
15 est reflété à la fin de l'année, en réalité c'était  
16 réellement une perte d'un million (1 M\$), presque.

17 R Oui.

18 Q Plus le cinq cent mille (500 000 \$) qui a été...

19 R La perte de Maxima, dans l'investissement Maxima,  
20 oui.

21 Q Donc, de 98 à 2002, c'est où on est rendu dans le  
22 temps, depuis la fondation de Norbourg Services  
23 Financiers, essentiellement l'entreprise n'avait  
24 jamais fait de revenus importants.

25

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q N'avait jamais été profitable.

3 R Jamais.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q Et les pertes se chiffraient à plusieurs millions  
6 de dollars?

7 R Si on les cumule à cette époque-là, je pense que si  
8 on ajoute...

9 Q Mais si on regarde un million cinq (1,5 M\$) en 2002  
10 puis un million deux (1,2 M\$)...

11 R Oui, on arrive à peu près à trois point cinq  
12 (3,5 M\$) quatre millions (4 M\$) depuis le début.

13 Q C'est ça. Puis le financement de ces pertes-là, en  
14 grande partie, est provenu de quoi?

15 R Bien, comme on l'a fait tantôt, est provenu, je  
16 vous dirais dans une mesure d'à peu près soixante-  
17 quinze pour cent (75%), du compte TD Investpro.

18 Q C'est-à-dire des fonds Opvest?

19 R Des fonds Opvest.

20 Q Est-ce qu'à ce moment, au 30 juin 2002, est-ce  
21 qu'on avait les fonds mutuels à ce moment-là?

22 R Oui.

23 Q Est-ce qu'on avait commencé à...

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 À faire des ponctions dans les fonds mutuels?

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q ... à piger dans les fonds mutuels?

3 R Écoutez, il s'agit...

4 Q Je ne suis pas avocat, je n'utilise pas  
5 « ponction ».

6 R Il y a deux choses au niveau des fonds mutuels au  
7 30 juin 2002, puis ça, on va essayer de le vérifier  
8 avec les documents que j'ai à la maison, dans  
9 certaines boîtes, mais il y a des fonds qui  
10 n'avaient pas d'argent à l'intérieur, déjà depuis  
11 mars 2001. Et il y avait des fonds...

12 Q C'est-à-dire?

13 R C'est-à-dire exemple, lorsqu'on parlait des six  
14 fonds mutuels avec cent cinquante mille  
15 (150 000 \$). Il y avait déjà des fonds qui étaient  
16 à zéro au moment du départ. Donc, qu'il y a pas  
17 eu... tu sais, si on dit qu'il en manquait au 30  
18 juin 2002, il y avait déjà pas d'argent. Donc, il y  
19 a pas eu, si je peux m'exprimer ainsi, de ponction  
20 qui a été faite à l'intérieur. Mais je crois qu'à  
21 partir du printemps 2002, on a commencé à faire des  
22 ponctions autres que celles qu'on retrouvait à  
23 l'intérieur, dans les fonds mutuels, autres que le  
24 compte...

25

1 Q Par ponction, vous voulez dire prélèvement dans ces  
2 comptes-là?

3 R Voilà.

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Ce que tu as appelé tantôt un prélèvement ou un  
6 prêt unilatéral.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Un prêt unilatéral.

9 Q Je vais juste finir sur les revenus. J'ai une  
10 question, une dernière question au niveau des  
11 crédits d'impôts. Vous avez fait certains  
12 commentaires tantôt sur l'obtention de ces crédits  
13 d'impôts-là. Vous dites que normalement vous avez  
14 droit à un certain pourcentage du montant investi  
15 dans la création des fonds, c'est bien ça, au  
16 niveau du programme de subventions?

17 R Excusez-moi, là.

18 Q O.K., allez-y. Le montant de la subvention...

19 R D'un million (1 M\$)?

20 Q Comment était-il supposé être déterminé?

21 R Par les coûts et par l'investissement que nous  
22 avons fait dans le démarrage des fonds mutuels.

23 Q En réalité, combien ça se chiffrait, ça, environ,  
24 est-ce que vous avez une idée?

25 R En réalité?

1 Q En réalité et non en fiction?

2 R Est-ce que je peux consulter?

3 Q Oui.

4 R Je vais vous dire ça.

5 M. GILLES ROBILLARD :

6 On va aller off-record.

7

8 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

9

10 M. GILLES ROBILLARD :

11 Q Donc, je répète ma question. Dans le cadre de ce  
12 programme-là, à combien se chiffraient les dépenses  
13 admissibles qui ont été déboursées par Norbourg  
14 Services Financiers, environ?

15 R Entre quatre cent cinquante mille (450 000 \$) et  
16 cinq cent mille (500 000 \$).

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Donc, normalement le crédit auquel vous auriez eu  
19 droit c'est cinquante pour cent (50%) de ça?

20 R Tout à fait.

21 M. GILLES ROBILLARD :

22 Q Donc, environ deux cent mille (200 000 \$)?

23 R Environ. Entre deux cents (200 000 \$), deux cent  
24 cinquante mille (250 000 \$), si on veut arrondir.

25 Q Parfait.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Alors que finalement ce qui a pris en compte et  
3 accepté par le Ministère, c'est à peu près toutes  
4 les dépenses de Norbourg Services Financiers, y  
5 compris toutes celles qui avaient trait à la  
6 gestion privée puis aux fonds hedge, Opvest, et  
7 cetera?

8 R Tout à fait.

9 Q Monsieur Renaud, est-ce qu'il était... Dans quelle  
10 mesure il était conscient de ça?

11 R Bonne question. Je ne peux pas dire qu'il était  
12 conscient de l'ensemble des activités de Norbourg.  
13 Il était conscient qu'il y avait un mandat de  
14 gestion hedge, mais je ne peux pas vous dire qu'il  
15 était très au courant de la profondeur des  
16 activités de Norbourg.

17 Q Est-ce qu'on vous a posé beaucoup de questions?  
18 Est-ce que monsieur Renaud vous a posé beaucoup de  
19 questions ou, au contraire, il n'en a pas posé  
20 beaucoup dans le traitement...

21 R Il n'en a pas posé beaucoup. Il a pris les états  
22 financiers puis il a établi un peu la... Tu sais,  
23 ce que le formulaire demandait, la répartition par  
24 fonds au niveau des coûts, au niveau de tout ce qui  
25 était fait au niveau des coûts depuis... entre



1 l'exercice 99 et 2001, puis un peu la répartie,  
2 parce que c'est à peu près à ça qu'on arrive, à  
3 deux millions (2 M\$) de coûts pour l'ensemble des  
4 trois années en cause.

5 Q Vous avez dit un peu plus tôt que, avec l'arrivée  
6 de monsieur Asselin et sa façon de traiter les  
7 postes aux états financiers, ce qui était  
8 antérieurement dans le passif comme des avances  
9 dues aux administrateurs ou dues à l'actionnaire,  
10 qui était vous, se transforme en revenus, en poste  
11 aux revenus, là, sous forme d'honoraires de gestion  
12 ou autres. Ça s'est fait comment, en pratique, là,  
13 cette transformation-là? Comment ça a été  
14 documenté?

15 R De mémoire, ça ne l'a pas été du tout. De mémoire,  
16 ce n'était qu'une façon de comptabiliser en tant  
17 que tel. Il n'y a pas eu de facture et il n'y a pas  
18 eu de, si on veut, de facture pour les revenus...

19 Q Pour justifier.

20 R Pour justifier les revenus que vous avez  
21 mentionnés, les revenus de recherche et les revenus  
22 de gestion. Par contre, lors de l'inspection en  
23 automne 2002, on nous a demandé des factures et  
24 c'est à ce moment-là qui est arrivé un peu le  
25 désaccord, le premier désaccord au sein de cette

1 inspection-là, à savoir il aurait dû tout  
2 simplement y avoir des factures remises, qui  
3 étaient pour la gestion et la promotion des fonds,  
4 du revenu, si on veut, supplémentaire autre que les  
5 honoraires de gestion.

6 Et monsieur Asselin a décidé dans une façon de le  
7 faire, pour dire : « Écoutez, on va éteindre les  
8 feux d'une meilleure façon, en déclarant que ce  
9 sont des revenus de sociétés extérieures », c'est-  
10 à-dire à l'extérieur du Canada. Donc, c'est là  
11 qu'est arrivé tout ce qui était relié à « revenus  
12 de recherche » de Tercio Trust, qui n'étaient  
13 finalement pas des revenus de Tercio mais qui  
14 étaient comme un peu le compte en fiducie de Tercio  
15 en Suisse, qui nous amenait des revenus dans le  
16 compte Norbourg.

17 Q Là, vous faites référence là-dessus, pour que ce  
18 soit clair, et il en est fait état entre autres  
19 dans la dénonciation de monsieur Asselin à la GRC,  
20 où à l'automne 2002, dans la foulée de  
21 l'inspection, on créé de toute pièce de faux  
22 contrats par lesquels Tercio Trust - pour prendre  
23 cet exemple-là - confie des fonds en gestion à  
24 Norbourg, qui n'existaient pas en réalité puis qui  
25 prévoient des honoraires pour Norbourg, importants.

1 C'est à ça que vous faites référence?

2 R Oui, mais juste pour clarifier la situation.

3 Q Oui.

4 R Il n'y a pas... Le compte, c'est-à-dire le contrat  
5 de gestion de Tercio Trust, qui était à l'époque  
6 Minersud, a été fait au printemps 2001. Monsieur  
7 Chassot, en 2001, est venu à Montréal et a  
8 rencontré monsieur Boulanger. Il y avait eu une  
9 certaine forme de contrat; monsieur Boulanger, à  
10 l'époque, pouvait, en tout cas on croyait qu'il  
11 avait la capacité, par l'entremise de monsieur  
12 Chassot, de donner certains mandats de gestion de  
13 la part de sociétés externes. Et c'est à cette  
14 époque-là que le contrat s'est fait, de Minersud.  
15 Donc lorsque est arrivée l'inspection en 2002,  
16 Asselin - évidemment, monsieur Asselin savait cette  
17 histoire-là, étant donné qu'au mois d'août 2002  
18 nous étions allés deux fois en Suisse et il avait  
19 su l'histoire à ce moment-là - a décidé de prendre  
20 ce contrat-là pour l'inspection de l'automne 2002  
21 auprès de la Commission et de dire : « Bien, c'est  
22 avec ce contrat-là qu'on va donner ou qu'on va  
23 justifier, si on veut, les revenus qu'on y  
24 retrouvait dans les états financiers. »

25 Q Donc, c'est un contrat qui avait été préparé en

1 2001, préparé sur papier mais qui ne s'était pas  
2 concrétisé, dans les faits, si je comprends bien,  
3 en 2001?

4 R Tout à fait. Il ne s'était jamais concrétisé, un,  
5 et deux, en 2002 c'est monsieur Asselin qui a dit :  
6 « Bien écoute, on va le justifier ce revenu-là,  
7 l'aide de ce contrat-là. »

8 Q O.K. Outre ce document-là, vous dites, si j'ai bien  
9 compris, que les autres postes de revenus aux états  
10 financiers, que ce soit les honoraires de recherche  
11 de trois cent vingt-cinq mille (325 000 \$), les  
12 honoraires de gestion - et ce n'était pas  
13 documenté, là, il n'y avait pas de support  
14 documentaire à ça, c'est des montants qu'on a tout  
15 simplement mis dans les états financiers.

16 R Pour les états financiers au 30 juin et pour les  
17 états financiers qui ont été déposés auprès de la  
18 Commission, à l'époque, au 30 septembre 2002, il  
19 n'y avait aucune pièce justificative.

20 M. GILLES ROBILLARD :

21 Q Sur quoi monsieur Deschambault se fiait au niveau  
22 de sa vérification? Parce que c'était des états  
23 financiers vérifiés quand même à ce moment-là.

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 C'était ma prochaine question.

1 R Comme je vous disais tantôt, l'aspect, le dossier  
2 de vérification c'était la première année que je le  
3 transmettais pas directement à monsieur  
4 Deschambault. Donc, monsieur Asselin avait  
5 probablement un cartable, qu'il a remis à monsieur  
6 Deschambault. Il y a eu une justification de coûts  
7 et de revenus, et sur la base de ces revenus-là,  
8 j'ai confirmé à monsieur Deschambault, je me  
9 souviens, au cours de... un peu plus tard que le 30  
10 septembre 2002, qu'il y avait des revenus,  
11 effectivement, et je lui avais expliqué que ce sont  
12 des revenus, bon, supplémentaires, suite à  
13 certaines activités qui ont grandi dans Norbourg.  
14 Mais monsieur Deschambault n'avait pas cherché la  
15 source ou le type de revenus en tant que tels, et  
16 les pièces justificatives.

17 Q Même des, entre guillemets, des fausses pièces  
18 justificatives. Ce que vous dites, c'est qu'il n'y  
19 en avait même pas en 2002, sauf le contrat  
20 Minersud.

21 R Ah! Mais monsieur Deschambault n'a jamais vu ça en  
22 2002. Le contrat de gestion et tout ça, ça a été  
23 fait bien après le dépôt des états financiers.  
24 Donc, il n'y a jamais eu de pièces justificatives  
25 pour le revenu en tant que tel.

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q En 2002, on se retrouve au 30 juin 2002 avec une  
3 quinzaine de compagnies?

4 R Oui.

5 Q Tous avec des fins d'année du mois de juin. En quoi  
6 consistait, pour l'équipe de monsieur Deschambault  
7 puis sa période de vérification, une vérification  
8 typique de fin d'année?

9 R C'était assez... je dois vous avouer que c'était  
10 assez laborieux. Un, premièrement, de l'interne,  
11 les pièces, les pièces justificatives données à  
12 monsieur Deschambault arrivaient souvent deux,  
13 trois semaines avant l'échéance. Je vais vous  
14 donner un exemple : supposons, pour Norbourg  
15 Services Financiers, monsieur Deschambault savait  
16 très bien qu'on avait une échéance de quatre-vingt-  
17 dix (90) auprès de la Commission des valeurs  
18 mobilières pour déposer les états financiers.

19 Q Donc, au plus tard, 30 septembre de la même année?

20 R Voilà. Et souvent, souvent, les vacances d'été, on  
21 peut mettre toutes les raisons possibles, là, mais  
22 tout ce qui était dossier de vérification arrivait  
23 une ou deux semaines avant cette échéance, qui  
24 était le 30 septembre. Donc, pour Norbourg Services  
25 Financiers, ça on l'a vécu souvent. D'ailleurs,

1 tous, tous les états financiers de Norbourg  
2 arrivaient toujours à la limite près. Le 30  
3 septembre, j'ai vu des dépôts seize heures trente-  
4 cinq (16 h 35), dix-sept heures (17 h) ou le  
5 lendemain matin. Tu sais, on voyait vraiment que  
6 les états financiers étaient déposés à la dernière  
7 minute.

8 Et pour ce qui est des autres firmes, qui étaient  
9 toujours un peu plus longues, c'est-à-dire six  
10 mois, on avait jusqu'au 31 décembre pour les  
11 déposer, c'était le même rituel. C'était que les  
12 états financiers, c'est-à-dire les dossiers de  
13 vérification étaient remis à monsieur Deschambault  
14 à la dernière minute et il avait finalement peu ou  
15 pas de vérification profonde de sa part.

16 M. GILLES ROBILLARD :

17 Q Est-ce que la vérification se faisait de chez  
18 Norbourg ou elle se faisait des bureaux de monsieur  
19 Deschambault?

20 R Les deux, les deux. Il est venu faire des  
21 vérifications. Écoutez, je ne pourrais pas vous  
22 dire pour chaque année précise, mais je vous dirais  
23 pour les années qui nous concernent présentement,  
24 2002 à 2005, monsieur Deschambault est venu à nos  
25 bureaux. 2002, en tout cas de mémoire je ne m'en

1 souviens pas, là, mais 2004, 2005 je suis certain,  
2 je l'ai vu.

3 Q Pour des périodes prolongées avec une équipe pour  
4 faire la vérification des...

5 R Non, non, pas là. Moi, la seule année que je l'ai  
6 vu c'est en 2004, où il est arrivé avec une ou deux  
7 personnes. Auparavant, c'était lui, lui seul qui le  
8 faisait. Mais ce qu'il faut dire c'est que, non pas  
9 à sa défense, mais que la comptabilité interne chez  
10 Norbourg était vraiment inadéquate. Les dossiers de  
11 vérification étaient mis... étaient remis d'une  
12 façon peu conventionnelle.

13 Q Ce qu'il ne l'empêchait pas de signer les états  
14 financiers.

15 R Il signait quand même les états financiers.

16 Q Peut-être qu'on peut revenir en arrière, parce  
17 qu'on a sauté un sujet qui pique ma curiosité.  
18 C'est quoi les circonstances qui entourent, parce  
19 que tu es au courant de l'exercice financier 2002,  
20 quelles sont les circonstances quant à l'embauche  
21 de monsieur Asselin?

22 R Il était rendu à un point, après l'époque Maxima,  
23 parce qu'on s'était entendus, moi et monsieur  
24 Asselin, je dirais, entre novembre et décembre  
25 2001, c'était certain qu'il traverserait chez



1 Norbourg.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q De façon plus précise, là, on va y aller peut-être  
4 un peu plus lentement, quand vous dites que vous  
5 vous êtes entendu avec lui, novembre, décembre  
6 2001, là, racontez-nous avec un peu plus de détails  
7 comment ça s'est passé. Vous vous êtes entendu  
8 comment et sur quoi précisément à ce moment-là?

9 R Il y a eu plusieurs réunions ou rencontres. Il y a  
10 eu plusieurs rencontres dans un restaurant près de  
11 Norbourg, qui faisaient en sorte que moi et  
12 monsieur Asselin, on dînait ensemble et qu'on  
13 regardait le plan de match pour Norbourg dans le  
14 contexte où, suite à la fermeture de Maxima en mai  
15 2001 et certaines paroles de Jean Laurin qui  
16 m'étaient confirmées de certaines sources, que  
17 Norbourg était dans la mire de monsieur Laurin.  
18 Donc, on a examiné plusieurs aspects. Monsieur  
19 Asselin voulait absolument quitter l'AMF - la  
20 Commission à l'époque - et désirait... il y avait  
21 deux scénarios à l'époque : soit d'être consultant  
22 puis qu'il y ait eu certaines firmes qui auraient  
23 été clients de la firme de monsieur Asselin ou  
24 directement vice-président finances chez Norbourg,  
25 l'ensemble du Groupe Norbourg. Non pas uniquement

1 relié au démarrage de Norbourg Valeurs Mobilières,  
2 mais c'était vraiment d'un côté... Norbourg dans  
3 son ensemble.

4 Il y a eu plusieurs réunions. L'aspect, si je  
5 comprends bien la question, l'aspect qui est  
6 primordial pour monsieur Asselin, évidemment,  
7 c'était d'augmenter son salaire. Il voulait  
8 vraiment, un, augmenter son salaire, deux, avoir un  
9 niveau de vie, si je peux m'exprimer ainsi,  
10 beaucoup plus agréable - il demeurait dans un  
11 appartement à l'époque - et trois, il avait une  
12 échéance au travail en tant que tel. C'est-à-dire  
13 qu'il se donnait quatre ans puis par la suite il  
14 partait à Québec.

15 Donc, il était convenu qu'il avait un contrat de  
16 quatre ans, il était convenu que ça se faisait dans  
17 un contexte où il devait être rémunéré pour son  
18 travail, d'une façon... en touchant l'actionnariat  
19 ou des bonus, ce qui amènerait à peu près,  
20 sensiblement, le même résultat au niveau d'un point  
21 de vue monétaire. Et qu'il était conscient, puis ça  
22 il l'avait réalisé au cours du printemps 2001, et  
23 qu'il était conscient des problèmes de Norbourg.  
24 Donc, la rémunération devait être vraiment faite en  
25 conséquence.

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Quand vous dites les problèmes de Norbourg, pouvez-  
3 vous être plus clair?

4 R Comme je l'ai expliqué précédemment, lorsqu'il y  
5 avait les deux dossiers, Maxima et les fonds  
6 Norbourg, monsieur Asselin était un peu le bras  
7 droit de monsieur Montminy et de monsieur Laurin,  
8 dans cette enquête non formelle sur tout ce qui  
9 était demandé de la Société Norbourg et c'est  
10 monsieur Asselin...

11 Q Donc, c'est ça que vous parlez quand vous dites :  
12 « des problèmes »?

13 R Bien, un, il avait vu les papiers, il avait vu  
14 l'ensemble des dossiers de Norbourg et évidemment  
15 il avait, étant à l'intérieur de la Commission, il  
16 savait exactement ce que les gens de l'interne  
17 pensaient sur Norbourg. Donc, il avait un portrait,  
18 je dirais, des deux côtés de la clôture sur la  
19 situation de Norbourg. Donc, il a décidé... il a  
20 décidé, il a dit : « Écoute, je peux t'aider, puis  
21 ça va être relativement facile à le faire, mais je  
22 veux être rémunéré en conséquence. »

23 Q Ça, cette discussion-là, a lieu en automne 2001?

24 R Tout à fait.

25

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Est-ce qu'il vous dit combien il gagnait à la  
3 Commission des valeurs mobilières, à ce moment-là?

4 R Il m'a pas fait mention de son salaire en tant que  
5 tel. Il m'a parlé qu'il y avait une convention  
6 collective qui se négociait prochainement, puis que  
7 ses grades étaient pour être augmentés, mais il  
8 était évident, lorsqu'on posait certaines  
9 questions, il vivait encore en appartement... Tu  
10 sais, on voyait par la situation financière que  
11 c'était pas un salaire très élevé, en tout cas dans  
12 le domaine. De toute façon c'était connu, à la  
13 Commission des valeurs mobilières, le salaire était  
14 moins élevé que du côté privé. Donc, sans le savoir  
15 on pouvait se donner une idée qu'il devait gagner  
16 entre cinquante (50 000 \$) et soixante mille  
17 (60 000 \$) à la Commission des valeurs mobilières  
18 et...

19 Q Là, vous vous entendez. Il vous dit : « Je sais -  
20 si je vous résume bien - je sais que Norbourg est  
21 dans la ligne de mire de la Commission des valeurs  
22 mobilières, qu'il y a certains problèmes, je vais  
23 t'aider à les régler et je veux être rémunéré en  
24 conséquence. » Est-ce que vous vous entendez, à  
25 l'automne 2001, sur ça va être quoi sa

1 rémunération? Peu importe la forme qu'elle va  
2 prendre, là, mais combien il veut, autrement dit?

3 R Oui. C'était sur quatre ans, parce qu'il y avait  
4 une échéance de quatre ans sur le contrat, c'était  
5 soixante mille dollars (60 000 \$) par année et, à  
6 côté, deux fois cent vingt mille (120 000 \$), année  
7 un et année trois, à lui verser où il voulait et  
8 quand il voulait. Quand il voulait étant première  
9 et troisième année.

10 M. GILLES ROBILLARD :

11 Q On regarde la situation, puis à moins que je me  
12 trompe, ces discussions-là ont lieu en automne  
13 2001, une entente se fait avec monsieur Asselin en  
14 automne 2001, mais il commence seulement son emploi  
15 chez Norbourg au printemps 2002.

16 R Officiellement.

17 Q Pouvez-vous expliquer « officiellement »?

18 R Oui, non, mais je veux dire, il était quand même, à  
19 partir de décembre 2001, janvier 2002, bon, il  
20 attendait son bonus pour quitter. En tout cas,  
21 c'est ce qu'il nous disait, j'ai jamais vérifié ce  
22 côté-là.

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 Q Pouvez-vous expliquer un peu plus lentement ce que  
25 vous voulez dire là-dessus, là? Vous vous êtes

1 entendu... Autrement dit, la question c'est que  
2 vous vous êtes entendu au mois de novembre, début  
3 décembre 2001 avec lui. Pourquoi il n'a pas  
4 commencé à peu près à cette période-là à travailler  
5 officiellement pour Norbourg et que ça a commencé  
6 officiellement, seulement en mars 2002?

7 R Selon ses dires, le bonus de l'année 2001 se  
8 donnait en février 2002.

9 Q Son bonus à la Commission des valeurs mobilières?

10 R De l'année à la Commission des valeurs mobilières,  
11 se donnait, pour l'année 2001, se donnait au cours  
12 du mois de février 2002.

13 Q Donc, il voulait attendre de toucher ça?

14 R Voilà, ou je lui donnais directement. Donc, j'ai  
15 dit : « Écoute, j'ai dit, non, je te donnerai pas  
16 le bonus. Encaisse-le et puis après ça on fera les  
17 transferts nécessaires. »

18 Q Maintenant, officieusement, vous dites qu'il  
19 commence plutôt fin décembre, début janvier à  
20 travailler pour Norbourg?

21 R Ah, oui, on mangeait ensemble au Grand Café puis  
22 plusieurs personnes pourraient le voir, là. On  
23 mangeait ensemble, puis j'avais les états  
24 financiers internes et tout ça, de Norbourg, puis  
25 je lui montrais les chiffres puis il nous indiquait

1 vraiment certaines choses, comment le faire, quoi  
2 faire. Et d'ailleurs, quand on parle du fameux  
3 compte fantôme, tu sais, l'objectif premier était,  
4 à son ouverture du compte qu'il a nommé fantôme,  
5 était d'un compte in trust, il dit : « Voyons, ça  
6 n'a pas d'allure, tu n'as pas de compte in trust  
7 chez Norbourg. » Et il y avait une lacune, selon  
8 ses dires, c'est que le compte in trust de Norbourg  
9 Capital et de Norbourg Services Financiers était le  
10 même, ce qui était totalement incorrect d'un côté  
11 réglementaire.

12 Donc, je vous dirais que c'est à partir de ce  
13 moment-là qu'il y a certaines choses qui ont été  
14 implantées à l'intérieur de Norbourg, à même les  
15 conseils de monsieur Asselin.

16 Q On va revenir à tout ça plus dans le détail, à  
17 d'autres moments de l'interrogatoire. Mais si on  
18 revient aux états financiers de Norbourg Services  
19 Financiers pour 2002, on voit, au niveau du passif,  
20 là, sept cent onze mille (711 000 \$)... En fait,  
21 c'est le même montant. Plutôt, au niveau des  
22 émissions de nouvelles actions, ça passe, en 2002,  
23 à deux millions trois cent mille (2,3 M\$), donc une  
24 augmentation d'un peu plus qu'un million de dollars  
25 (1 M\$) de capitalisation par rapport à 2001. C'est

1 des actions qui ont été émises en votre nom,  
2 j'imagine?

3 R Oui.

4 Q La source, la provenance des fonds pour ce million  
5 (1 M\$) additionnel-là, elle est toujours la même?

6 R Oui.

7 Q Le compte Investpro Opvest?

8 R Oui.

9 Q On voit qu'en 2002, les dépenses ou les besoins de  
10 liquidité s'accroissent considérablement, là. On  
11 l'a vu par la création de Norbourg Capital, le  
12 financement vient de NGF mais, en fait, les fonds  
13 viennent de Norbourg Services Financiers, puis  
14 ultimement vous nous dites qu'ils viennent de  
15 ponctions dans le compte Investpro Opvest. Ça  
16 commence à faire pas mal de sous, là, qui sortent  
17 du compte Investpro Opvest. Comment c'est reflété  
18 au niveau des rapports qui sont transmis par  
19 Norbourg Services Financiers à Opvest?

20 R Aucune mention.

21 M. GILLES ROBILLARD :

22 Q En d'autres mots, les rapports qui sont faits, sont  
23 faits sans que les sommes empruntées soient  
24 déduites. En d'autres mots, si le capital était de  
25 cinq millions (5 M\$) puis que vous avez emprunté un



1 million (1 M\$)...

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q Sur le rapport à Opvest...

4 R Il y a eu une fois... Il y a eu une fois qu'on l'a  
5 introduite dans le rapport, puis on le faisait avec  
6 les rendements, puis je me souviens, Florent Salmon  
7 d'Opvest nous a appelés : « Qu'est-ce qui s'est  
8 passé dans le portefeuille? - Bien écoute, Nortel a  
9 baissé », puis ça avait affecté le portefeuille d'à  
10 peu près d'un quatre cent mille (400 000 \$). Et  
11 puis on l'avait clairement indiqué : « Perte de  
12 quatre cent mille (400 000 \$) », mais le quatre  
13 cent mille (400 000 \$), ce n'était pas une perte  
14 sur l'indice ou sur la position qu'on avait, mais  
15 c'était bel et bien une...

16 Q Une ponction.

17 R Un prêt unilatéral.

18 Q Mais qui a été montré dans le rapport transmis à  
19 Opvest, comme une perte de rendement à cause des  
20 placements faits, là.

21 R De quatre cent mille (400 000 \$).

22 Q Chute d'un titre dans lequel vous aviez investi.

23 R Ou d'une position. Ce n'était pas juste un titre,  
24 parce qu'un contrat à terme, des fois...

25 Q Oui.

1 R Mais une perte de quatre cent mille (400 000 \$) qui  
2 avait... Et je me souviens, Florent Salmon nous  
3 avait appelés en panique, disant : « Voyons,  
4 qu'est-ce qui s'est passé? - Bien, j'ai dit,  
5 écoute, c'est le marché qui fait en sorte que ça a  
6 baissé comme ça. » Puis ça s'était terminé là.

7 Q Et quand vous dites : « On a fait ça », le « on »  
8 c'était qui? C'est qui, qui confectionnait ces  
9 rapports-là à ce moment-là?

10 R Non. Je me suis mal exprimé à ce niveau-là.  
11 Norbourg, je voulais dire Norbourg, mais c'était  
12 Vincent Lacroix en tant que tel.

13 Q O.K. Il n'y avait personne qui vous assistait là-  
14 dessus à ce moment-là?

15 R Non. Il y a personne qui était au courant de cette  
16 façon de faire.

17 Q O.K.

18 M. GILLES ROBILLARD :

19 Q Au 30 juin 2002, on a, à cette époque-là, plus que  
20 le cinq millions (5 M\$) initial en investissements  
21 ou en fonds gérés pour Opvest. On ne sait pas le  
22 montant exact, puis vous allez vérifier, mais on a  
23 plus que cinq millions (5 M\$). On a déjà retiré,  
24 selon nos calculs qu'on a faits un peu plus tôt,  
25 plusieurs millions, probablement, de ces fonds sous

1 gestion pour satisfaire, pour combler nos pertes  
2 d'exploitation. Sur le retour sur investissement  
3 sur des rapports qui étaient faits par Opvest,  
4 c'était calculé sur la capital total.

5 R Oui.

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Avant déduction de ce qu'on appelle les prêts  
8 unilatéraux?

9 R À l'exception faite du...

10 Q Du quatre cent mille (400 000 \$).

11 R ... du quatre cent mille (400 000 \$).

12 M. GILLES ROBILLARD :

13 Q Donc, à ce moment-là, eux autres quand ils  
14 regardaient, c'est que les vrais fonds sous  
15 gestion, disons que si on utilise le cinq millions  
16 (5 M\$) initial, les vrais fonds sous gestion  
17 étaient peut-être de trois, en réalité, puis nous  
18 autres on disait : « Votre cinq (5) maintenant, est  
19 rendu à cinq point sept (5,7) avec le rendement. »

20 R Oui, ou quatre point neuf (4,9) parce que le  
21 rendement du début avait tellement été mauvais que...

22 Q C'est ça. C'est ça. Mais en réalité, c'était quatre  
23 point neuf (4,9), c'était pas trois (3) non plus.  
24 En réalité, c'était deux point neuf (2,9) peut-être  
25 que...

1 R Oui.

2 Q Quand on a remboursé ces sommes-là en 2004, là, le  
3 vingt-deux millions (22 M\$).

4 R Oui.

5 Q C'est basé sur l'état de compte, avec un rendement  
6 fictif?

7 R Tout à fait.

8 Q Sur des fonds qu'il n'y avait pas.

9 R Un, sur des fonds qu'il n'y avait pas; deux, fixer  
10 le montant de vingt-deux point quatre millions  
11 (22,4 M\$), c'est l'accumulation, depuis 2000, d'une  
12 forme de présentation...

13 Q Fictive ou virtuelle.

14 R Fictive, mais il n'y a pas juste une question,  
15 comment je vous dirais bien ça, il n'y a pas juste  
16 une question de dire, bon, c'était caché certaines  
17 choses. C'est que dès le départ, ceux qui faisaient  
18 le back office, et je m'inclus à l'intérieur de ça,  
19 on ne savait pas comment ça fonctionnait. Parce  
20 qu'au début, on envoyait des portefeuilles qui, sur  
21 un cinq millions (5 M), il y avait des positions de  
22 six (6 M), sept (7 M), huit millions (8 M), à un  
23 moment donné. Donc, un fonds hedge, tu ne peux  
24 pas... Tu sais, tu regardes des positions à effet  
25 de levier, il y a deux comptes cash - d'ailleurs,

1 on pourra y revenir tantôt dans l'inspection de la  
2 Commission, mais ils n'ont jamais rien compris  
3 entre le cash qui provenait des short et le cash  
4 qui provenait du vrai cash, des titres en tant que  
5 tels. Donc, c'est l'accumulation, tu sais, le  
6 vingt-deux point quatre millions (22,4 M\$) arrive  
7 d'une accumulation de... de dire : « Bon, on ne  
8 savait pas au début, vraiment, comment ça  
9 fonctionnait, le reporting. »

10 Évidemment, il y a eu ponctions ou prêt unilatéral,  
11 prenons-le comme vous voulez, et il y a eu du faux  
12 rendement, si on veut, ou du rendement virtuel  
13 donné sur un portefeuille puis... Écoute, la raison  
14 pourquoi Desjardins a rapatrié son mandat de  
15 gestion en 2004, c'est suite à l'article de  
16 Finances & Investissement qui est apparu au début  
17 de juin 2004. À ce moment-là, là, j'avais aucune  
18 idée, aucune idée du montant que l'on devait à  
19 Desjardins, dans le sens... Quand je dis le  
20 montant, oui, je voyais le reporting, là, j'étais  
21 conscient...

22 Q Mais vous voyez le reporting de vingt-deux point  
23 quatre (22,4 M\$).

24 R Oui. Bien on voyait... on voyait le vingt-deux  
25 point quatre (22,4 M\$) mais le vrai montant à

1 l'époque, sincèrement, avec les placements qu'il y  
2 a eus à l'intérieur de ça, Desjardins n'aurait même  
3 pas dû recevoir quinze millions (15 M\$). Parce que  
4 quand on regarde les placements qui avaient  
5 tellement perdu... puis au moment, ce qu'on a  
6 oublié tantôt de mentionner, c'est qu'au moment de  
7 l'été 2000, quand le fonds a tellement mal été au  
8 départ - puis je me souviens, on appelait ça, moi  
9 et Mario Lavallée, le fonds Alcan, parce qu'on  
10 essayait de trader sur Alcan pour reprendre les  
11 pertes - le montant qu'on a indiqué à Jacques  
12 Lussier à ce moment-là, qui était à peu près de  
13 quatre millions deux cent mille (4,2 M\$), on était  
14 beaucoup en bas de ça, et de beaucoup. Et donc...

15 Q Donc il y a sept (7 M) à huit millions (8 M),  
16 minimum.

17 R Ah, minimum.

18 Q De l'argent des investisseurs dans les fonds  
19 mutuels qui est allé à combler le déficit d'Opvest.

20 R Minimum. Puis ça, on le fait à vol d'oiseau, mais  
21 approfondir, là, je serais pas mal plus persuadé  
22 qu'on y va beaucoup plus profond.

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 Q Est-ce que je comprends que dans vos rapports, le  
25 reporting qui était fait à Opvest, non seulement

1 évidemment on ne montrait pas les emprunts  
2 unilatéraux ou ponctions, mais indépendamment de  
3 ces ponctions-là, vous ne montriez pas également  
4 l'ampleur des... à quel point les rendements  
5 étaient très, très, très bas, si ce n'est négatif à  
6 certains égards.

7 R Oui.

8 Q Autrement dit, vous montriez à Opvest des rapports,  
9 et encore une fois indépendamment des ponctions, au  
10 niveau des rendements qui, sur papier, étaient bien  
11 meilleurs que ce qui se passait en réalité.

12 R Oui.

13 Q Dans un souci de ne pas perdre ce mandat,  
14 j'imagine?

15 R Dans un souci de ne pas perdre le mandat, dans un  
16 souci que... C'était une certaine forme de  
17 marketing, pour dire : « Écoutez, on est un des  
18 seuls clients au Canada pour Opvest », qui est le  
19 plus gros fonds de fonds, dans les fonds de  
20 couverture, donc il y avait un aspect promotionnel  
21 fort important.

22 Q C'était une carte de visite pour vous et vous ne  
23 vouliez pas la perdre.

24 R C'est une carte... Oui.

25 Q Puis d'ailleurs, si je ne me trompe pas, c'est que

1 le seul moment où vous avez montré un mauvais coup,  
2 entre guillemets, ou un rendement très, très, très  
3 bas ou négatif, c'était le quatre cent mille  
4 (400 000 \$) dont vous parliez tantôt?

5 R Oui.

6 Q Puis il y a eu une réaction immédiate d'Opvest. Ils  
7 ont pris le téléphone, ils vous ont appelé en vous  
8 disant : « C'est quoi, cette histoire-là? Comment  
9 ça se fait que notre rendement a planté comme ça? »

10 R Oui.

11 Q O.K. Est-ce qu'en 2002, au 30 juin 2002, là, il y a  
12 eu d'autres sources de fonds utilisés pour couvrir  
13 les déficits d'exploitation, autres que le compte  
14 Investpro Opvest. Autrement dit, est-ce qu'on a  
15 commencé, au 30 juin 2002, à aller faire des  
16 retraits non autorisés dans les fonds mutuels?

17 R Ce serait sujet à vérification, mais je crois qu'on  
18 a débuté certaines ponctions, oui. Mais comme je  
19 vous dis, il ne s'agit pas juste de voir la  
20 différence entre ce qui était aux états financiers,  
21 aux états de compte internes et ceux de Northern  
22 Trust, mais il faut partir du début. Donc, on  
23 pourrait le vérifier mais je crois qu'il y a eu  
24 quelques retraits, oui.

25 Q O.K. Et vis-à-vis les fonds mutuels, à tout le



1 moins au départ, comment vous faisiez ça? Vous nous  
2 l'avez expliqué pour le fonds Opvest, là, vous avez  
3 un petit peu profité d'une situation où les états  
4 de compte qui venaient de la TD puis les états de  
5 compte de Northern Trust, il n'y avait pas de  
6 synergie entre les deux ou, en tout cas, ça  
7 devenait vite le fouillis puis c'était relativement  
8 aisé, pour vous, de naviguer à travers ça, de faire  
9 les retraits sans que ça paraisse. Mais avec les  
10 fonds mutuels, là, les premières fois que vous le  
11 faites, vous faites ça comment?

12 R Bien, écoutez, si je comprends bien la question,  
13 tout ce qu'on a fait c'est demander à Northern  
14 Trust un transfert dans tel compte bancaire et ça  
15 s'est fait.

16 Q Oui.

17 En tout cas, c'est qu'on a demandé, on a fait une  
18 demande de transfert. Je vais vous donner un  
19 exemple, du fonds USS01, supposons, dans le compte  
20 Norbourg Services Financiers, soit dans le compte à  
21 La Prairie ou soit dans le compte de la Banque de  
22 Montréal ou Banque Royale, et puis ça se faisait.

23 Q Puis il y avait pas de questions qui étaient  
24 posées?

25 R Aucune.

1 Q Est-ce que de mémoire c'était le transfert qui  
2 avait, ou les quelques transferts qui avaient été  
3 demandés c'était des chiffres ronds ou?... Donc,  
4 vous demandez, par exemple, un transfert de cinq  
5 cent mille dollars (500 000 \$) ou est-ce que  
6 c'était un transfert de « envoie-moi trois cent  
7 quarante-deux cinq cent soixante-quinze  
8 (342 575 \$)... »?

9 R Non. Ça, cette histoire de chiffres ronds là, ça  
10 tient pas la route pour ceux qu'ils l'ont  
11 mentionnée, dans le sens suivant : c'est que dans  
12 le domaine, il est bien connu qu'il y a deux façons  
13 de retirer l'argent, je parle d'une façon, là,  
14 normale. Tu peux retirer avec des chiffres ronds  
15 pendant toute l'année mais tu rebalances tes  
16 comptes en fin d'année, ou tu y vas directement en  
17 fonction du retrait qui est demandé par le  
18 détenteur de parts. Donc, il n'était pas... il  
19 n'était pas, comment je dirais bien ça, il n'était  
20 pas évident que parce que c'était un chiffre rond,  
21 que c'est un retrait irrégulier.

22 Q Donc ce que vous dites, c'est que ce n'était pas  
23 parce que vous demandez le retrait d'un chiffre  
24 rond que, en en soit, ça aurait dû être de nature à  
25 éveiller la suspicion de Northern Trust?

1 R Non. Ce qui aurait dû éveiller sa suspicion c'est  
2 qu'il y ait deux retraits par jour.

3 M. GILLES ROBILLARD :

4 Q Puis des fois plus.

5 R Et des fois plus. Tu sais, je vois...

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Pourquoi? Parce que normalement la pratique c'est  
8 qu'on fait ça moins fréquent?

9 R Bien normalement la pratique c'est un montant net,  
10 ce qu'on appelle « net transfert ». Tu fais ta  
11 somme des entrées et ta somme des sorties, puis  
12 c'est un retrait aujourd'hui. C'est ça le retrait,  
13 point à la ligne.

14 M. GILLES ROBILLARD :

15 Q Sauf que si on regarde l'activité qu'il y avait au  
16 compte de Northern Trust, par exemple sur une  
17 semaine donnée, effectivement, il y avait plusieurs  
18 retraits par jour, il y en avait à tous les jours,  
19 tout ça, mais est-ce que la tendance, au niveau du  
20 compte, au niveau de... à l'interne au niveau de  
21 Northern Trust, il n'aurait pas dû y avoir des  
22 drapeaux rouges qui se levaient?

23 R Ah! Définitif. Définitif. Non seulement... En tout  
24 cas, je sais pas sur quelle période vous voulez  
25 parler, parce que la question est assez générale,

1 là, mais non seulement il aurait dû y avoir des  
2 drapeaux rouges, mais il y a des comptes qui  
3 étaient short cash, qui étaient négatifs de trois  
4 quatre cent mille (400 000 \$), on demandait des  
5 retraits, ils tombaient, supposons, à huit cent  
6 mille (800 000 \$) short cash, puis ils nous  
7 envoyaient quand même le transfert. Donc, ce que ça  
8 prouve, c'est que Northern Trust ne gérait pas  
9 séparément chaque compte, il y avait un compte.  
10 D'ailleurs, le wire transfert est toujours le même.  
11 Tu sais, quel que soit le compte que tu prenais,  
12 compte fonds, si on peut s'exprimer ainsi, mais  
13 c'était définitif. Aujourd'hui, je comprends mieux  
14 l'opération Northern Trust, pourquoi qu'il y a pas  
15 eu de flag rouge. Northern Trust, d'un point de vue  
16 informatique, c'est une entreprise qui est A-1, tu  
17 sais, d'un point de vue « passport » et tout ça.  
18 Plusieurs trusts l'envient, mais je pense que dans  
19 le cas de Norbourg, ils l'ont manqué, mais  
20 carrément manqué, là, dans le sens que ça aurait dû  
21 être, depuis longtemps, évident qu'il y avait  
22 quelque chose qui se passait puis qu'ils n'ont  
23 jamais levé le flag. Pour quelle raison? Je le sais  
24 pas. Écoutez, il y a pas eu... Tout le monde, on  
25 supposait à un moment donné qu'il y a eu des pots

1 de vin chez Northern Trust, il n'y en a pas eu un.  
2 Il y a eu des manques importants et même flagrants,  
3 c'est évident qu'ils auraient dû, d'un point de  
4 vue... et surtout qu'on leur envoyait des  
5 transactions, certains rapports internes, les états  
6 financiers semestriels et annuels, ils les avaient.  
7 Donc, t'ouvrais certaines pages, tu voyais ce que  
8 tu avais dans ton compte, c'était évidemment que  
9 « voyons, qu'est-ce qui se passe là-dedans? »

10 Q Il y avait quand même une très bonne relation  
11 personnelle entre les représentants de Northern  
12 Trust et ceux de Norbourg.

13 R Oui. Mais pas d'un point de vue pour cacher quelque  
14 chose.

15 Q Non, non, je n'insinue pas quoi que ce soit, mais  
16 la relation personnelle, à tous les niveaux, était  
17 très bonne entre les deux.

18 R Oui. On avait de très bonnes relations. Il y avait,  
19 je ne pourrais pas qualifier d'amitié, là, mais je  
20 pense qu'il y avait un lien de confiance qui était  
21 établi par cette relation-là que vous mentionnez,  
22 qui a fait en sorte... puis ils voyaient tout ça  
23 aller, tu sais, ils voyaient tout ça aller. Je veux  
24 dire, les gens de Montréal ont parlé à Toronto,  
25 puis ils ont fait mention... Tu sais, à Toronto et

1 à Chicago, dès le départ, dès 99, 2000, puis quand  
2 Northern Trust a vu que... écoute, on achetait des  
3 actifs de la Caisse de dépôt et tout ça, ils ont  
4 dit : « Coudonc... il n'y a aucun problème de ce  
5 côté-là, ça fait que tout est beau. » Surtout quand  
6 tu sais comment fonctionne le marché financier, tu  
7 sais, c'est réglementé.

8 Q Ils ne faisaient pas le lien non plus entre le  
9 fait, justement, qu'ils voyaient toutes ces  
10 acquisitions-là, ils ne voyaient pas d'emprunts de  
11 banque mais ils voyaient beaucoup de mouvements  
12 dans les comptes sur lesquels ils pouvaient être  
13 gardiens?

14 R Oui. Puis ils n'en ont pas fait... Tu sais, c'est  
15 évident qu'il y a eu, le mot est faible, là, mais  
16 un manquement important. Je ne peux pas qualifier  
17 le mot, il n'y a pas de mot qui me vient en tête,  
18 mais c'est évident, quand tu regardes ça  
19 aujourd'hui, je suis certain que... écoute, le  
20 panier est percé, là.

21 Q Disons qu'on est juste au tout début de  
22 l'interrogatoire, on va revenir au dossier Northern  
23 Trust en plus de détails, c'était juste une  
24 parenthèse.  
25

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Initialement, ça a donc, de mémoire, vous l'avez  
3 dit tantôt, sujet à vérification, commencé peut-  
4 être un peu avant le 30 juin 2002, là, des retraits  
5 irréguliers dans les fonds mutuels. Puis quand je  
6 vous ai demandé comment vous avez fait ça, vous  
7 avez dit : « C'est bien simple, on a fait une  
8 demande de retrait à Northern Trust, en leur  
9 disant : « Envoie l'argent dans tel compte de  
10 banque », puis ils l'ont fait.

11 R Oui.

12 Q Comment vous avez, à ce moment-là, décidé de  
13 masquer ces retraits-là? Comment pensiez-vous  
14 pouvoir le faire? Là, vous me dites que ça a été  
15 facile d'obtenir l'argent?

16 R Oui.

17 Q Mais comment aviez-vous envisagé, on est toujours  
18 dans les premiers temps de ces retraits-là dans les  
19 fonds, comment aviez-vous envisagé de les masquer?

20 R Bien, on est encore au 30 juin 2002, là.

21 Q Oui, toujours.

22 R On verra avec le temps, là, les différentes étapes  
23 mais au 30 juin 2002, il y avait pas de masquage,  
24 en tout cas, ou de maquillage pardon, en tant que  
25 tel parce que c'était, les deux retraits qu'on

1 parle à l'époque pour les revenus, c'était des  
2 retraits qui étaient censés être pris et avoir des  
3 factures en fonction... Bien, c'était des  
4 honoraires supplémentaires aux honoraires de  
5 gestion, qui étaient comme promoteur et gérant de  
6 fonds. Donc, on n'est pas encore rendu au 30 juin  
7 2002, à toute l'opération maquillage si on veut.

8 Q Autrement dit, le volume de retraits réguliers  
9 n'est pas suffisant à ce moment-là pour avoir à  
10 mettre ça en place?

11 M. GILLES ROBILLARD :

12 Q La haute voltige n'a pas encore commencé.

13 R La haute voltige n'a pas encore commencé, un. Deux,  
14 on ne trouvait pas nécessaire de le faire non plus  
15 pour le fonds de couverture, parce que c'était  
16 tellement le fouillis, puis personne comprenait  
17 rien. On aurait pu commencer déjà dans le fonds qui  
18 était, tu sais, le maquille que vous venez de  
19 parler, dans le fonds de couverture auprès de  
20 Desjardins, mais...

21 Me PATRICE BENOÎT :

22 Q Ce n'était même pas nécessaire.

23 R Mais pour nous autres, nous autres, Desjardins ou  
24 n'importe qui se souciait même pas de ce qu'il y  
25 avait chez Northern Trust, parce que tout le monde



1 savait que l'argent doit pas être chez Northern  
2 Trust, il doit être chez le courtier à cause de  
3 l'effet de levier qu'on prend sur les positions.

4 Q O.K.

5 M. GILLES ROBILLARD :

6 Q Suis-je à comprendre, selon ce que vous dites, que  
7 depuis le jour 1, les opérations, c'est que vous  
8 êtes tous au-dessus de votre tête dans la gestion  
9 des opérations des compagnies?

10 R Au-dessus de notre...

11 Q Disons que vous êtes, comment je pourrais dire,  
12 débordés par ou dépassés par...

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q Dépassés par la complexité de tout ça?

15 R Oui, parce qu'il y avait deux choses : il y avait  
16 la complexité de tout ce qui est une opération  
17 fonds hedge. Évidemment, on peut avoir des  
18 reportings et tout ça, mais avoir des positions à  
19 effet de levier, c'est pas évident, là, en termes  
20 reporting et d'un point de vue transactionnel. Et  
21 deux, on avait eu, je pense qu'on avait eu une très  
22 bonne idée, lorsqu'on parlait d'honoraires, de  
23 fonds avec honoraires de service, mais la  
24 complexité de le gérer était vraiment, là, au-  
25 dessus des moyens techniques et technologiques

1 qu'on pouvait avoir dès le départ.

2 M. GILLES ROBILLARD :

3 Q Surtout qu'à l'époque, vous êtes entouré de deux  
4 secondaires V, si je me souviens bien.

5 R Voilà.

6 Q Jean Cholette et David Simoneau, étant vos  
7 personnes clés.

8 R Oui. Mais là, on parle jusqu'en 2001, là. Après ça,  
9 tu sais, lorsqu'on parle de l'exercice 2002, on  
10 parle de...

11 Q Sauf que 2002, c'est une fin d'année 30 juin, puis  
12 monsieur Asselin commence en mars, si je me  
13 souviens bien.

14 R Mais il est là officieusement depuis décembre 2001.  
15 Donc, il est au courant de bien des choses, de  
16 James Paulson. Tu sais, tu as quand même des gens  
17 d'un peu plus d'expérience. Je ne parle pas du  
18 niveau de scolarité mais je parle d'un point de vue  
19 expérience, qui ont déjà vu du back office, déjà vu  
20 certaines opérations.

21 Q Autre question rapide avant que je l'oublie. Selon  
22 notre poursuite qu'on a prise contre monsieur  
23 Asselin, il y a un montant de cent vingt mille  
24 dollars (120 000 \$) qui a été payé à monsieur  
25 Asselin en 2001.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Février deux mille...

3 R 25 février 2002.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q 25 février 2002. Maintenant, vous sortez par voie

6 de chèque visé, cent vingt mille dollars

7 (120 000 \$) de la compagnie Norbourg Services

8 Financiers, vous le déposez dans votre compte et

9 vous émettez une traite bancaire de votre compte.

10 R C'était à la demande de monsieur Asselin.

11 Me PATRICE BENOÎT :

12 Q De le faire de cette façon-là?

13 R De le faire de cette façon-là. Il était avec moi à

14 la succursale de la Banque Nationale, au 2100, rue

15 University. Le contrat qui a été signé, dont j'ai

16 déposé certaines pièces en cour lors de la semaine

17 du 15 mai...

18 Q Vous parlez du contrat d'emploi de monsieur

19 Asselin?

20 R Le contrat d'emploi et les montants de prêt, si on

21 veut s'exprimer ainsi, ça a été signé dans un taxi

22 entre la succursale de la Banque Nationale et

23 l'édifice de Norbourg, à l'époque, qui n'était pas

24 très loin. Puis après ça, il est parti à pied à ses

25 bureaux à la Commission des valeurs mobilières.

1 Mais ça a été signé, ça, dans le taxi au moment où  
2 est-ce qu'il venait de recevoir le cent vingt mille  
3 (120 000 \$) de la Banque Nationale.

4 Q Mais pour quelle raison il vous demande - à moins  
5 que j'aie mal compris votre réponse, mais j'ai  
6 compris de votre réponse que c'est monsieur Asselin  
7 qui vous demande que l'argent transite par votre  
8 compte à vous personnellement plutôt que de  
9 recevoir les sommes, la somme directement par un  
10 chèque tiré du compte de Norbourg Services  
11 Financiers, pourquoi?

12 R Mais il y avait deux aspect : un, probablement que  
13 dans les livres de Norbourg, parce que je voulais  
14 lui faire un chèque de Norbourg, ce qu'il a refusé  
15 sur le coup - on n'avait pas parlé de la provenance  
16 du compte en tant que tel - un, il ne voulait  
17 probablement pas le démontrer auprès des autorités,  
18 sachant qu'une inspection ou une enquête s'en  
19 venait dans le cas Norbourg, un; et deux, il ne l'a  
20 jamais inclus dans sa déclaration d'impôts 2002.

21 Q Mais avec ce que vous me dites, il était très  
22 conscient que l'argent... Est-ce que vous pouvez  
23 dire qu'il était conscient que l'argent venait de  
24 Norbourg et que votre compte n'a été qu'un conduit?

25 R Tout à fait, il le savait. Il était avec moi

1 lorsqu'on a appelé à la succursale de la Banque  
2 Royale.

3 Q Pour dire « transfère... »

4 R « Transfère l'argent ». J'avais, c'est-à-dire que  
5 j'avais la traite avec moi. Donc, j'ai déposé et  
6 par après, je lui ai fait un chèque de cent vingt  
7 mille (120 000 \$).

8 Q Donc, ce que vous dites, c'est qu'il a vu la traite  
9 tirée sur le compte de NSF, Norbourg Services  
10 Financiers, à votre ordre personnel. C'est cette  
11 traite-là que vous dites qu'il a vue, puis c'est  
12 cette traite-là que vous avez déposée dans votre  
13 compte personnel pour, après ça, lui faire un  
14 chèque de votre compte personnel?

15 R C'est-à-dire qu'il a vu l'état de compte bancaire  
16 d'où provenait l'argent. C'est-à-dire je lui ai  
17 montré le compte numéro 1205305 de la Banque  
18 Nationale, qui avait au-dessus de cent quarante-  
19 cinq mille (145 000 \$) à l'époque, il a vu un  
20 transfert arrivant de Norbourg Services Financiers.

21 Q Pour le cent vingt mille (120 000 \$).

22 R Pour le cent vingt mille (120 000 \$).

23 Q Parfait.

24 M. GILLES ROBILLARD :

25 Peut-être hors dossier.

1 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

2  
3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q Alors, Monsieur Lacroix, vous nous avez dit tantôt,  
5 en réponse à une dernière question, vous avez  
6 employé le mot « on » : « On n'avait pas besoin de  
7 commencer à masquer ou à maquiller les retraits de  
8 fonds réguliers. » « On », c'était qui? Est-ce que  
9 c'était vous uniquement ou il y avait d'autres gens  
10 dans l'entourage de Norbourg qui participaient à  
11 ces retraits-là?

12 R Bien à partir du... quand on regarde l'exercice au  
13 30 juin 2002.

14 Q On se situe toujours à l'exercice au 30 juin 2002,  
15 là.

16 R Évidemment, auparavant, j'étais unique dans le  
17 « on », mais là on peut dire que monsieur Asselin y  
18 contribuait largement.

19 Q Il y contribuait largement, de quelle façon?

20 R Dans le sens que monsieur Asselin était le stratège  
21 financier de Norbourg. Donc, quand il voulait  
22 amener les états financiers d'une façon à ce que  
23 les autorités réglementaires, si je peux m'exprimer  
24 ainsi, apprécient l'évolution de Norbourg, il  
25 devait se faire certains transferts. Et monsieur

1 Asselin en était pleinement conscient.

2 Q O.K. Vous nous avez dit plus tôt, puis vous nous  
3 avez expliqué de quelle façon il avait procédé pour  
4 faire passer certains postes, de façon totalement  
5 artificielle, de la rubrique « passifs » à la  
6 rubrique « actifs » des états financiers. Et pour  
7 créer, de façon purement fictive, des revenus pour  
8 embellir les états financiers aux yeux des  
9 autorités réglementaires, ça on l'a compris. Mais  
10 de quelle façon, vous dites qu'il était pleinement  
11 conscient qu'en parallèle il y avait des retraits,  
12 soit dans le compte Opvest, soit dans des fonds  
13 mutuels, qu'est-ce qui faisait en sorte qu'il en  
14 était conscient?

15 R Si on fait exception des acquisitions, les demandes  
16 de transfert arrivaient du manque de liquidité au  
17 sein des firmes Norbourg et ça c'est l'équipe  
18 comptable qui la transmettait, qui le transmettait,  
19 ce rapport de liquidité-là. Donc, le rapport de  
20 liquidité, d'ailleurs on pourrait le voir à  
21 l'intérieur de plusieurs courriels, émanait de  
22 l'équipe de la comptabilité. Donc monsieur Asselin  
23 était vice-président finances et savait très bien,  
24 lorsqu'il arrivait un manque de liquidité, il me  
25 demandait un transfert, et c'était fait en fonction

1 de sa demande d'un point de vue opérationnel. Je  
2 dis bien d'un point de vue opérationnel, parce que  
3 d'un point de vue acquisition, ce n'était pas par  
4 des demandes de liquidité qu'étaient faits les  
5 transferts.

6 Q Autrement dit, ce que vous me dites, c'est qu'il a  
7 arrangé, si on peut utiliser l'expression, les  
8 états financiers, pour les améliorer au niveau des  
9 revenus. Mais ce que vous me dites, c'est que dans  
10 la réalité, il était aussi là pour voir que les  
11 liquidités étaient bien présentes et étaient  
12 utilisées. Il a juste trouvé une façon de les  
13 présenter aux états financiers, c'est ce que vous  
14 nous dites?

15 R Tout à fait. Puis il le faisait d'une façon qu'on  
16 ne pouvait pas imaginer, nous, avant son arrivée.  
17 Je vais vous donner un exemple : les états  
18 financiers, au 30 juin 2002, les revenus de gestion  
19 de sept cents... je n'ai pas le papier devant moi  
20 là, mais vous avez des revenus de sept cent onze  
21 mille (711 000 \$) je crois?

22 Q Honoraires de gestion de sept cent soixante mille  
23 (760 000 \$) et des honoraires de recherche de trois  
24 cent vingt-cinq mille (325 000 \$).

25 R Donc, l'honoraire de gestion est arrivé après le 20



1           juin dans le compte bancaire de Norbourg. Donc, il  
2           y avait deux aspects à ça : un, créer des revenus  
3           supplémentaires dans Norbourg pour prouver que ça  
4           devenait de plus en plus rentable; et deuxièmement,  
5           au 30 juin, prouver, à la fin de l'exercice  
6           financier, prouver que Norbourg avait une liquidité  
7           importante dans ses comptes, au 30 juin.

8           Q    Ou est-ce qu'on peut aussi dire, ou justifier la  
9           liquidité qu'on voyait bien passer dans les comptes  
10          de banque?

11          R    Tout à fait.

12          Q    Est-ce qu'à ce moment-là, vous lui aviez dit  
13          spécifiquement, vous-même, que l'argent, quand il  
14          vous faisait des demandes de liquidité : « Bon,  
15          très bien, je vais le chercher dans le compte  
16          Opvest ou je vais aller le chercher dans tel fonds  
17          mutuel »?

18          R    Ah! Il le savait très bien. Il voyait des traites  
19          bancaires. Il voyait des traites bancaires passer,  
20          il le savait.

21          Q    O.K. Il y a un compte de banque qui est ouvert, si  
22          je ne m'abuse, en 2001, à la Caisse populaire de La  
23          Prairie - c'est en 2001 que le compte est ouvert?

24          R    Janvier 2002.

25          Q    Janvier 2002?

1 R Le compte que vous qualifiez fantôme?

2 Q Oui, oui, ce qu'on appelle le plus souvent le  
3 compte fantôme.

4 R Oui, janvier 2002.

5 Q O.K. C'est quoi les circonstances d'ouverture de ce  
6 compte de banque-là? C'est pourquoi faire?

7 R Suite à des recommandations de monsieur Asselin, en  
8 décembre 2001, le compte in trust de Norbourg  
9 Capital était celui qui gérait tout pour Norbourg  
10 Capital et Norbourg Services Financiers. Donc, une  
11 des premières raisons de l'ouverture de ce compte-  
12 là était un compte in trust dans Norbourg Services  
13 Financiers. Par la suite, le compte a pris une  
14 tournure différente, si on peut...

15 Q Avant d'arriver à la tournure qu'il a pris,  
16 pourquoi à la Caisse populaire de La Prairie? Ce  
17 qui peut paraître un peu inhabituel, là. Vous êtes  
18 une firme, vous êtes à Montréal, au centre-ville,  
19 pourquoi la Caisse populaire et pourquoi celle de  
20 La Prairie?

21 R Tout était centré à la même place. Tu sais,  
22 lorsqu'on regarde l'ensemble des comptes bancaires  
23 de Norbourg, c'était beaucoup plus facile, d'un  
24 point de vue, je pense, comptabilité et  
25 opérationnel d'avoir tout à la même place que

1 d'avoir des comptes dispersés un peu partout.  
2 Donc, on était ouvert à la Caisse populaire de La  
3 Prairie depuis un certain temps, et on a décidé  
4 d'ouvrir un autre compte à La Prairie qui était  
5 dans la foulée de ce qui était Norbourg Capital. Et  
6 puis à l'époque, l'autre point qui était  
7 relativement important, surtout au niveau de  
8 Norbourg Capital en novembre 2001, c'est que les  
9 événements du 11 septembre 2001 avaient fait en  
10 sorte que les comptes in trust dans des comptes  
11 bancaires, il était extrêmement difficile d'en  
12 ouvrir. Je me souviens, juste derrière le bureau où  
13 on était situé, au 615, boulevard René-Lévesque, on  
14 a été à la succursale de la Banque CIBC dans le  
15 Carré Philips et puis c'était impossible d'ouvrir  
16 un compte in trust. Donc, on a réussi à convaincre  
17 la Caisse populaire à La Prairie, de l'ouverture de  
18 compte in trust, à ce moment-là, en novembre 2001,  
19 et également en janvier 2002, du côté de Norbourg  
20 Services financiers.

21 Q Quand vous dites : « On a convaincu la Caisse  
22 populaire », c'est qui « on »?

23 R À ce moment-là, c'est moi et Jean Cholette.

24 M. GILLES ROBILLARD :

25 Q Est-ce que monsieur Deschambault a eu une

1 implication quelconque, compte tenu qu'il était sur  
2 le conseil d'administration de la Caisse à ce  
3 moment-là?

4 R Écoutez, il ne l'a pas fait formellement avec moi.  
5 C'est sûr qu'on a parlé avec monsieur Deschambault  
6 lorsque je l'avais vu à son bureau, disant que :  
7 « Oui, ça me prend d'autres ouvertures de comptes,  
8 parce que ça prend une comptabilité plus adéquate  
9 au niveau des comptes in trust. »

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Q Vous lui avez parlé spécifiquement de la nécessité  
12 d'ouvrir...

13 R Un compte in trust, en novembre ou décembre 2001.  
14 Je ne peux pas vous dire exactement la date et  
15 c'est en janvier... bon. Je ne sais pas exactement  
16 quand l'ouverture du compte s'est faite, mais c'est  
17 en janvier 2002. Mais je ne peux pas vous dire s'il  
18 a parlé ou pas à monsieur Sénécal à l'époque, qui  
19 était le directeur de la succursale de la Caisse  
20 populaire, mais il n'a pas eu de réticence de la  
21 part de la Caisse populaire, comme on avait  
22 retrouvé dans les autres institutions bancaires à  
23 l'époque, là, suite aux événements du 11 septembre.

24 Q Au tout départ - vous dites : « Ce compte in trust  
25 là, on la ouvert à la Caisse populaire de La

1 Prairie, parce que c'était déjà là qu'on avait des  
2 comptes, puis c'était plus facile de concentrer  
3 l'essentiel de nos comptes bancaires au même  
4 endroit », mais au tout départ, là, qu'est-ce qui  
5 vous a amené à la Caisse populaire de La Prairie?  
6 Est-ce que c'est par monsieur Deschambault qu'on  
7 vous a présenté à la Caisse populaire de La  
8 Prairie? D'où c'est venu, l'idée de dire : je vais  
9 faire affaires avec une Caisse populaire à La  
10 Prairie, plutôt qu'une Caisse populaire ou une  
11 autre institution financière à Montréal?

12 R Bien, on avait déjà des comptes ouverts à la Banque  
13 Royale à l'époque. Par contre, qu'est-ce qui est  
14 arrivé pour la Caisse populaire à La Prairie, c'est  
15 que probablement par mesure de contact,  
16 probablement, avec Rémi et tout ça, disant qu'il  
17 était directeur et qu'on a ouvert là. J'ai pas...  
18 Il y a pas de point important qui nous a menés à  
19 l'ouverture de comptes là-bas.

20 Q Outre le fait que vous avez parlé à monsieur  
21 Deschambault, au mois de décembre 2001 ou janvier  
22 2002, de la nécessité d'ouvrir un compte in trust  
23 pour Norbourg Services Financiers et que vous  
24 vouliez le faire à la Caisse populaire de La  
25 Prairie, quelle connaissance monsieur Deschambault

1 a-t-il eue de l'existence de ce compte de banque  
2 là?

3 R Si je comprends bien la question...

4 Q Monsieur Deschambault vous lui dites : « J'ai  
5 besoin d'ouvrir un compte in trust. » À partir du  
6 moment où il est ouvert, le compte, monsieur  
7 Deschambault, est-ce qu'il en connaissait  
8 l'existence?

9 R Tout à fait.

10 Q Et vous répondez de façon aussi affirmative pour  
11 quelle raison, là? Sur quoi justifiez-vous votre  
12 réponse?

13 R Bien, monsieur Deschambault était bel et bien au  
14 courant des activités de Norbourg, dans le sens les  
15 activités bancaires à la Caisse populaire de La  
16 Prairie où il était sur le conseil d'administration  
17 de la Caisse en tant que telle.

18 Loin de moi l'idée de dire que monsieur  
19 Deschambault était au courant des sources de fonds  
20 Norbourg, ce n'est pas ça que je veux dire, mais  
21 que le compte bancaire était ouvert à La Prairie,  
22 ça, monsieur Deschambault le savait parfaitement.

23 Q Mais je vous pose la question, parce que comme on  
24 le verra sans doute plus en détail dans d'autres  
25 moments de votre interrogatoire, il y a eu des

1           mouvements de fonds très, très importants dans ce  
2           compte de banque là. Des sommes très importantes  
3           qui ont transigé dans ce compte-là, avec un rythme  
4           de retraits et de dépôts qui pouvaient être de  
5           plusieurs à chaque jour. Et ce compte-là n'a jamais  
6           apparu aux états financiers tels que vérifiés.

7           R    Là, on est toujours...

8           Q    Mais même plus tard dans le temps, là.

9           R    O.K. Si on parle de plus tard dans le temps, c'est  
10          un autre aspect, mais au 30 juin 2002, il n'est pas  
11          évidemment qu'on sort le flag à ce moment-là.

12          Q    Non, je comprends.

13          R    Au cours des années suivantes...

14          Q    Mais là j'ai débordé un peu l'année 2002, là, parce  
15          qu'on était sur les circonstances de l'ouverture du  
16          compte, là.

17          R    Oui.

18          M. GILLES ROBILLARD :

19          Q    Il y avait déjà assez de flag un peu partout, de  
20          plus grande importance.

21          R    Oui, mais ce qu'il ne faut pas oublier, ce qu'il ne  
22          faut pas oublier non plus, c'est qu'il y a des  
23          transferts des comptes in trust. Tu sais, les  
24          activités... pris dans son ensemble, les comptes  
25          Norbourg, quand on se situe au 30 juin 2002, ce

1 n'est pas évident, je pense, d'un point de vue  
2 institutionnel de voir l'ensemble des comptes et  
3 qu'est-ce qui fait quoi, là. Tu sais, je veux pas  
4 mettre... Tu sais, je veux pas protéger personne...

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q J'en étais plus à un aspect vérification, là, de  
7 connaître l'existence d'un compte de banque, de  
8 savoir et de constater que...

9 M. GILLES ROBILLARD :

10 Q Dans le cadre de la vérification annuelle des états  
11 financiers, est-ce que monsieur Deschambault ou  
12 l'étude Deschambault, St-Jean, envoyait des  
13 confirmations, par exemple aux banques, pour  
14 confirmer les soldes puis les différents comptes,  
15 et cetera?

16 R Pas à ma connaissance. Écoutez, à partir du 30 juin  
17 2002, je n'étais pas partie intégrante...

18 Q Non, on peut retourner en 2001 puis en 2000 puis en  
19 99 puis en 98, parce que...

20 R Non, non.

21 Q Il n'y avait pas de processus de confirmation?

22 R Pas à ma connaissance, pas à ma connaissance.

23 Q Par exemple à Northern Trust ou aux Caisses  
24 populaires ou à qui que ce soit, pour confirmer les  
25 valeurs?



1 R Bien écoutez, que ce soit Deschambault, KPMG ou  
2 n'importe qui d'autres, il y en avait pas.

3 Q Donc, c'est simple.

4 R C'est fort simple.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q À part monsieur Asselin, qui arrive officieusement  
7 en décembre 2001 puis officiellement en mars 2002,  
8 qui d'autre se joint, en termes d'individus, à  
9 l'équipe Norbourg au cours de l'exercice 1er  
10 juillet 2001 au 30 juin 2002?

11 R Il y a eu l'arrivée d'Alain Dussault, je ne me  
12 souviens plus de la date exacte, mais au mois de  
13 mars 2002. Alain avait perdu son emploi chez  
14 Legault, Joly - Alain est celui, est l'avocat chez  
15 Legault, Joly qui avait fait autoriser les  
16 prospectus au niveau de la Commission des valeurs  
17 mobilières, que ce soit en mars 2001, ou celui de  
18 Matiq en décembre 2001. Donc, on s'est assis  
19 ensemble en février 2002, fin janvier 2002 ou  
20 février 2002, on s'est assis ensemble puis j'ai  
21 dit : « Écoute, les frais que ça occasionne, toute  
22 la structure de Norbourg d'un point de vue  
23 juridique, soit à renouveler les prospectus ou ce  
24 qu'on veut faire, fait en sorte qu'avoir un avocat  
25 à l'interne ce serait intéressant. »

1           Puis il a accepté l'offre.

2           Q    Et l'offre qui lui était faite, c'était quoi,  
3           c'était un salaire annuel puis?...

4           R    Oui. Je ne me souviens plus du salaire exact de  
5           monsieur Dussault, mais c'est un salaire qui était  
6           situé entre soixante-quinze (75 000 \$) et quatre-  
7           vingts mille (80 000 \$) puis avec bonus, je crois,  
8           dans le contrat. Ça n'a pas été... tu sais, les  
9           bonus n'ont pas été excessifs.

10          Q    Monsieur Dussault, il est essentiellement là pour  
11          préparer la documentation juridique?

12          R    Tout à fait.

13          Q    Est-ce qu'il avait une implication quelconque au  
14          niveau opérations comptables ou financières de la  
15          boîte?

16          R    Absolument pas. Il était, par contre... je ne peux  
17          pas dire, par contre, qu'il ne pouvait pas être au  
18          courant, parce qu'il mangeait... celui avec qui il  
19          mangeait le plus souvent au cours de la semaine,  
20          deux à trois fois/semaine, c'était avec Éric  
21          Asselin. Donc, on les voyait souvent ensemble, on  
22          les voyait souvent aller manger ensemble, souvent  
23          marcher ensemble, mais qu'est-ce qui se discutait,  
24          je ne peux pas être au courant de la teneur de  
25          leurs discussions.

1 Q Sinon, en termes de joueurs ou d'individus, est-ce  
2 qu'il y a d'autres personnes qui s'adjoignent au  
3 groupe cette année-là? On arrête toujours au 30  
4 juin 2002, là.

5 R Oui, c'est ça. En termes de personne clé, je  
6 dirais, des dirigeants de la firme là, non, il n'y  
7 avait pas d'autre personne.

8 Q Alors on va suspendre pour aujourd'hui. On reprend  
9 demain à dix heures (10 h).

10

11 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

12

13

\* \* \* \* \*

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13

Je, soussignée, Yolande Teasdale, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la déposition du témoin ci-dessus mentionné, recueillie par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

---

YOLANDE TEASDALE, s.o.